

FONCIÈRE EURIS

RAPPORT ANNUEL
2012

–

FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 488 110 euros

702 023 508 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 14 00

Site : www.fonciere-euris.fr

Sommaire

FONCIÈRE EURIS

02	ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ	46	COMPTES CONSOLIDÉS
03	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012	137	Attestation du responsable du rapport financier annuel
04	CHIFFRES CLÉS	138	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
05	RAPPORT DE GESTION	140	COMPTES INDIVIDUELS
05	L'immobilier	154	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
08	Rallye	156	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
12	Panorama financier	160	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2013
18	Affectation du résultat	165	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
19	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	166	Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
20	Évolution du titre en Bourse	167	Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
21	Capital et actionariat	168	Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
23	Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	169	PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2013
28	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes exprimant une assurance modérée sur le développement durable		
29	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE		
38	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
44	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Foncière Euris		

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ



| MICHEL SAVART Président-Directeur général

CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

MICHEL SAVART

Président

JEAN-LOUIS BRUNET

Administrateur

PIERRE FÉRAUD

Administrateur

DIDIER LÉVÊQUE

Représentant permanent de Finatis

ODILE MURACCIOLE

Représentant permanent d'Euris SAS

CHRISTIAN PEENE

Administrateur

BERNARD FRAIGNEAU

Censeur

DIRECTION GÉNÉRALE

MICHEL SAVART

Directeur général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG ET AUTRES

Titulaire

CABINET CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS

Titulaire

AUDITEX

Suppléant

DIDIER CARDON

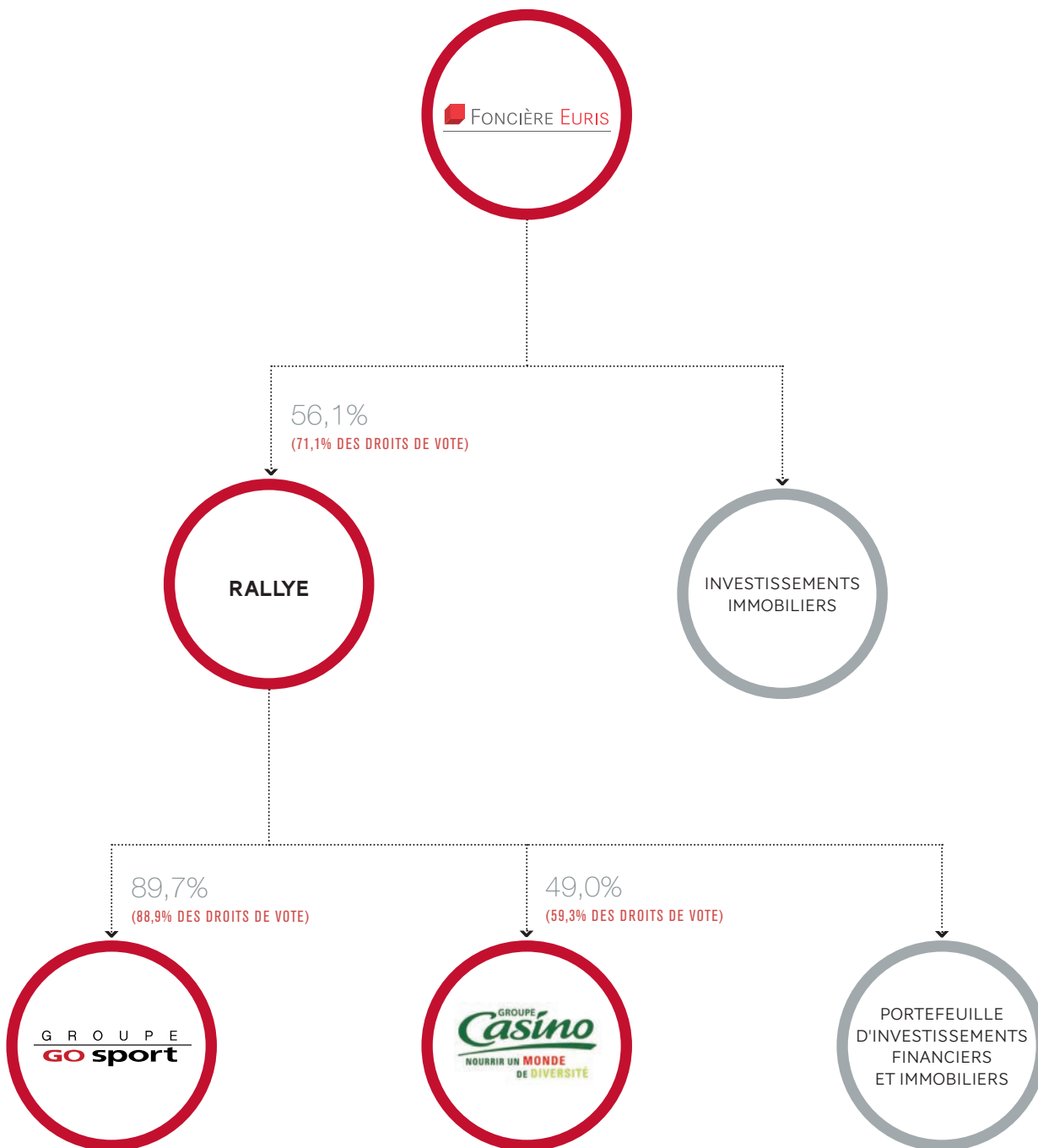
Suppléant

(1) Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013, sous réserve des renouvellements proposés.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE

au 31 décembre 2012

-



 SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

CHIFFRES CLÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
ACTIVITÉS POURSUIVIES :		
• Chiffre d'affaires	42 665	35 059
• Résultat opérationnel courant	2 004	1 547
• Résultat net des activités poursuivies	1 303	466
Résultat net des activités abandonnées	(2)	(11)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 301	455
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	184	(10)
<i>En euros par action ⁽¹⁾</i>	19,3	(1,0)

(1) En fonction du nombre d'actions Foncière Euris en circulation au cours de l'exercice.

COMPTES INDIVIDUELS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Résultat courant	30,4	24,6
Résultat net	111,9	25,1
<i>En euros par action ⁽¹⁾</i>	11,7	2,6
Dividende ⁽²⁾		
Montant total distribué	21,4	21,4
<i>En euros par action</i>	2,15	2,15

(1) En fonction du nombre d'actions Foncière Euris en circulation au cours de l'exercice.

(2) Dividende au titre de 2012 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

RAPPORT DE GESTION

L'immobilier

PORTEFEUILLE IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

CENTRES COMMERCIAUX EN EXPLOITATION

→ EN FRANCE

— « L'heure Tranquille » à Tours

La galerie « L'Heure Tranquille » a ouvert ses portes le 20 mai 2009. Elle est conçue comme un lieu de destination offrant, sur 21 000 m², des moyennes surfaces spécialisées (H&M, Zara, Sephora, la Grande Récré), des boutiques, un pôle de restauration, ainsi qu'une moyenne surface alimentaire à enseigne « Monoprix ». La galerie est située dans le nouveau quartier des « Deux Lions » qui intègre une université, un parc d'entreprises, des logements, un cinéma multiplexe de 12 salles et un bowling. Le site bénéficie par ailleurs de nombreux espaces verts et d'une base nautique.

Les partenaires sont Foncière Euris (50%) et Apsys (50%).

→ EN ALLEMAGNE

— « Loop 5 » à Weiterstadt

Ouvert depuis le 9 octobre 2009, ce centre de 59 000 m², situé dans la ville de Weiterstadt, au sud de l'agglomération de Francfort, s'intègre dans un parc d'activités déjà reconnu en tant que destination com-

merciale. « Loop 5 » est parfaitement visible et directement accessible depuis l'autoroute BAB 5 très fréquentée reliant notamment le centre-ville de Francfort à l'aéroport. Il intègre de grandes enseignes telles que Saturn, Peek&Cloppenburg, Thalia, C&A, Intersport, Esprit...

Le centre est détenu par Foncière Euris (16%), Rallye (24%), Paris Orléans (10%) et Sonae (50%).

CENTRES COMMERCIAUX EN TRAVAUX

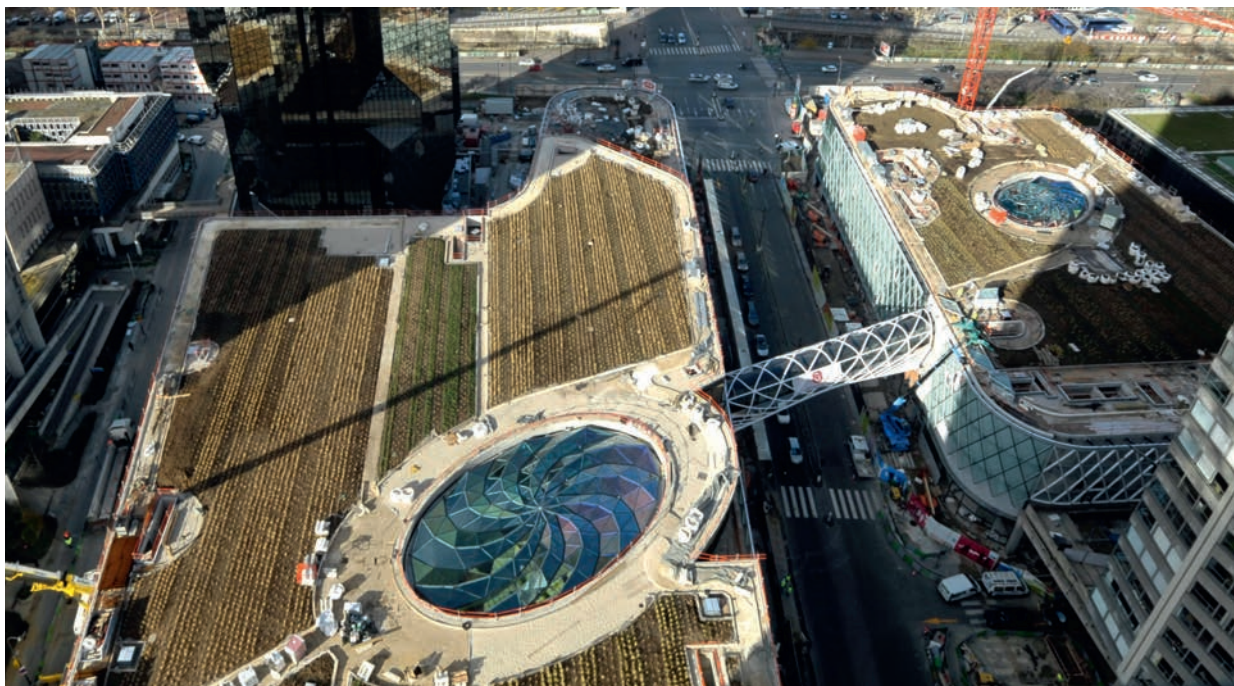
→ EN FRANCE

— « Beaugrenelle » à Paris XV^e

Situé sur le Front de Seine, ce centre, ouvert au public en 1979, a connu un grave déclin commercial lié notamment à un urbanisme de dalle et à l'imbrication d'ensembles immobiliers à vocations différentes qui ont figé toute évolution. Il ne répondait plus aux aspirations d'une clientèle habituée aux centres commerciaux modernes.

Il est prévu de réaliser un nouveau centre répondant aux standards internationaux. Sa surface commerciale de 45 000 m² sera répartie en trois îlots reliés entre eux par des passerelles. La première pierre a été officiellement posée le 4 février 2011. Les travaux de construction se poursuivent avec un objectif d'ouverture du centre au public en septembre 2013.

Les partenaires sont Gecina (75%), Foncière Euris (5%), Rallye (5%), Paris Orléans (7,5%) et Apsys (7,5%).



| BEAUGRENELLE, Paris, France



| L'HEURE TRANQUILLE, Tours, France



| LOOP 5, Weiterstadt, Allemagne



| WZGORZE, Gdynia, Pologne

→ EN POLOGNE

— « Wzgorze » à Gdynia

Gdynia est une ville localisée à l'ouest d'une conurbation dynamique au bord de la Baltique comportant Sopot en son centre et Gdansk à l'est. L'opération, proche du centre-ville, a consisté dans un premier temps à acquérir un centre existant, composé d'une galerie marchande de 4 500 m² et d'un hypermarché de 17 000 m² exploité sous l'enseigne « Real », puis, dans un second temps, à l'intégrer dans une extension qui accueillera 47 000 m² de commerces et de loisirs. Les travaux de construction de l'extension ont démarré le 10 octobre 2011. Son ouverture au public est prévue en 2013. Les partenaires sont Foncière Euris (67,5%), Rallye (22,5%) et Casino (10%).

AUTRES ACTIVITÉS

→ EN POLOGNE

« Lacina » à Poznan : opération foncière portant sur des terrains à proximité du centre-ville.

VALORISATION DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE CENTRES COMMERCIAUX

La valeur des investissements immobiliers de Foncière Euris s'élève à 103 M€ au 31 décembre 2012, dont 14 M€ de plus-values latentes.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont inclus à hauteur de la quote-part des fonds propres investis par Foncière Euris, retenus pour leur valeur comptable nette.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE L'EXERCICE

Foncière Euris a encaissé le produit de la cession du centre commercial « Manufaktura », situé à Lodz en Pologne, effective le 31 octobre 2012.

Foncière Euris a continué à encaisser le remboursement partiel de son compte courant dans le projet Beaugrenelle à Paris.

RAPPORT DE GESTION

Rallye

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales, Casino et Groupe GO Sport.

Principal actif de Rallye, dont il représente 98% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans des pays à fort potentiel, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est.

Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué, d'une part, d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et, d'autre part, de programmes immobiliers.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, s'établit à 245 M€ en 2012, contre 15 M€ en 2011.

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité très solide, avec environ 350 M€ de disponibilités et près de 1,9 Md€ de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. La maturité moyenne de ces lignes a été étendue à 4,4 ans suite à la renégociation et au renouvellement de plus de 500 M€ de lignes de crédit.

CASINO

Le groupe Casino a vu en 2012 son profil transformé par deux opérations majeures recelant un fort potentiel de croissance : la prise de contrôle de GPA en juillet et l'accord signé avec les Galeries Lafayette en vue de l'acquisition de la totalité de Monoprix.

À l'international, la croissance organique reste élevée portée par les bonnes performances dans quatre pays clés (Brésil, Colombie, Thaïlande et Vietnam).

En France, l'activité a été marquée par la baisse des prix, l'excellente performance de Cdiscount et la bonne tenue des formats de proximité.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 22,1% pour s'élever à 41 971 M€. En organique (à périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières), la hausse est de 3,5%. Le résultat opérationnel courant a fortement progressé de 29,3% à 2 002 M€ (3% en organique). Cette croissance élevée a été tirée par les filiales à l'étranger et provient notamment de l'effet de l'intégration globale de GPA à compter du deuxième semestre. Le résultat net part du Groupe progresse de 87,1% à 1 062 M€. Le résultat net normalisé part du Groupe, qui permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités, reste stable par rapport à l'an dernier à 564 M€.



| GO SPORT, La Défense, France



| COURIR, Parly 2, France

La dette financière nette s'est établie à 5 451 M€. Le ratio Dette financière nette/EBITDA s'est amélioré pour s'élever à 1,91x à fin 2012, contre 2,35x fin 2011.

REPOSITIONNEMENT DE L'OFFRE EN FRANCE

Le chiffre d'affaires en France est en léger recul à 18 447 M€ (- 1,6%) mais demeure quasiment stable en organique.

Le résultat opérationnel courant en France est en baisse de 8,6% pour s'établir à 685 M€.

- Les ventes de Franprix-Leader Price s'élèvent à 4 279 M€ en baisse de 3,0% et de 0,8% en organique. La marge opérationnelle courante est de 3,8% en hausse de 33 bp en organique. Cette bonne performance s'explique par les plans d'excellence opérationnelle mis en œuvre, un repositionnement des prix, une montée en gamme et un renforcement de la communication.
- Monoprix a réalisé une croissance du chiffre d'affaires satisfaisante de 1,9% à 2 010 M€, pour la partie consolidée par le Groupe, grâce à la bonne tenue de l'alimentaire et à ses performances dans le textile. L'expansion s'est poursuivie avec l'ouverture de magasins sous différents formats (Citymarchés, Monop', Naturalia...). La marge opérationnelle de Monoprix se maintient à un niveau élevé à 6,1% grâce à la qualité de la composition de l'offre (alimentaire, parfumerie, textile, maison).
- Les ventes des hypermarchés Géant Casino s'établissent à 5 246 M€, en retrait de 7,7% en organique hors essence et calendrier. Les activités non alimentaires sont en retrait du fait de la forte réduction des linéaires non alimentaires en 2012. En alimentaire, les indices prix en premiers prix et en marques de distributeur ont été réalignés à la fin du 3^e trimestre. Le déploiement de la dynamique multicanal s'est poursuivi avec Cdiscount. Les ventes non alimentaires cumulées de Géant et de Cdiscount ressortent en légère progression à 2,3 Md€ (+ 0,6%).

- Les formats de proximité ont réalisé de bonnes performances. Les ventes de Casino Supermarchés progressent de 1,9%, résultant de la poursuite de l'expansion. Les prix ont été repositionnés au quatrième trimestre et la mise en place de produits locaux s'est poursuivie. Les ventes totales des supérettes marquent un léger repli par rapport à 2011. L'offre a été redéfinie. Le réseau a vu le nombre de points de retrait Cdiscount s'accroître fortement.
- Les autres activités, qui incluent principalement Cdiscount, Mercialis et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 746 M€ en hausse de 6,6%.

Cette hausse est portée par le très fort dynamisme de Cdiscount dont la croissance des ventes a atteint 16,3%. Par ailleurs, les ventes se développent rapidement via les applications mobiles (smartphones et tablettes). Enfin, 3000 points de retrait physiques Cdiscount étaient déployés à fin 2012 dans les différents magasins du Groupe en France.

FORT DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Les ventes de l'International sont en hausse de 50,7% à 23 524 M€, bénéficiant de la consolidation par intégration globale de GPA à partir du second semestre 2012. L'effet périmètre a ainsi été positif de 45,7%. L'effet change a été défavorable de 3,5% sur l'année. Retraitée de ces effets, la croissance organique des ventes de l'International connaît une forte progression de 8,5%. Le résultat opérationnel courant de l'International s'est établi en hausse de 64,9% à 1 316 M€.

La marge opérationnelle courante s'inscrit en hausse de 48 bp à 5,6% traduisant la nette amélioration de la marge en Amérique latine.

L'International a contribué à hauteur de 56% au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 66% au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 45% au chiffre d'affaires et 52% au résultat opérationnel courant en 2011).



| MONOPRIX, Paris, France



| NATURALIA, Fontainebleau, France

En Amérique latine, les ventes progressent de 8,8% en organique, portées par une croissance à deux chiffres à magasins comparables. Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine s'est élevé à 1 060 M€ en 2012, en hausse de 87,7%. Au Brésil, la marge du cash & carry (vente en gros) continue sa progression et la réalisation des synergies entre Casas Bahia et Ponto Frio se poursuit. En Colombie, la performance est très satisfaisante sur tous les formats et les coûts d'expansion sont bien maîtrisés.

- Au Brésil, GPA affiche une croissance élevée des ventes à magasins comparables de 10,3%, avec de très bonnes performances en alimentaire et des magasins de cash & carry de l'enseigne Assaí. 87 magasins ont été ouverts en 2012, dont 39 magasins de proximité Minimerca ainsi que 3 Assaí, 6 hypermarchés et 7 supermarchés. En non alimentaire, Viavarejo (qui regroupe les enseignes Casas Bahia et Ponto Frio) a connu une croissance soutenue avec des ventes à magasins comparables en hausse de 7,5%. 32 magasins Ponto Frio et Casas Bahia ont été ouverts en 2012.
- En Colombie et en Uruguay, Exito a affiché une croissance de ses ventes publiées en forte hausse de 18,3% à 4,3 Md€, soutenue par la croissance organique et par le renforcement des parts de marché en Colombie. L'expansion est rapide et centrée sur les formats de discount et de proximité. La marque propre, le e-commerce et les activités complémentaires à la distribution (crédit à la consommation, immobilier, voyages et assurance) ont été renforcés.

L'Asie affiche des ventes en hausse de 17,7%, à 3 407 M€ portées par une bonne performance à magasins comparables et par la forte contribution de l'expansion. Le résultat opérationnel courant de l'Asie progresse de 13,5% à 241 M€, tiré par la Thaïlande où la marge commerciale est excellente et grâce à une forte contribution des galeries commerciales.

- En Thaïlande, le chiffre d'affaires de Big C est ressorti en hausse de 16,1%. En dépit du contexte post-inondations de la fin 2011, la croissance organique a été très soutenue à 9,3%, tirée notamment par le succès d'opérations commerciales innovantes et le développement de la carte de fidélité, ainsi que par une forte expansion, notamment sur les petits formats et les galeries commerciales adjacentes aux hypermarchés. La structure financière a également été renforcée par le refinancement de la dette et le succès d'un placement privé. 129 magasins ont été ouverts en 2012 dont 76 Mini Big C, 41 Pure, 5 hypermarchés et galeries commerciales et 7 supermarchés.
- Le Vietnam continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes de 21,9% en organique hors calendrier, malgré le contexte de ralentissement économique. 3 hypermarchés, 3 galeries commerciales attenantes et 7 formats de proximité ont été ouverts sur l'année.

GRUPE GO SPORT

- Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2012 de Groupe GO Sport s'élève à 676 M€, en hausse de 0,7% en comparable. L'enseigne Courir a enregistré en 2012 et pour la troisième année consécutive un chiffre d'affaires en hausse (+ 3,2% à magasins comparables), qui améliore la rentabilité de l'enseigne. Le chiffre d'affaires de GO Sport France est quasi stable sur l'année (- 0,6% à parc comparable). En Pologne, l'enseigne GO Sport affiche une solide croissance de 5,3% à magasins comparables. L'EBITDA et le ROC sont en croissance par rapport à fin 2011 du fait d'une nette progression au second semestre (+ 28% pour l'EBITDA), grâce à une maîtrise globale des coûts.
- Groupe GO Sport a renforcé sa solidité financière en réalisant avec succès une augmentation de capital de 30 M€ au second trimestre 2012. La dette financière nette est en augmentation de 16 M€, à 102 M€ au 31 décembre 2012.
- Loïc LE BORGNE a été nommé Directeur général en juillet 2012. La stratégie de développement de Groupe GO Sport reposera sur les nouveaux relais de croissance que sont la franchise et le e-commerce, permettant de construire un Groupe véritablement multi-enseignes, cross-canal et international.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

La réduction du portefeuille d'investissements s'est poursuivie avec notamment des cessions pour 129 M€ et une appréciation de valeur de 23 M€.

La valeur du portefeuille s'élève à 257 M€ au 31 décembre 2012, contre 365 M€ au 31 décembre 2011. À fin 2012, les investissements financiers ont une valeur de marché de 206 M€ (vs 272 M€ à fin 2011) et les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique pour 51 M€ (vs 93 M€ à fin 2011).

En 2012, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 38 M€, contre 39 M€ en 2011. La diversification du portefeuille opérée par le Groupe (secteur, zone géographique, taille, type d'investissement, partenaire) permet une forte mutualisation des risques renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. En effet, au 31 décembre 2012, le portefeuille comprend environ 80 lignes, inférieures à 4 M€ pour les quatre cinquièmes d'entre elles, la plus importante s'élevant à 17 M€ en cash investi net. La répartition géographique est équilibrée avec 45% en Amérique du Nord, 24% en Europe, 25% en Asie, 6% dans le reste du monde. Sur le plan sectoriel, les LBO représentent 30% des investissements financiers, les fonds immobiliers 30%, l'énergie 20%, le solde s'élevant à 20%.

Le portefeuille de programmes immobiliers est composé d'actifs détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris. L'année 2012 a été marquée par la cession du centre « Manufaktura » en Pologne.



| PÃO DE AÇÚCAR, São Paulo, Brésil



| EXITO VECINO, Bogotá, Colombie



| MINI BIG C, Bangkok, Thaïlande

RAPPORT DE GESTION

Panorama financier

COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans cette même annexe.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012

→ FONCIÈRE EURIS ET RALLYE

— Foncière Euris et Rallye cèdent leur investissement dans le centre commercial « Manufaktura » en Pologne

Foncière Euris et Rallye ont annoncé, le 29 octobre 2012, la cession de « Manufaktura », centre commercial régional situé à Lodz en Pologne, à un fonds ouvert du groupe allemand Union Investment Real Estate GmbH, effective le 31 octobre 2012. D'un montant de 390 M€ avant remboursement de la dette, cette transaction s'est effectuée sur la base d'un taux de capitalisation des loyers de 5,95%. Les vendeurs étaient, pour un tiers chacun, les sociétés Foncière Euris, Rallye et Apsys. Suite à cette cession, les sociétés Foncière Euris et Rallye auront reçu chacune un montant net un peu supérieur à 60 M€.

— La dette financière nette du périmètre holding de Rallye diminue de 154 M€ sur l'année 2012

La dette financière nette du périmètre holding au 31 décembre 2012 s'élève à 2 695 M€, en baisse de 154 M€ par rapport à son niveau du 31 décembre 2011 (2 849 M€). Cette évolution s'explique notamment par la cession en 2012 de 129 M€ d'actifs du portefeuille d'investissements.

— Paiement du solde du dividende 2011 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2012 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 23 mai 2012 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2012 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2011 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2012 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 17 M€ et 33 M€.

→ GROUPE GO SPORT

— Succès de l'augmentation de capital de Groupe GO Sport

Groupe GO Sport a levé, au cours du 1^{er} semestre 2012, 30 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital garantie et largement souscrite par Rallye. Cette opération permet à Groupe GO Sport, d'une part, de réaliser son plan d'investissements afin de poursuivre la redynamisation commerciale des deux enseignes et, d'autre part, de renforcer sa structure financière. Conformément à leurs engagements, Rallye et ses filiales ont largement accompagné l'opération ; ainsi à la date de réalisation de l'augmentation de capital, Rallye détenait directement et indirectement 89,7% du capital et 88,9% des droits de vote de Groupe GO Sport.

— Nouveaux partenariats et actions visant à redynamiser les enseignes

Le 30 avril 2012, Groupe GO Sport a annoncé la signature d'un protocole d'accord portant sur un partenariat à l'achat avec le groupe autrichien Hervis Sports, mettant fin à la coopération à l'achat avec Sport 2000. Courant juin 2012, le partenariat s'est élargi avec l'adhésion d'un autre distributeur européen d'articles de sport, Twinner. Le 11 juillet 2012, le groupe a signé un accord exclusif de 2 ans avec le Paris Saint-Germain, et enfin le 20 juillet 2012, Groupe GO Sport a annoncé la nomination de Monsieur Loïc Le Borgne en tant que nouveau Directeur général de Groupe GO Sport en vue d'initier une nouvelle phase dans le redressement du groupe.

→ CASINO

Le groupe Casino a vu en 2012 son profil de croissance renforcé par deux transformations majeures : la prise de contrôle de GPA en juillet et l'accord signé avec les Galeries Lafayette en vue de l'acquisition de la participation de 50% détenue par les Galeries Lafayette au capital de Monoprix.

— Prise de contrôle de GPA au Brésil

Afin de préparer la réorganisation du contrôle de GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, Casino a informé le 21 mars 2012 son partenaire Monsieur Abilio DINIZ qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes. L'Assemblée générale extraordinaire de Wilkes, holding de contrôle de GPA, s'est tenue le 22 juin 2012 à São Paulo. Elle a statué positivement sur la nomination de Monsieur Jean-Charles NAOURI, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'Assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de CARVALHO FILHO, Luiz Augusto de CASTRO NEVES et Roberto OLIVEIRA DE LIMA, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par le Groupe. À l'issue de ces événements, le groupe Casino consolide GPA en intégration globale depuis le 2 juillet 2012.

Le 23 août 2012, le groupe Casino a annoncé avoir acquis un million d'actions à droit de vote de Wilkes, la holding de contrôle de GPA. Cette acquisition fait suite à l'exercice par la famille DINIZ de sa pre-

mière option de vente, tel que prévu dans les accords entre Casino et la famille DINIZ.

— Signature d'un accord transactionnel sur l'achat des parts des Galeries Lafayette dans Monoprix

Le 28 juillet 2012, Casino et Groupe Galeries Lafayette ont annoncé la signature d'un protocole transactionnel portant sur la cession à Casino de la participation de 50% détenue par Groupe Galeries Lafayette dans Monoprix. L'opération doit avoir lieu d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 M€, indexé à compter du 1^{er} avril 2013. Cette acquisition par Casino interviendrait après accord de l'Autorité de la concurrence. Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général de Casino, a été nommé administrateur de Monoprix lors de l'Assemblée générale tenue le jour même. Il en a été nommé Président-Directeur général le 30 novembre 2012, en remplacement de Monsieur Philippe HOUZÉ. Le Conseil a également confirmé Monsieur Stéphane MAQUAIRE dans ses fonctions de Directeur général délégué.

— Nouvelle stratégie de la Foncière commerçante et processus engagé de perte de contrôle de Mercialys

Le 9 février 2012, Mercialys a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie autour de la vision de « **Foncière Commerçante** ». Dans le même temps, Mercialys a également annoncé un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière. Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialys a procédé le 20 avril 2012 à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi qu'au versement du solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 M€ dont 532 M€ reçus par le Groupe.

En 2012, Casino s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de Mercialys. Après la cession des 9,8% de titres Mercialys et le dénouement de l'*equity swap*, Casino a ramené sa participation à 40,17%. Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys. Toutefois, au 31 décembre 2012, ce processus n'est pas totalement finalisé et la perte de contrôle ne sera constatée qu'à l'occasion de la prochaine Assemblée générale de Mercialys.

— Financement et opérations corporate de Casino

Le 12 janvier 2012, Casino a établi un programme d'*American Depositary Receipt* (« ADR ») de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.

Le 1^{er} mars 2012, Casino a procédé avec succès à une émission obligataire de 600 M€ et d'une maturité de 8 ans. Cette souche obligataire porte un coupon de 3,99% et a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

Le 30 juillet 2012, Casino a annoncé le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 650 M€ et d'une maturité de 7 ans. Cette nouvelle souche obligataire porte un coupon de 3,157% et représente le coupon obligataire le plus bas jamais atteint par le Groupe.

— Autre opération à l'international

Le 29 mars 2012, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé avoir obtenu l'approbation de son Conseil d'administration sur une augmentation de capital par le placement privé d'un maximum de 23,6 millions d'actions représentant environ 2,9% du capital de Big C. Cette levée de capital s'inscrit dans le plan stratégique

annoncé en octobre 2011 visant à renforcer le co-leadership de Big C en Thaïlande et en faire un acteur majeur dans la région. Le placement privé a été soumis au vote des actionnaires le 30 avril et a permis de dégager le 3 mai des ressources de 102 M€.

Les états financiers consolidés 2012 enregistrent des variations importantes à la suite de la prise de contrôle le 2 juillet 2012 de la filiale de grande distribution au Brésil, GPA (voir note 2.3, dans l'annexe aux comptes consolidés).

RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2012 est en hausse de 21,7% et s'établit à 42 665 M€ contre 35 059 M€ en 2011.

- Le chiffre d'affaires consolidé HT du **groupe Casino** de l'année 2012 progresse fortement (+ 22,1%) et s'élève à 41 971 M€, contre 34 361 M€ en 2011. Les taux de change ont eu un impact défavorable de - 1,6%. L'effet périmètre est positif de + 20,3% à la suite de la consolidation par intégration globale de GPA.

La France a connu une bonne tenue de son chiffre d'affaires avec une quasi-stabilité de ses ventes en organique hors calendaire, grâce aux formats de proximité.

À l'International, la croissance organique des ventes (+ 8,5%) s'est poursuivie à un rythme soutenu et régulier pour l'ensemble des marchés du Groupe. La consolidation par intégration globale de GPA au second semestre a permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires (56%) et au résultat opérationnel courant (66%) du Groupe.

Les bonnes performances opérationnelles de la Grande distribution (groupe Casino) observées sur l'exercice 2012 soulignent une nouvelle fois le bon positionnement du portefeuille d'actifs du Groupe.

- Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de **Groupe GO Sport** de l'année 2012 s'élève à 676 M€, en très léger recul sur un an (680 M€ en 2011).

L'EBITDA et le ROC sont en croissance par rapport à fin 2011 du fait d'une nette progression (+ 28% pour l'EBITDA) au second semestre, s'expliquant par une maîtrise globale des coûts. En France, on observe une quasi-stabilité des ventes de **Go Sport** malgré un 4^{ème} trimestre pénalisé par une consommation peu dynamique ; en Pologne, l'évolution du chiffre d'affaires de l'enseigne s'est traduite par une croissance de 5,3% en comparable.

Courir confirme son succès, avec une croissance de son chiffre d'affaires pour la troisième année consécutive (+ 3,2% en comparable).

Le **résultat opérationnel courant (ROC)** s'élève à 2 004 M€ sur l'exercice 2012, contre 1 547 M€ en 2011 (+ 29,5%). Il comprend principalement le net accroissement du ROC du groupe de distribution Casino qui enregistre une hausse de 29,3%, portée par la forte croissance du résultat de l'International (1 316 M€ contre 798 M€ en 2011).

Les **autres produits et charges opérationnels** se traduisent par un produit net de 327 M€ contre une charge nette de 166 M€ en 2011.

Le produit net de 327 M€ constaté sur l'exercice 2012 comprend notamment :

- un produit net de frais de 672 M€ lié à des opérations de périmètre et comprenant notamment l'impact de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans GPA (*pour plus de détails, voir note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés*) ;
- des résultats sur cessions d'actifs de 115 M€ (dont 103 M€ de plus-value nette de frais sur des cessions immobilières réalisées principalement par Mercialys) ;
- des pertes de valeurs d'actifs pour 175 M€ (dont 73 M€ sur des goodwill, 45 M€ sur des immobilisations corporelles et immeubles de placement et 15 M€ sur le portefeuille d'investissements de Private Equity) ;

- et des provisions pour restructuration pour 200 M€ (concernant principalement les secteurs Casino France, Franprix-Leader Price et GPA pour respectivement 94 M€, 62 M€ et 21 M€).

La charge nette de - 166 M€ constatée sur l'exercice 2011 comprenait notamment :

- des résultats sur cessions d'actifs de 135 M€ (dont 37 M€ de plus-value nette sur la cession de 7,8 millions d'actions GPA, 69 M€ de plus-value nette de frais sur des cessions immobilières réalisées principalement par Mercialys, 24 M€ de plus-value sur cession d'OPCI) ;
- des coûts d'intégration et frais d'acquisition de Nova Casa Bahia et Carrefour Thaïlande pour 48 M€ ;
- des pertes de valeurs d'actifs pour 45 M€ (dont 19 M€ sur le portefeuille d'investissements de Private Equity) ;
- une charge fiscale exceptionnelle sur le patrimoine en Colombie de 68 M€ (taxe sur le patrimoine déterminée sur les capitaux propres de la filiale Exito au 1^{er} janvier 2011, payable en huit semestrialités) ;

- et des provisions pour restructuration pour 107 M€ (concernant principalement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price pour 46 M€ chacun).

Le poste « **Coût de l'endettement financier net** » enregistre une augmentation (+ 30 M€) pour s'établir à 713 M€ à fin décembre 2012 ; cette variation traduit, d'une part les effets des récentes acquisitions et, d'autre part, la normalisation de la structure financière de Mercialys, avec la mise en place d'un endettement spécifique.

La **quote-part du résultat net des entreprises associées** s'est élevée à 96 M€ (contre - 8 M€ en 2011) ; ce poste intègre notamment la plus-value de cession du centre commercial « Manufaktura » en Pologne, dont l'incidence est de 105 M€ sur le résultat net part du Groupe.

Le **résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé** de l'exercice 2012 est un profit de 184 M€ (contre une perte de 10 M€ en 2011).

La contribution des différents sous-groupes au résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Foncière Euris	50	(21)
Rallye holding	(143)	(141)
Casino	288	160
Groupe GO Sport	(11)	(8)
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	184	(10)

ÉVOLUTION DES FLUX DE TRÉSORERIE

La **Capacité d'autofinancement** du Groupe s'élève à 1 327 M€ en 2012, en légère croissance (+ 46 M€) par rapport au niveau constaté en 2011 (1 281 M€). A contrario la **variation du besoin en fonds de roulement** est nettement positive (303 M€, contre - 39 M€ en 2011) sous l'effet principalement du BFR marchandises international de 354 M€ (contre 92 M€ en 2011).

La CAF et la variation du BFR, retraitées du coût de l'endettement financier net et des impôts non versés en 2012, portent le **flux de trésorerie généré par l'activité** à 2 359 M€ contre 1 887 M€, soit une augmentation de plus de 25%.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement** se caractérise par un encaissement net de 218 M€ sur l'exercice (contre un décaissement net de 2 245 M€ en 2011). Outre les investissements opérationnels récurrents en immobilier (immobilisations corporelles ou immeubles de placement) qui enregistrent une augmentation maîtrisée sur 2012, ce solde traduit, à hauteur de 1 293 M€ l'incidence de la prise de contrôle de GPA sur la trésorerie du Groupe et pour 137 M€ les effets liés au processus de perte de contrôle de Mercialys.

Suite à ces opérations, le Groupe dégage un **flux net de trésorerie disponible** positif (2 577 M€ en 2012) contre un montant négatif de 358 M€ en 2011.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations de financement** se solde par un encaissement net de 252 M€ (contre un encaissement net de 751 M€ au 31 décembre 2011). Ce flux intègre les dividendes versés pour un montant total de - 796 M€, en nette augmentation par rapport au montant de l'année dernière à la suite du versement d'un dividende exceptionnel de la part de Mercialys ; le montant versé en 2012 comprend notamment le dividende de la société-mère Foncière Euris pour un montant identique à celui de l'exercice

précédent (21 M€) et l'ensemble des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées du Groupe, dont principalement Casino et Mercialys.

Par ailleurs, ce flux comprend les opérations réalisées avec des actionnaires minoritaires des filiales, soit 499 M€ dont 209 M€ relatifs à des cessions de titres GPA et 198 M€ correspondant à des cessions de titres et à l'augmentation de capital de Big C Thaïlande.

La **trésorerie nette** enregistre une forte augmentation pour s'établir à 6 016 M€ au 31 décembre 2012 (contre 3 338 M€ un an plus tôt).

STRUCTURE FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des postes du bilan consolidé enregistre les effets de la prise de contrôle de GPA et le changement de méthode de consolidation qui s'en est suivi (voir note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés). Ainsi, le **total du bilan consolidé** s'élève à 45 116 M€, contre 32 190 M€ au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 12 926 M€ sur l'exercice.

La nette progression des goodwill (+ 2 426 M€), des immobilisations incorporelles (+ 3 000 M€) et corporelles (+ 2 019 M€) par rapport au 31 décembre 2011 s'explique principalement par le changement de méthode de consolidation du groupe GPA (intégré globalement depuis le 2 juillet 2012).

Le poste « Autres actifs non courants » intègre notamment, pour leur juste valeur, les investissements financiers autres que ceux à caractère immobilier.

Par ailleurs, le bilan consolidé enregistre le reclassement des actifs et passifs de Mercialys en « Actifs détenus en vue de la vente » et passifs associés, suite au processus actuel de perte de contrôle de cette filiale.

Les **capitaux propres consolidés** se montent à 13 451 M€, dont 709 M€ pour la part du Groupe et 12 742 M€ pour la part des actionnaires minoritaires et des porteurs de TSSDI Casino.

Les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation (+ 152 M€) s'expliquant notamment par le résultat net part du Groupe (184 M€), les dividendes versés par Foncière Euris (- 21 M€), l'impact des variations de périmètre (87 M€) et les écarts de conversion sur filiales étrangères (- 107 M€).

Les **intérêts minoritaires** dans les capitaux propres augmentent de 5 775 M€, cette variation est principalement due à la prise de contrôle de GPA et à la reconnaissance des minoritaires de GPA suite au changement de méthode de consolidation (5 862 M€) ; les autres variations s'expliquent notamment par la quote-part des minoritaires dans le résultat net (1 117 M€), dans les dividendes versés (- 854 M€) et dans les écarts de conversion (- 636 M€).

La **dette financière nette** s'élève à 8 753 M€ contre 8 866 M€ au 31 décembre 2011, soit une diminution de 113 M€ sur l'exercice ; les baisses observées sur l'évolution de la dette aux niveaux de Foncière Euris et Rallye sont à attribuer en grande partie aux encaissements sur cessions immobilières ; la contribution de Casino enregistre une très légère augmentation (+ 72 M€) alors même que sur l'exercice, le Groupe a porté à 100% son pourcentage d'intégration dans sa filiale brésilienne GPA et a reconnu dans son bilan une dette au titre du put sur intérêts minoritaires accordé à la famille DINIZ (399 M€).

Les contributions à la dette financière nette consolidée du Groupe sont réparties comme suit :

- Groupe Casino : 5 451 M€ au 31 décembre 2012, contre 5 379 M€ au 31 décembre 2011 ;
- Groupe GO Sport : 102 M€ contre 86 M€ ;
- Rallye Holding : 2 695 M€ contre 2 848 M€ ;
- Foncière Euris : 365 M€ contre 433 M€ en 2011 ;
- les filiales d'investissements du Groupe : 140 M€ contre 120 M€, correspondant à des financements spécifiquement dédiés à des projets immobiliers et, pour l'essentiel, sans recours contre les holdings.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2012

→ ÉMISSION OBLIGATAIRE DE CASINO

Le 18 janvier 2013, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 M€ d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunérée à 3,31%.

→ ACQUISITION DE DISTRIBUTION SUD-OUEST

Le 1^{er} février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur 70 magasins dont il détenait 49% au 31 décembre 2012. Cette acquisition a été soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

→ ACQUISITION DE 38 MAGASINS NORMA FRANÇAIS

Le 1^{er} février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma pour acquérir 38 magasins en exploitation et quatre projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

→ ÉMISSION OBLIGATAIRE DE RALLYE

Le 11 mars 2013, Rallye a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 300 M€ d'une maturité de 6 ans (2019) et rémunérée à 4,25%. Il s'agit du coupon obligataire le plus bas jamais atteint par Rallye (hors obligation échangeable).

→ POURSUITE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DES TITRES MONOPRIX

Casino a mis en œuvre le 5 avril 2013 sa faculté de faire porter la participation de 50% de Monoprix, détenue jusqu'alors par Galeries Lafayette, par une filiale de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank conformément aux termes du protocole transactionnel signé le 26 juillet 2012.

La vente par Galeries Lafayette a été réalisée, comme annoncé précédemment, au prix de 1 175 M€, financés par Casino.

Ce portage* durera le temps nécessaire à l'examen complet du dossier par l'Autorité de la concurrence dont la décision, attendue dans le courant de l'été, permettra de finaliser l'acquisition des titres par Casino.

FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés de façon centralisée, au niveau des directions financières ou juridiques de chaque entité du Groupe (risques financiers, assurance) ; d'autres, tels que les risques opérationnels, sont au contraire gérés de façon décentralisée. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

RISQUES DE MARCHÉ

Au sein de chaque entité, la gestion des risques de liquidité, de taux, de change et des risques sur actions est faite de façon centralisée, sous la responsabilité de la Direction financière, qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et en informe la Direction générale.

→ RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe a pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées excédentaires pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2012, les lignes de crédits confirmées non utilisées s'élevaient à 4 861 M€ pour le Groupe.

La répartition par échéance des dettes à plus d'un an ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note III-5-E de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, le Groupe veille à la diversification de ses sources de financement et à la permanence des lignes de crédit disponibles.

* Conforme au cadre réglementaire des procédures de contrôle des concentrations.

→ RISQUES DE TAUX

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, l'essentiel de ces opérations étant réalisé dans un objectif de couverture. Les notes III-5-A de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondants.

→ RISQUES DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture.

Les notes III-5-B de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de change et les instruments de couverture correspondants.

→ RISQUES SUR ACTIONS

Dans le cadre de ses investissements financiers, le Groupe peut être amené à couvrir certaines positions détenues sur des titres de sociétés cotées non consolidées par le recours à des produits optionnels tels qu'option d'achat et de vente de titres ou indices. La note III-5-C de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition du Groupe aux instruments financiers et les instruments de couverture correspondants.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des instruments dérivés et à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que des obligations échangeables ou des obligations indexées sur le cours de Bourse des participations, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution ou dans un objectif d'optimisation de la détention ou de la valorisation de ses participations.

Enfin, le Groupe peut également détenir temporairement des placements de trésorerie.

RISQUES OPÉRATIONNELS

La gestion des risques opérationnels concerne plus spécifiquement les deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) ainsi que des filiales immobilières de Foncière Euris. L'identification de ces risques est détaillée dans les rapports de gestion de chaque entité concernée.

→ RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION

Par l'activité de ses filiales opérationnelles de distribution, le Groupe est notamment confronté aux problématiques de gestion des risques opérationnels tels que les risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises, les risques sanitaires, les risques liés au mode de commercialisation des produits, la gestion de son patrimoine de marques et enseignes, l'organisation de son réseau de franchisés ou les risques liés à la qualité de crédit de la clientèle.

→ RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Ils regroupent les aléas liés aux obtentions d'autorisations d'exploitations commerciales et de permis de construire et à leurs recours éventuels, et également les risques opérationnels de la construction et de la commercialisation.

Les projets d'investissement immobilier doivent être soutenus par des dossiers préparatoires comprenant notamment une étude de marché, le programme commercial, la stratégie de financement, les prévisions de coût de revient et de marge, ces éléments devant être actualisés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celle-ci est liée, d'une part, à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers et, d'autre part, à l'environnement économique, en particulier : liquidité des actifs, valeurs locatives, taux d'intérêts, taux de capitalisation, quotité et conditions des financements.

Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière.

L'analyse approfondie des investissements immobiliers, quel que soit leur degré de maturité, peut conduire le cas échéant à modifier la stratégie de développement ou l'horizon d'investissement.

Dans le cadre d'éventuelles cessions immobilières, le Groupe peut être amené à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif et des garanties locatives.

→ RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe s'est engagé à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie sur les données environnementales ci-après.

AUTRES RISQUES

→ RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment Casino vacances (agence de voyages), Banque du groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (Agent immobilier), Floréal et Casino carburants (Station-service), Mercialis (SIIC) et l'Immobilier Groupe Casino, GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque). Par ailleurs, à différents niveaux, tant en France qu'à l'international, le Groupe est concerné par les réglementations relatives au droit de l'urbanisme (autorisation d'exploitation commerciale, permis de construire), le droit de la construction, le droit des baux commerciaux ou encore le droit de l'environnement.

De manière générale, du fait de la nature de son activité, le Groupe est soumis aux risques des évolutions réglementaires. La Direction juridique de chaque société opérationnelle s'assure du respect des réglementations en vigueur et de l'obtention des autorisations particulières nécessaires à l'exercice de sa propre activité.

→ RISQUES FISCAUX ET DOUANIERS

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

→ RISQUES LIÉS À L'IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie, Océan Indien).

→ LITIGES

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Des informations sur les litiges figurent à la note III-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

→ RISQUES LIÉS À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces éléments sont décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe souscrit aux polices d'assurance requises afin de protéger ses clients, ses collaborateurs ainsi que le compte de résultat du Groupe contre tout sinistre significatif identifié et assurable pouvant survenir.

La mise en œuvre de cette politique d'assurances est détaillée dans les rapports de gestion des deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et dans le rapport de gestion de Mercialys.

PERSPECTIVES 2013

Dans un environnement économique toujours incertain, Foncière Euris continuera de valoriser au mieux ses projets immobiliers, en fonction des conditions de marché et de leurs perspectives.

Rallye optimisera également la valorisation de son portefeuille d'investissements financiers en fonction de l'évolution des marchés, et jouera son rôle d'actionnaire majoritaire de Casino et de Groupe GO Sport.

Casino est confiant sur sa capacité à faire progresser son activité et ses résultats en 2013. La croissance internationale devrait se poursuivre en 2013, soutenue par l'émergence de classes moyennes nombreuses dont le pouvoir d'achat progresse. Bénéficiant d'une très bonne image prix et très actives dans leur expansion sur les formats porteurs et l'immobilier commercial, les enseignes du Groupe devraient voir leur activité et leurs résultats continuer à progresser. La baisse des prix en France vise à redynamiser le commerce, et l'expansion sera significative dans les formats porteurs.

COMPTES INDIVIDUELS

RÉSULTATS

Le résultat courant avant impôt est un profit de 30 M€ en 2012, contre 25 M€ en 2011. Il inclut 47 M€ de dividendes Rallye, en ligne par rapport à 2011.

Le résultat exceptionnel, quasi-nul en 2011, est un profit de 82 M€ en 2012, correspondant à la remontée de la plus-value sur la cession du centre commercial « Manufaktura ».

Le résultat net de l'exercice s'établit à 112 M€, contre 25 M€ l'année précédente.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan s'élève à 1 058 M€ au 31 décembre 2012, contre 1 054 M€ l'année précédente.

Au 31 décembre 2012, la société Foncière Euris détient directement 27 296 291 actions Rallye, représentant 56,1% du capital.

Les capitaux propres s'élèvent à 634 M€ à fin 2012 contre 545 M€ l'année précédente. La variation intègre le versement d'un dividende de 21 M€ (2,15 € par action), le résultat de l'exercice de 112 M€ et une réduction de capital par annulation d'actions détenues en propre à hauteur de 1 M€.

Les dettes financières, nettes des valeurs mobilières de placement, instruments de trésorerie et disponibilités, sont en nette baisse, à 354 M€ au 31 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

Affectation du résultat

Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 111 889 721,67 € et du report à nouveau antérieur de 74 726 883,97 €, ajusté du dividende de l'exercice 2011 afférent aux actions détenues en propre, la réserve légale étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, le Conseil d'administration propose de procéder à l'affectation suivante du bénéfice distribuable qui s'élève ainsi à 186 616 605,64 € :

(En euros)

Distribution d'un dividende	21 426 629,10
Affectation au report à nouveau	165 189 976,54

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant de 2,15 € par action, éligible pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France à l'abattement de 40%.

Le montant du dividende de l'exercice 2012 afférent aux actions détenues en propre, sera affecté au compte report à nouveau.

La mise en paiement interviendra à compter du 10 juillet 2013.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices étaient les suivants :

(En euros)	2011	2010	2009
Montant du dividende *	2,15	2,15	2,15
* Les dividendes versés au titre de 2009 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes au titre de 2010 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 19%. Les dividendes au titre de 2011 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 21%.			

RAPPORT DE GESTION

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	2008	2009	2010	2011	2012
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 488 110
Nombre d'actions émises	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 965 874
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	293 880	205 812	1 019 210	224 109	225 812
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50 823 061	35 543 824	12 271 135	31 382 788	109 143 930
Produits (charges) d'impôts sur les bénéfices	46 125	-	-	-	-
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	44 006 921	6 984 146	34 606 149	25 072 682	111 889 722
Montant des bénéfices distribués	31 426 271	21 449 677	21 449 677	21 449 677	21 426 629
Résultats par action					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5,09	3,56	1,23	3,15	10,95
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4,41	0,70	3,47	2,51	11,23
Dividende versé à chaque action	3,15	2,15	2,15	2,15	2,15
Personnel ⁽²⁾					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	3	2,5	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	321 125	293 187	297 978	79 664	77 764
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres...)	161 017	132 117	69 780	47 914	53 779
(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.					
(2) Y compris mandataires sociaux.					

RAPPORT DE GESTION

Évolution du titre en Bourse

—

L'action Foncière Euris est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

Évolution des cours (<i>en euros par action</i>)	2008	2009	2010	2011	2012
Dernier cours coté de l'année civile	60,00	54,30	47,00	37,71	39,98
Plus haut de l'année	99,00	60,00	54,30	50,00	41,00
Plus bas de l'année	51,00	47,05	43,55	33,81	35,75
Nombre d'actions	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 965 874
Capitalisation boursière sur derniers cours annuels (<i>en milliers d'euros</i>)	598 596	541 729	468 900	376 217	398 436

Il a été mis fin en date du 28 juin 2012 au contrat de liquidité conclu en novembre 2006 entre la société SG Securities (Paris) et la société Foncière Euris.

Le 15 juin 2012, la société Foncière Euris a confié à EXANE BNP PARIBAS la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité portant sur des actions ordinaires de la société Foncière Euris, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI et reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2012, le nombre de titres détenus dans le cadre de ce contrat de liquidité était de 9 431 actions et la somme disponible s'élevait à 342 470,24 €.

RAPPORT DE GESTION

Capital et actionariat

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Foncière Euris s'élevait au 31 décembre 2011 à 149 648 910 €, divisé en 9 976 594 actions. Il s'élevait au 31 décembre 2012 à 149 488 110 €, divisé en 9 965 874 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Cette évolution est liée à la réduction du capital social de la Société, le 24 mai 2012, d'un montant nominal de 160 800 € par annulation de 10 720 actions détenues en propre.

Le capital social était composé, au 31 décembre 2012, de 9 965 874 actions représentant 9 548 702 droits de vote.

ACTIONNARIAT

	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote Finatis ⁽¹⁾	79,18%	82,60%	79,09%	82,63%
Actionnaires détenant entre 5% et 10% du capital ou des droits de vote Carpinienne de Participations ⁽²⁾	5,12%	5,34%	5,11%	5,34%
Eurisma ⁽²⁾	5,02%	5,23%	5,01%	5,24%
Actionnaires détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote	10,68%	6,83%	10,79%	6,79%

(1) La société Finatis détenait directement et indirectement, au 31 décembre 2012, 93,45% du capital y compris les actions auto-détenues et d'auto-contrôle et 93,17% des droits de vote.
(2) Filiales de Finatis.

Il est précisé qu'en fin d'exercice, la société Foncière Euris détenait en propre 9 431 actions affectées au contrat de liquidité. Les sociétés Parinvest et Pargest, contrôlées indirectement par la société Foncière Euris, détenaient 403 616 actions, représentant 4,05% du capital de la société.

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Le Conseil d'administration bénéficie des autorisations et des délégations de compétence suivantes pouvant conduire à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Opérations	Montant nominal en M€	Modalités	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Échéance	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	75	-	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	300 ⁽¹⁾	avec DPS	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
	75 ⁽²⁾					
Émission de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la Société	300 ⁽¹⁾	sans DPS	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
	37 ⁽²⁾					
Émission de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la Société	300 ⁽¹⁾	-	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Augmentation de capital au profit des salariés	-	Nombre total d'actions pouvant être émises : 4%	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	-	Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 1%	05/05/2011	26 mois	05/07/2013	Néant

(1) Au titre de l'emprunt.
(2) Au titre de l'augmentation de capital.

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Nombre d'actions détenues au 31.12.2011 : 24 276.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 3 406.

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 7 531.

Nombre de titres annulés au cours de l'exercice : 10 720.

Cours moyen des acquisitions de l'exercice : 38,04 €.

Montant des frais de négociation TTC : non significatif.

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 9 431 actions d'une valeur nominale de 15 € et d'un prix d'achat moyen de 43,19 €, au titre du contrat de liquidité conclu avec EXANE BNP PARIBAS le 15 juin 2012.

Motif des acquisitions effectuées : animation du marché.

Fraction du capital représentée par les acquisitions : 0,03%.

La présente Assemblée générale est appelée à statuer sur le renouvellement de l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir, en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, des actions de la Société, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité éventuellement conclu conforme à une charte de déontologie élaborée par l'association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat et de souscription consenti aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'actionnariat ou tout plan d'épargne d'entreprise conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis dans le cadre de cette autorisation ne pourra pas dépasser la limite de 2% du capital social, le prix d'achat unitaire maximum ne pourra excéder 100 €.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 7 juin 2007 et 20 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et du Groupe. Il existe au 31 décembre 2012, 35 000 options de souscription d'actions non exercées correspondant aux plans suivants :

- du 2 octobre 2007, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 99,02 € ;
- du 24 avril 2008, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 82,58 € ;
- du 27 avril 2009, 7 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 7 000 actions au prix unitaire de 55,92 €.

RAPPORT DE GESTION

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

(Décret 2012-557 du 24 avril 2012)

L'activité propre de la société Foncière Euris, dont le nombre de collaborateurs s'élève à deux au 31 décembre 2012, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes.

Les éléments rassemblés ici présentent les principales informations sociales et environnementales pertinentes au regard des activités de Foncière Euris et de ses principales filiales (Casino et Groupe GO Sport). Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités à leur niveau. De plus amples informations figurent dans les rapports de gestion de Casino et Groupe GO Sport et dans le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales de Casino.

→ PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

Pour Casino, les principaux indicateurs RSE des filiales sont publiés chaque année dans le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales et consultables sur le site du groupe : www.groupe-casino.fr. GPA et Grupo Exito adhérents au Pacte Mondial, publient également chaque année un rapport RSE/ Développement durable au format GRI (Global Reporting Initiative) accessibles sur leurs sites internet www.gpari.com.br et www.grupoexito.com.co/. Monoprix et Big C Thaïlande publient des informations RSE dans leurs rapports.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du groupe Casino ou de ses filiales majoritaires en France et à l'étranger.

Les données s'entendent hors affiliés, franchisés et locataires gérants.

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100%).

Élaborées en cohérence avec le reporting Financier, les données sont reportées en référence aux périmètres suivants :

- Le périmètre dit « France » est constitué des activités sous enseignes Casino, Monoprix, Cdiscount, Franprix, Leader Price et des fonctions supports (logistiques, achats, ressources humaines etc.)
- Le périmètre dit « Amérique Latine » est composé des entités Grupo Pão de Açúcar - GPA (hors ViaVarejo), Libertad SA, Grupo Éxito, Disco Devoto.
- Le périmètre dit « Asie /Océan Indien » est composé des entités Big C Thaïlande, Big C Vietnam, et Vindemia (hors Mayotte, Maurice, Madagascar).
- Le périmètre dit « Groupe » intègre les données consolidées.

Pour Groupe GO Sport, les informations ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France, Courir France et GO Sport Pologne.

Les données sociales, sociétales et environnementales des entités Casino, Guichard-Perrachon et Groupe GO Sport, sont présentées de manière exhaustive dans leur document de référence respectif, dans la partie « rapport de gestion », accessibles aux adresses www.groupe-casino.fr/fr et <http://www.groupegosport.com/>.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE

Le développement des hommes et des femmes est un des éléments clés de la performance économique et sociale de l'entreprise. C'est ainsi que le Groupe pratique depuis de nombreuses années une politique active en matière de responsabilité sociale, comme facteur de progrès, d'innovation et de lien social.

→ FAVORISER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

La durée du temps de travail des collaborateurs du groupe Foncière Euris est définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité et conforme aux réglementations des pays où celui-ci est présent.

Les politiques de rémunération sont gérées par les directions des ressources humaines de chacune des entités et sont adaptées aux spécificités des métiers, du statut des salariés et des enjeux locaux.

Depuis son origine, le groupe Casino est attaché au développement professionnel et social de ses collaborateurs qui contribue à sa performance opérationnelle. Afin de renforcer une culture ressources humaines Groupe, contribuant à cet objectif, quatre valeurs CLES « Conquête, Loyauté, Exigence et Solidarité » ont été définies et un modèle d'évaluation des attitudes et comportements managériaux a été déployé permettant de favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité interne. Les politiques ressources humaines du Groupe prennent en compte le temps de travail, les rémunérations et la formation.

Groupe GO Sport poursuit son action permettant de consolider le nombre de contrats à temps plein dans ses magasins. Il privilégie également les contrats à temps partiel choisis, à la différence des contrats à temps partiel non choisis c'est-à-dire ceux ne correspondant pas à la recherche initiale des personnes embauchées. La formation fait également partie intégrante de la politique de développement des collaborateurs.

→ ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, le groupe Casino s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs. La mise en œuvre des plans d'actions est assurée par les directions des ressources humaines de chacune des filiales dans l'objectif de réduire les risques et d'assurer une amélioration constante.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. À titre d'exemple, la commission de sécurité de GO Sport France, émanant du comité d'établissement, a opéré des visites de contrôle. Celles-ci ont abouti au traitement ponctuel de problèmes techniques et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

→ S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ

Les filiales du Groupe sont engagées dans différents programmes dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail mais également d'agir en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre d'employés, le groupe Casino est engagé depuis presque vingt ans dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe a défini une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés et à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise.

Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent : l'origine sociale, le sexe, le handicap, l'âge (jeune et senior), le genre, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse.

Chez Groupe GO Sport, l'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, prises dans l'accord d'entreprise 2011-2013. Groupe GO Sport a également poursuivi au cours de l'année son engagement dans le cadre de divers partenariats et collaborations en faveur des travailleurs handicapés ainsi que dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

→ SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

L'objectif du groupe Casino exprimé dans sa signature d'entreprise est de « Nourrir un monde de diversité » en proposant des produits de qualité accessibles au plus grand nombre tout en permettant à ses clients de consommer de façon plus responsable. Deux priorités ont été définies : agir pour la santé des consommateurs par une alimentation plus équilibrée et les encourager vers une consommation plus respectueuse de l'environnement.

L'alimentation qui s'inscrit au cœur des enjeux de santé et de société est en effet une préoccupation majeure pour le groupe Casino qui développe une politique produits conciliant sécurité, équilibre nutritionnel, santé, plaisir et respect de l'environnement. Aussi, quelles que soient les gammes de produits à marque propre, la qualité et la sécurité des produits sont une priorité absolue pour le Groupe. Depuis la définition des cahiers des charges jusqu'à l'exploitation des magasins, un dispositif complet permet d'assurer la commercialisation de produits sûrs, sains et de qualité.

La santé du consommateur est également une préoccupation majeure pour Groupe GO Sport. Ses fournisseurs doivent tout mettre en œuvre pour préserver la santé des clients et protéger l'environnement. A titre d'exemple, selon le règlement européen REACH, ils ont l'interdiction de fournir des substances très préoccupantes pour la santé, ou toxiques et très persistantes et se doivent de délivrer deux fois par an une lettre de garantie certifiant qu'aucun produit ni aucun emballage n'excède la limite tolérée en poids de 0,1% de substance très préoccupante par produit. Ils s'engagent également à ne pas utiliser de produits interdits ou dangereux (colorants prohibés, pesticides, nickel, chrome, etc).

→ SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Compte tenu de ses activités de distributeur, la démarche de responsabilité sociale d'entreprise du groupe Casino ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend en compte les risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Les politiques déployées pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux des

sous-traitants concernent en priorité : les fournisseurs des produits à marque propre du Groupe situés dans les pays considérés à risque, les fournisseurs locaux des enseignes, les prestataires de transport et les fabricants de packaging. Elles ont pour objectifs de renforcer la démarche d'éthique sociale du Groupe, de soutenir les filières de production locales et de favoriser les démarches RSE des PME.

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de signer les conditions générales d'achat qui précisent les règles d'éthique à respecter. Les codes d'éthique de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la commission éthique de la Fédération professionnelle des entreprises du Sport (FPS) et les recommandations de l'Office International du Travail réunies dans la norme SA 8000 constituent l'ensemble de ces règles.

→ DYNAMISER LE TISSU URBAIN ET ÉTABLIR DE NOUVEAUX LIEUX DE VIE

— *Veiller à l'ancrage territorial des activités au profit d'un développement local solidaire*

À travers les projets d'immobilier commercial qu'elle finance, Foncière Euris participe, en collaboration avec des opérateurs immobiliers partenaires, à la revitalisation de quartiers urbains centraux ou périurbains.

Ces partenaires sont choisis en considération de leur capacité à partager les préoccupations de qualité sociale et environnementale que Foncière Euris souhaite voir présider aux choix des projets.

— *Établir des relations durables avec les collectivités locales*

Lors de la construction d'équipements commerciaux en Europe, Foncière Euris veille à la qualité du dialogue avec les collectivités locales et à l'écoute de leurs attentes pour la prise en compte des spécificités locales dans ses projets.

De plus amples informations détaillant les performances et réalisations des filiales de Foncière Euris sont disponibles dans les parties dédiées des rapports de gestion de ces sociétés ainsi que dans les rapports de développement durable de Casino et de Mercialis.

→ ACTEUR LOCAL ENGAGÉ

Le groupe Casino favorise le développement des magasins de proximité dans les pays où il est présent. En tant qu'acteur local fortement impliqué dans les territoires (centre-ville, périphéries urbaines et zones rurales), il contribue au développement économique local et à la solidarité sur les territoires en incitant ses enseignes, au travers de sa démarche de progrès RSE, à renforcer leurs partenariats de solidarité, développer les actions de solidarité locale menées au niveau des magasins et à soutenir les actions des fondations. Ces actions sont déployées au sein de chacune des entités du Groupe, en fonction du contexte local.

→ RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Élément structurant de sa politique RSE, la démarche de progrès « Esprit RSE » mise en place par le groupe Casino a été construite en parfaite cohérence avec les 9 engagements de la charte éthique Groupe qui rappelle son attachement aux principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamen-

taux au travail. Au titre de cette charte, le groupe Casino s'engage notamment à favoriser le développement de relations sociales de qualité, fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif ; à favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation ou encore à promouvoir le dialogue de ses entités avec les parties prenantes afin de « considérer la diversité des attentes, des besoins et des modes de vie des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit ».

Au travers de cette charte éthique et par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe Casino a tenu à réaffirmer sa volonté de

respecter et promouvoir les droits humains dans l'ensemble de ses filiales à l'international et auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et de participer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi qu'à l'abolition du travail des enfants dans sa sphère d'influence.

Groupe GO Sport veille à ce que les Droits de l'Homme soient respectés tout au long de sa chaîne logistique. Dans ce cadre, il est demandé à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants de se conformer aux Conditions générales d'achat du Groupe, qui impliquent le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et de la législation locale. Des audits réguliers permettent de contrôler cette conformité.

→ PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le Groupe soutient la lutte contre la corruption et s'engage à appliquer la législation en vigueur. Il a, pour cela, adopté des procédures, sensibilisé ses collaborateurs et mis en place des contrôles.

— Données quantitatives sociales

Du fait de l'étendue significative du groupe Casino par rapport aux autres filiales (Groupe GO Sport et Rallye) en termes de volume d'affaires, ainsi que de certaines méthodes de calcul qui diffèrent entre les entités, les données concernant les autres filiales ne figurent pas ci-dessous, elles peuvent toutefois être consultées dans le document de référence de Groupe GO Sport et de Rallye.

Indicateurs sociaux 2012 ⁽¹⁾	Unité	Foncière Euris	Groupe Casino
Effectifs inscrits au 31 décembre	Nb	2	318 599
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	-	55%
Moins de 30 ans ⁽²⁾	Nb	-	111 779
De 30 à 50 ans ⁽²⁾	Nb	1	114 481
Plus de 50 ans ⁽²⁾	Nb	1	22 641
Pourcentage de salariés à temps partiel ⁽³⁾	%	-	29%
Nombre de recrutements en CDI	Nb	-	65 842
Nombre de licenciements économiques	Nb	-	246
Nombre de personnes déclarées handicapées au 31 décembre 2012 ⁽⁴⁾	Nb	-	5 635
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	30	14,6
Nombre d'accidents du travail ⁽⁵⁾	Nb	-	8 587

(1) À l'exception des effectifs inscrits au 31 décembre, les données n'incluent pas ViaVarejo et concernent uniquement les activités situées sur l'île de la Réunion pour le périmètre Océan Indien.
(2) Pour la répartition par tranches d'âge des effectifs, la donnée n'intègre pas les CDD de Cdiscount.
(3) Ce pourcentage ne concerne que le périmètre France.
(4) Hors Franprix Leader Price et Disco Devoto.
(5) Avec arrêt d'au moins un jour. Hors Big C Vietnam.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale du Groupe vise à minimiser l'impact sur l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles, à améliorer son éco-responsabilité et à adopter une démarche plus écologique.

Le groupe Casino a défini dès 2003 ses engagements en matière d'environnement, réaffirmés ensuite par l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi que par la politique RSE Groupe. Afin de prévenir et maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, la Direction de l'environnement, rattachée à la Direction de la RSE, pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et le suivi des plans d'action. Elle déploie une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale du Groupe en s'appuyant en France sur les référents environnements, des ateliers de travail « Excellence verte » et une plateforme collaborative permettant aux membres de ces ateliers de mutualiser et publier les bonnes pratiques de leur métier en faveur de la protection de l'environnement. Dans les filiales internationales, elle s'appuie sur les directions en charge de la RSE et les équipes opérationnelles.

— Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Afin de maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre (GES), le groupe Casino a identifié dès 2005 les différents impacts carbone de ses activités en France à travers plusieurs initiatives dont la mise en place d'un 1^{er} bilan carbone renouvelé en 2009, portant sur un échantillon de 400 établissements. Dans le cadre de l'internationalisation de ses activités, le groupe a décidé de normaliser les pratiques de ses filiales en matière d'inventaire de gaz à effet de serre pour rendre comparable les performances entre filiales et permettre une consolidation des données. Le Groupe a réalisé sur cette base en 2012 un bilan des émissions de gaz à effet de serre consolidé de ses activités portant sur 2011 et 2012. Cet inventaire Groupe 2011-2012 qui porte sur la majorité des filiales est utilisé comme année de référence pour suivre l'efficacité des plans de réduction qui sont déployés.

Les principaux postes d'émissions liées aux activités directes du Groupe (hors impact des produits) sont : les recharges en fluides frigorigènes liées aux fuites des installations frigorifiques ; la combustion des carburants nécessaires aux transports de marchandises ; les consommations d'énergie des établissements ; les combustions des carburants nécessaires au transport des clients et des collaborateurs.

— Utilisation durable des ressources

L'amélioration de l'efficacité énergétique des magasins est une priorité déclinée dans toutes les entités du groupe Casino. Les deux principaux postes de consommation d'énergie d'origine essentiellement électrique sont l'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires. Depuis 2012, le Groupe a confié à sa filiale GreenYellow la mise en place d'un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des principaux établissements par contrats de performance énergétique. Par ailleurs, afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, le groupe Casino a engagé en 2007 un programme ambitieux de développement d'installations solaires photovoltaïques.

Les activités du Groupe, en France et à l'international, consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, principalement pour un usage sanitaire.

Groupe GO Sport étant locataire de la quasi-totalité de ses magasins, il n'a pas en charge l'entretien des immeubles concernés. Ses occupations principales concernent donc les réductions de consommation d'électricité et d'émissions de gaz à effet de serre.

— Gestion des déchets

La valorisation et la réduction des déchets d'exploitation est l'une des priorités de la politique environnementale du groupe Casino. Les principaux déchets générés par les établissements sont les cartons, les plastiques, les papiers et les produits fermentescibles. Chacune des entités du Groupe assure la gestion de ses déchets en fonction des contraintes et réglementations locales.

Par ailleurs, pour encourager ses clients au tri et au recyclage des produits usagers, le groupe Casino mène des actions de sensibilisation en direction des consommateurs.

Groupe GO Sport est adhérent à divers éco-organismes afin de contribuer au financement du recyclage et du traitement de différents déchets.

— Protection de la biodiversité

Le groupe Casino a rappelé son engagement en faveur de la biodiversité dans sa charte éthique groupe à travers ses objectifs RSE.

Casino développement a réalisé et déployé en 2012 un guide des bonnes pratiques sur la gestion des espaces et la préservation de la biodiversité. Les équipes de la maîtrise d'ouvrage déléguée ont été formées à ces pratiques.

— Créer les conditions de la qualité environnementale des structures commerciales

Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets.

Cet engagement pour un développement durable se traduit par la définition d'objectifs visant à :

- concevoir et construire en vue d'une meilleure qualité de vie et dans le respect des standards et normes les plus rigoureuses ;
- participer à la réduction des impacts environnementaux des ouvrages bâtis, notamment dans le domaine de l'énergie.

À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de Haute Qualité Environnementale dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

Cette démarche ambitieuse doit être enclenchée dès la conception des projets en imaginant des espaces de vie bien insérés dans leur environnement architectural et leur patrimoine historique.

Elle se poursuit dans toutes les phases de la promotion des galeries marchandes :

- étude d'impact environnemental dans le cadre de la procédure administrative ;
- approche de la gestion de l'énergie et de l'eau permettant d'aboutir sur le long terme à des économies budgétaires substantielles ;
- mise en place pendant la phase des travaux de règles de « chantier propre » prévoyant de diminuer toutes les nuisances (ex : réduction et tri des déchets du chantier...).

À titre d'exemple, le centre commercial Beaugrenelle, en cours de construction, vise de très hautes performances environnementales, avec des matériaux nobles et des espaces végétalisés. Le projet est labellisé opération pilote HQE et vise une certification BREEAM (premier référentiel d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments dans le monde).

— Données quantitatives environnementales

Du fait de l'étendue significative du groupe Casino par rapport au groupe GO Sport en terme de volume d'affaires, ainsi que de certaines méthodes de calcul qui diffèrent entre les deux entités, les données concernant Groupe GO Sport ne figurent pas ci-dessous, elles peuvent toutefois être consultées dans le document de référence de Groupe GO Sport.

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	Total groupe Casino
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁽¹⁾ :		
GES Scope 1 = émissions directes associées aux combustions (gaz et carburants) et aux recharges de fluides réfrigérants	Tonne éq. CO ₂	1 420 000
GES scope 2 = émissions indirectes associées à l'énergie consommée (électricité, vapeur, chaleur, froid)	Tonne éq. CO ₂	820 000
Utilisation durable des ressources :		
Consommations d'énergie		
Electricité	MWh	4 820 286
Gaz ⁽²⁾	MWh	265 160
Consommation d'eau ⁽³⁾	m ³	15 536 684
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs en 2012	Nb	154
Précisions sur le périmètre des données disponibles : les données couvrent la majorité des sites avec un taux de couverture allant de 66 % à 98 % selon les indicateurs et les entités. (1) Hors Sudeco et Disco Devoto. (2) Hors Libertad et Big C Thaïlande. (3) Hors Franprix, Leader Price.		

Le groupe Casino est présent dans les indices d'investissement socialement responsable (ISR) suivants : FTSE4GOOD, Ethibel et Dow Jones Sustainability Index World et Europe. Ces indices incluent les sociétés les mieux notées selon les critères éthiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les initiatives du Groupe sont régulièrement reconnues. En 2012, le groupe Casino a été récompensé en France du Grand Prix Essec de la distribution Responsable, du Prix Washburne et du Trophée du Capital Humain pour sa politique d'innovation sociale.

AUTRES INFORMATIONS

→ ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232.1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de

recherche et de développement autre que les investissements courants en matière commerciale au cours de l'exercice écoulé.

→ POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les délais appliqués par le Groupe aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Économie n° 2008-776 du 4 août 2008, modifiant l'article L. 441 du Code de commerce.

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou litiges, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

— Échéancier des dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	0,3	0,3	-
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Total	0,3	0,3	-

Au 31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	-
Fournisseurs, factures non parvenues	0,2	0,2	-
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Total	0,3	0,3	-

→ AUTRES

Frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal (article 223 quinquies et 39-65 du CGI) : néant en 2012.

Dépenses à caractère somptuaire engagées au cours de l'exercice (article 223 quater et 39-4 du CGI) : néant en 2012.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

exprimant une assurance modérée sur une sélection d'informations et d'indicateurs de développement durable du groupe Foncière Euris pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

À la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Foncière Euris, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les indicateurs sociétaux, sociaux et environnementaux présentés dans le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 dédiés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (« RSE ») du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les informations et indicateurs mentionnés.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux selon la norme ISAE 3000, en conformité avec la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre des diligences limitées conduisant à exprimer une assurance modérée sur le fait que les Informations et Indicateurs mentionnés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

INDICATEURS ET INFORMATIONS MENTIONNÉS PAR LE GROUPE FONCIÈRE EURIS

Les indicateurs et les informations mentionnés correspondent à ceux estimés les plus pertinents par le groupe Foncière Euris.

Pour les Informations mentionnées, nous avons :

- revu le contenu des affirmations incluses dans le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- vérifié, sur la base de sondages, les pièces justificatives, notamment à travers la documentation émise par les principales filiales ⁽¹⁾, permettant d'étayer les affirmations préalablement identifiées.

Pour les Indicateurs mentionnés, nous avons :

- réalisé des travaux de détail sur les données des principales filiales ⁽¹⁾ de la société impactant les Indicateurs mentionnés. Le choix de cet échantillon a été effectué en fonction de sa contribution aux Indicateurs consolidés du Groupe ;
- mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données permettant la production des indicateurs.

COMMENTAIRES

Les principales filiales de la société Foncière Euris, Casino et Groupe GO Sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport à leur niveau. Leurs rapports de gestion respectifs, ainsi que le rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales de Casino, détaillent les informations et indicateurs qui leur sont propres.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations et indicateurs mentionnés dans le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont sincères dans tous leurs aspects significatifs.

Paris, le 29 mars 2013

L'un des Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

(1) Casino et Groupe GO Sport.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

Au 1^{er} mars 2013, date d'arrêté des comptes, le Conseil d'administration était composé de six administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Michel SAVART, Président-Directeur général ;
- Monsieur Jean-Louis BRUNET ;
- Monsieur Pierre FÉRAUD ;
- Monsieur Didier LÉVÊQUE, représentant la société Finatis ;
- Madame Odile MURACCIOLE, représentant la société Euris SAS ;
- Monsieur Christian PEENE ;
- Monsieur Bernard FRAIGNEAU, Censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier de la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts et appréciée à partir des critères proposés à cet effet par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF.

Les administrateurs sont choisis pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité ainsi que leur volonté d'être associés au développement du groupe Foncière Euris.

Deux administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Messieurs Jean-Louis BRUNET et Christian PEENE, soit le tiers des administrateurs en fonction. Dans le cadre de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration, le Conseil comprend également une femme administrateur.

Les représentants de l'actionnaire majoritaire sont au nombre de quatre.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, propose à l'Assemblée générale annuelle réunie le 16 mai 2013, le renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

La durée des fonctions des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. L'Assemblée générale est ainsi amenée à se prononcer chaque année sur la composition du Conseil d'administration.

Tout administrateur ayant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui suit son 75^e anniversaire.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président.

CENSEUR

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires pour une période d'un an. Ils assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, les censeurs font part de leurs avis et observations et participent aux débats sans voix délibérative.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle de renouveler Monsieur Bernard FRAIGNEAU dans ses fonctions de censeur.

II. FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ MONSIEUR MICHEL SAVART	
Président-Directeur général	
— <i>Biographie</i>	
Monsieur Michel SAVART est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis conseiller du directoire à la Banque Arjil (Groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, <i>Managing Director</i> , responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-conseiller du Président, responsable des investissements en Private Equity.	
— <i>Fonctions principales exécutives</i>	
Directeur, conseiller du Président de la société Rallye Président-Directeur général de la société Foncière Euris	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>	
Au sein du groupe Euris	Hors groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Cdiscount SA ; • Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon ; • Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (société cotée) ; • Représentant de la société Foncière Euris : <ul style="list-style-type: none"> – Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Foncière SAS et Matignon Abbeville SAS, – Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ; • Représentant de la société Marigny Foncière : <ul style="list-style-type: none"> – Président de la société Mat-Bel 2 SAS, – Co-gérant des SCI Les Deux Lions et Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant de la SCI Pont de Grenelle et de la SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ; • Représentant de la société Matignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg) et gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ; • Gérant des sociétés Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.
— <i>Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2012</i>	
Au sein du groupe Euris <ul style="list-style-type: none"> • Co-gérant de la société Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH ; • Représentant de la société Foncière Euris, Président des sociétés Marigny-Élysées SAS, Matignon Bail SAS et Matignon Corbeil Centre SAS. 	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et ayant pris fin en février 2013</i>	
Au sein du groupe Euris <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de la société Mercalys (société cotée). 	
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 177.	

→ MONSIEUR JEAN-LOUIS BRUNET
Administrateur
— <i>Biographie</i>
Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Jean-Louis BRUNET a occupé de 1973 à 1999 différentes fonctions de Direction générale au sein notamment de filiales immobilières des sociétés Pierre et Vacances, France Télécom et de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Entre 1999 et 2008, Monsieur Jean-Louis BRUNET a exercé les fonctions de Directeur général de Groupama Immobilier.
— <i>Fonction principale</i>
Administrateur de société
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 100.

→ SOCIÉTÉ EURIS
Administrateur
— <i>Mandats exercés en 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Finatis, Rallye (sociétés cotées).
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 1
Représentant permanent : Madame Odile MURACCIOLE
— <i>Biographie</i>
Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice juridique de la société Euris.
— <i>Fonction principale exécutive</i>
Directrice Juridique de la société Euris SAS
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>
Au sein du groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur général des sociétés Parinvest SAS, Pargest SAS, Parande SAS ; • Présidente de la société Eurisma ; • Représentante permanente de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ; • Représentante permanente de la société Eurisma au Conseil d'administration de la société Rallye (société cotée) ; • Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development SA ; • Administrateur de la Fondation Euris.

→ SOCIÉTÉ FINATIS
Administrateur
— <i>Mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Carpinienne de Participation, Rallye (sociétés cotées).
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 7 890 543
Représentant permanent : Monsieur Didier LÉVÊQUE
— <i>Biographie</i>
Diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales en 1983, Monsieur Didier LÉVÊQUE a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 où il exerce désormais les fonctions de Secrétaire général.

— <i>Fonctions principales exécutives</i>	
Secrétaire Général de la société Euris Président-Directeur général de la société Finatis	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>	
Au sein du groupe Euris	Hors groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée), Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parandé Brooklyn Corp (USA) ; • Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS) et Maignon Diderot (SAS) ; • Administrateur de la société Euris Limited (UK) ; • Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ; • Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ; • Représentant permanent de la société Maignon Diderot, administrateur de la société Rallye (société cotée) ; • Représentant de la société Maignon Diderot, Gérante de la SCI Penhièvre Neuilly ; • Co-gérant de Silberhorn Sarl (Luxembourg) ; • Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.
— <i>Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2012</i>	
Au sein du groupe Euris	
<ul style="list-style-type: none"> • Président de Matimmob 1 ; • Représentant de la société Maignon Corbeil Centre, Administrateur de la société Rallye (société cotée). 	

→ MONSIEUR PIERRE FÉRAUD
Administrateur
— <i>Biographie</i>
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF, avant de rejoindre le groupe EURIS en 1991 et d'assurer les fonctions de Président-Directeur général de la société Foncière Euris de 1992 à 2009.
— <i>Fonction principale exécutive</i>
Président de la société Pargest Holding
— <i>Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>
Hors groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée).
— <i>Autres fonctions et mandats exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2012</i>
Au sein du groupe Euris
<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ; • Administrateur de la société Mercialys (société cotée).
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 117.

→ MONSIEUR CHRISTIAN PEENE	
Administrateur	
— <i>Biographie</i>	
Licencié en droit et en sciences économiques, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Monsieur Christian PEENE a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais. Directeur des financements et services à l'immobilier, il a quitté cet établissement en 1994. Il a également exercé les fonctions de Directeur de l'immobilier à la Banque Indosuez et de Directeur général d'Unifica (filiale immobilière du Groupe Crédit Agricole). Associé-gérant de CMP Consultants, société de conseil en investissements immobiliers de 2000 à 2007, il est <i>Fellow</i> de La <i>Royal Institution of Chartered Surveyors</i> dont il a été le Président en France de 2003 à 2005.	
— <i>Fonction principale</i>	
Administrateur de société	
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 70.	

→ MONSIEUR BERNARD FRAIGNEAU	
Censeur	
— <i>Biographie</i>	
Monsieur Bernard FRAIGNEAU a été de 1970 à 1989 à la Direction générale de la Banque Rothschild. Il a exercé les fonctions de Président de la société Sophia (1972-1992). Il est associé-gérant de la société Colignon depuis 1989.	
— <i>Fonction principale exécutive</i>	
Gérant de Colignon	
— <i>Autres mandats et fonctions exercés en 2012 et se poursuivant au 1^{er} mars 2013</i>	
• Administrateur de la société Mongoual.	• Membre du Conseil stratégique de SAGE SAS.
Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 267.	

III. DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de sa réunion du 20 mai 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, lesquelles sont assurées par Monsieur Michel SAVART.

À l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2013, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président-Directeur général.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

IV. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération des dirigeants sont fixés par le Conseil d'administration (le détail figure dans le rapport du Président).

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

→ RÉMUNÉRATIONS, JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES AVANTAGES VERSÉS PAR LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS À MONSIEUR MICHEL SAVART EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les rémunérations et jetons de présence et autres avantages versés par la société à Monsieur Michel SAVART, en sa qualité de Président-Directeur général, au titre et au cours des exercices 2011 et 2012 s'établissent comme suit :

	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	10 000 €	9 798 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	40 000 €	39 798 €	40 000 €	40 000 €

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôt.
(2) Rémunération et/ou jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.
(3) Intégralité des rémunérations et/ou jetons de présence versés par la société au cours de l'exercice.

Monsieur Michel SAVART est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société et aucune indemnité de rupture n'est prévue en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relatives à une clause de non-concurrence. Par ailleurs, Monsieur Michel SAVART exerce ses fonctions salariées principales de Directeur-Conseiller du Président au sein de la société Rallye, contrôlée par la société Foncière Euris.

→ RÉMUNÉRATIONS, JETONS DE PRÉSENCE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS À MONSIEUR MICHEL SAVART PAR LA SOCIÉTÉ, LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET LA SOCIÉTÉ FINATIS QUI LA CONTRÔLE

Les rémunérations, jetons de présence, et la valorisation des options et actions gratuites attribuées au Président-Directeur général par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle s'élèvent à :

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	822 375 € ⁽¹⁾⁽⁶⁾	853 500 € ⁽²⁾⁽⁷⁾
Valorisation des options ⁽³⁾ attribuées au cours de l'exercice	8 490 €	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	934 648 € ⁽⁴⁾	68 513 € ⁽⁵⁾
Total	1 765 513 €	920 388 €

(1) Rémunérations versées au titre de 2011 par les sociétés Foncière Euris (40 000 €), Rallye (747 500 €), Casino, Guichard-Perrachon (10 875 €), Groupe Go Sport (4 000 €) et Mercialys (20 000 €), hors primes différées de 1 000 000 € versées par Rallye en 2011.
(2) Rémunérations versées au titre de 2012 par les sociétés Foncière Euris (40 000 €), Rallye (777 000 €), Casino, Guichard-Perrachon (12 500 €), Groupe Go Sport (4 000 €) et Mercialys (20 000 €), hors primes différées de 300 000 € versées par Rallye en 2012.
(3) Consenties par la société Groupe Go Sport, société contrôlée.
(4) Consenties par la société Casino, Guichard-Perrachon et Rallye, sociétés contrôlées.
(5) Consenties par la société Rallye, société contrôlée.
(6) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2011 à Monsieur Michel SAVART par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 781 596 € hors primes différées de 1 000 000 €.
(7) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2012 à Monsieur Michel SAVART par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 840 375 € hors prime différée de 300 000 €.

→ RÉMUNÉRATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU CENSEUR – JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs et au censeur en janvier 2012, au titre de l'exercice 2011, s'est élevé à 70 000 € et à 35 000 € pour les membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations, conformément au montant global fixé par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2009.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2013, au titre de l'exercice 2012, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés s'est élevé à 105 000 €.

Les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres figurent dans le rapport du Président.

RÉMUNÉRATIONS ET/OU JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CENSEUR

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé en 2011 et 2012 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au censeur, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle se présente comme suit :

Administrateurs	Jetons de présence et rémunérations versés en 2011		Jetons de présence et rémunérations versés en 2012	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Jean-Louis BRUNET	22 715 €	-	25 000 €	-
Pierre FÉRAUD	17 298 €	118 783 €	10 000 €	56 549 €
Bernard FRAIGNEAU ⁽²⁾	13 965 €	-	10 000 €	-
Didier LÉVÊQUE	19 798 €	570 245 €	20 000 €	607 245 € ⁽⁴⁾
Odile MURACCIOLE ⁽³⁾	9 798 €	315 000 €	10 000 €	350 000 € ⁽⁵⁾
Christian PEENE	9 508 €	-	20 000 €	-

(1) Sociétés contrôlées et sociétés contrôlantes.
(2) Censeur.
(3) Représentante de la société Euris SAS, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2012, au titre de conventions de conseil stratégique de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle des honoraires d'un montant de 3 942 465,76 € hors taxes dont 1 129 060,67 € hors taxes de Foncière Euris (même somme perçue en 2011).
(4) Hors prime exceptionnelle de 75 000 €.
(5) Hors prime exceptionnelle de 50 000 €.

Le montant des jetons de présence versés en 2013 par la Société au titre de l'exercice 2012 est détaillé comme suit :

Nom	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012
Jean-Louis BRUNET	25 000 €
Pierre FÉRAUD	10 000 €
Bernard FRAIGNEAU	10 000 €
Christian PEENE	20 000 €
Didier LÉVÊQUE	20 000 €
Odile MURACCIOLE	10 000 €

ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX COLLABORATEURS SALARIÉS DU GROUPE ET ÉGALEMENT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ

Les actions gratuites attribuées sous conditions en 2012 aux mandataires sociaux de la société collaborateurs salariés du Groupe par les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Date d'attribution	Date définitive d'acquisition des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions gratuites attribuées
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux collaborateurs salariés du Groupe par la société Rallye, société contrôlée ⁽¹⁾ :					
Monsieur Michel SAVART	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	4 375	15,66 €
Monsieur Didier LÉVÊQUE	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	14 180	15,66 €
Madame Odile MURACCIOLE	23/05/2012	23/05/2015	23/05/2017	9 951	15,66 €

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à 2 critères de performance visant pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA et pour 50% le niveau de coût d'endettement.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société Rallye exercées en 2012 par les mandataires sociaux :

	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Monsieur Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	37 037	8 300	14,24 €

V. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES LIÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2012.

VI. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Foncière Euris comprend deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

→ ERNST & YOUNG ET AUTRES

Tour First – 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2018.
Associé signataire : Pierre BOURGEOIS depuis l'exercice 2010

→ CAILLIAU, DEDOUT ET ASSOCIÉS

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.
Associé signataire : Mohcine BENKIRANE depuis l'exercice 2011

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

→ AUDITEX

Tour First – 1, place des Saisons – 92400 Courbevoie, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

→ MONSIEUR DIDIER CARDON

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.
Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaire aux comptes des principales filiales de la société.

VII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Exercices couverts : 2012 et 2011

	Ernst & Young				Cailliau Dedouit & Associés			
	Montant HT (<i>en euros</i>)		%		Montant HT (<i>en euros</i>)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Foncière Euris SA	126 990	123 793	2%	3%	126 990	124 085	40%	38%
• Filiales intégrées globalement	5 667 817	4 379 042	91%	89%	193 346	203 730	60%	62%
Autres missions et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes								
• Foncière Euris SA								
• Filiales intégrées globalement	342 000	344 835	6%	7%				
Sous-total	6 136 807	4 847 670	99%	99%	320 336	327 815	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres	80 000	47 500	1%	1%				
Sous-total	80 000	47 500	1%	1%				
Total	6 216 807	4 895 170	100%	100%	320 336	327 815	100%	100%

RAPPORT DU PRÉSIDENT

du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'avril 2010, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le Code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la Société : <http://www.fonciere-euris.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ COMPOSITION DU CONSEIL

La composition du Conseil d'administration est présentée page 2.

→ PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mai 2012 et après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renouveler les fonctions du Président-Directeur général et a ainsi maintenu l'exercice unifié de la présidence du Conseil d'administration et de la Direction générale.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en 2004. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de «gouvernement d'entreprise» auxquels la Société adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux, les personnes assimilées aux mandataires sociaux ainsi que les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à

la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents de gestion prévisionnels. Il examine en vue de son approbation le rapport du Président.

Le Conseil d'administration nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il choisit le mode d'exercice, unifié ou dissocié, de la Direction générale. Il décide l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites.

- Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce les pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, devait être soumise à son autorisation préalable.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 100%.

A | ARRÊTÉ DES COMPTES – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2012. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars 2012 et à fin septembre 2012 ainsi que des engagements hors bilan, de l'état de l'endettement et des financements disponibles de la Société et des effectifs du Groupe.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Le Conseil d'administration a, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire, procédé à une réduction du capital social par annulation d'actions que la Société avait acquises dans le cadre d'un programme d'achat.

Il examine également les situations de conflits d'intérêts potentiels concernant les administrateurs.

Le Conseil d'administration a par ailleurs autorisé l'octroi de différentes cautions et garanties au profit des filiales de la Société dans le cadre des projets en cours de réalisation et de la cession de centres commerciaux.

Le Conseil d'administration a eu communication des conditions de cession du centre commercial « Manufaktura » à Lodz en Pologne.

Le Conseil d'administration a également été régulièrement informé de l'activité immobilière de la Société et de ses filiales.

B | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration a renouvelé le mandat du Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des trois membres du Comité d'audit et des deux membres du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation de la Société au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil, représentation des membres indépendants et des femmes.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

C | RÉMUNÉRATION

Le Conseil a notamment fixé la rémunération du Président-Directeur général. Le Conseil a également approuvé les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités spécialisés.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés présentés ci-après.

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit, institué en 2004, et le Comité des nominations et des rémunérations, institué en 2009.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

→ LE COMITÉ D'AUDIT

— *Composition et missions*

En 2012, le Comité d'audit était composé de trois membres : Messieurs Christian PEENE, président, Jean-Louis BRUNET, membres indépendants, et Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Les membres du Comité, compte-tenu des fonctions qu'ils exercent ou ont exercées, disposent de la compétence financière et comptable visée par l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des litiges éventuels.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Une charte du Comité d'audit décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du Comité.

— *Activité en 2012*

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises, les trois membres du Comité étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société.

Le Comité d'audit a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité d'audit a eu connaissance des projets des communiqués rendus publics sur les comptes.

Il a également pris connaissance des documents de prévention de la Société et du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit a eu communication du plan d'audit afférent aux comptes 2012 ainsi que des honoraires des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit a été associé à la procédure de renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et a présenté sa recommandation au Conseil d'administration.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

→ LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

— *Composition et missions*

En 2012, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de deux membres, dont un indépendant : Monsieur Jean-Louis BRUNET, président, et Monsieur Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission de procéder à l'examen de la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF, aux dispositions du règlement intérieur et à sa charte. Il examine la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Il examine également les situations de conflits d'intérêts potentiels concernant les administrateurs.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, d'examiner les candidatures aux fonctions de Direction générale ainsi que d'administrateur, et de procéder, s'il y a lieu, à l'examen des projets de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites.

Une charte du Comité des nominations et des rémunérations décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du Comité.

— *Activité en 2012*

Au cours de l'exercice 2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à trois reprises, les deux membres du Comité étant présents à chaque réunion.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation, du fonctionnement et de la composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté ses recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné la proposition de renouveler les fonctions de Président-Directeur général de la Société en exercice.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également été saisi des modalités de détermination de la rémunération fixe pour 2012 du Président-Directeur général ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et au Censeur et de la rémunération des membres des comités spécialisés.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de la réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et des rémunérations s'est appuyé sur des analyses et des études internes.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société communique à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels le Conseil d'administration est appelé à débattre sont communiqués aux administrateurs préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les documents et informations, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique régulièrement au Conseil d'administration un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont dispose la Société.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le règlement intérieur précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, par les articles 621-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement européen n° 2273/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés, ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Par ailleurs et en application des dispositions du Code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, la Société a élaboré une liste des initiés permanents comprenant, outre les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de la Société ainsi que les collaborateurs et les tiers visés par ces dispositions dans le cadre de leurs fonctions ou de leurs relations avec la Société.

II. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération du Président-Directeur général sont fixés par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations. La rémunération du Président-Directeur général ne comprend qu'une partie fixe. Les frais de représentation et de déplacement du Président-Directeur général sont pris en charge par la Société sur justificatifs.

Le Président-Directeur général est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur au sein du Groupe. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relative à une clause de non-concurrence.

Le Conseil d'administration détermine le cas échéant le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ou

le nombre d'actions gratuites qui sont éventuellement consenties aux salariés de la Société ainsi qu'aux collaborateurs du Groupe.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Foncière Euris.

Le Conseil d'administration fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.

Le montant global des jetons de présence versés en 2012 au titre de l'exercice 2011, aux administrateurs a été réparti entre les membres du Conseil en fonction des présences effectives de chacun aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour l'année 2012 les principes d'attribution et le montant de base des jetons de présence précédemment fixé en 2011 à 10 000 €, pour les administrateurs et attribué prorata temporis et en fonction des présences aux réunions avec réattribution de la part variable des membres absents et à 5 000 € pour les membres des comités, majoré du même montant pour la présidence. Il a été également décidé d'allouer au censeur un jeton de base identique dans son montant et dans ses modalités de détermination à celui des administrateurs.

III. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 39, 40, 41 et 44 des statuts de la Société.

IV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués à la page 21.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont précisées aux articles 25, 28, 29, 51 et 52 des statuts.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits à la page 38. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 21 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 22.

En cas de changement de contrôle de Foncière Euris (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, la faculté pour les prêteurs de demander le remboursement des sommes prêtées et d'annuler les engagements de crédit.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si en raison d'une offre publique ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin.

V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Foncière Euris SA applique les procédures en vigueur chez Euris SAS, maison mère du Groupe. À ce titre, elle bénéficie de l'assistance de ses équipes fonctionnelles (services financiers, juridiques et comptables), responsables du contrôle interne du groupe Foncière Euris. Il appartient à Euris SAS de s'assurer que toutes ses filiales opérationnelles, dont les principales sont le groupe Casino et Groupe GO Sport, sont dotées d'un dispositif de contrôle interne suffisant et adapté, chaque filiale étant responsable de la mise en place de son propre système de contrôle interne.

OBJECTIFS

Le contrôle interne en vigueur dans la Société est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction générale de Foncière Euris ;
- la maîtrise des risques résultant du statut de société offrant au public des titres financiers ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne ou en externe.

INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE

La mission du Secrétariat général d'Euris SAS, sous la supervision de la Direction générale de Foncière Euris, comprend notamment la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

L'organisation des procédures de contrôle interne de Foncière Euris s'articule de la façon suivante :

→ PROCESSUS INTERNES CONOURANT À PRÉSERVER LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Foncière Euris SA est particulièrement concernée par les procédures internes visant à assurer un suivi de sa situation patrimoniale, tant pour la préservation et l'optimisation du portefeuille existant que pour la réalisation de nouveaux investissements.

- Des comités périodiques, sous la responsabilité de la Direction générale, étudient la situation patrimoniale de la Société.

- Le Secrétariat général analyse l'activité de la Société et de ses filiales sur la base de reportings opérationnels et de prévisions de cash-flows.
- En outre, des outils de gestion adaptés ont été mis en place afin d'assurer le suivi de l'ensemble du portefeuille d'actifs de la Société et ses principales filiales.
- Une équipe de chargés d'affaires a la responsabilité d'assister la Direction générale dans le suivi des participations opérationnelles et des investissements financiers ou immobiliers. Elle reporte ainsi à la Direction générale au travers de reportings et de comités périodiques spécialisés. Le cas échéant, elle formule des recommandations sur les orientations stratégiques à donner au portefeuille.
- Les chargés d'affaires font également état, chaque fois que nécessaire, des opportunités d'investissements sur la base de dossiers étayés et proposent des recommandations. Ils informent également sur l'état d'avancement des cessions envisagées ou en cours.
- Des réunions sont organisées au niveau du Groupe avec le management des directions fonctionnelles des filiales opérationnelles. Par ailleurs, afin de renforcer le contrôle sur ses filiales, certains directeurs sont également présents au niveau des Conseils d'administration des filiales.

En outre, la Direction est vigilante sur l'ensemble des outils, moyens ou processus concourant à la formation de sa structure financière.

- Le Secrétariat général participe à l'animation de Foncière Euris à travers la coordination du processus budgétaire mais également la mise en place de reportings au niveau de la Société et de ses filiales incluant notamment une analyse des flux de trésorerie, le suivi de l'endettement net du Groupe et la gestion de son exposition aux risques de marché (actions/taux et change) ou aux risques de liquidité/endettement.
- Foncière Euris a ainsi pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées excédentaires pour faire face à tout besoin éventuel et les équipes du Secrétariat général assurent à cet effet la relation avec les banques et toutes les négociations bancaires. Un suivi régulier des financements et des engagements associés permet de suivre la position en temps réel. Cette politique est adoptée au niveau de l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe.
- Une procédure d'autorisation d'investissements et de dépenses, élaborée par le Secrétariat général, permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.
- Un suivi régulier des délégations de pouvoirs de signature est effectué, d'une part, par la Direction juridique d'Euris, s'agissant du suivi des mandats dans le cadre de la loi NRE et, d'autre part, par le Secrétariat général, s'agissant des pouvoirs sur les comptes bancaires.
- Conformément aux dispositions légales, toute constitution de sûretés, cautions, avals ou garanties, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conseil d'administration. Le suivi de ces autorisations est assuré par la Direction juridique d'Euris.
- En outre, conformément aux dispositions légales, une lettre faisant état de l'ensemble des conventions autorisées dans le cadre de l'article L. 225-38 du Code de commerce est adressée chaque année au collège des Commissaires aux comptes.

→ PRISE EN COMPTE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET À SON STATUT DE SOCIÉTÉ COTÉE

- Le Secrétariat général et la Direction juridique sont en charge de la communication aux actionnaires des résultats et de l'activité de la Société. Toute communication financière est examinée par la Direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.
- Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise

en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.

- Par ailleurs, la Direction juridique et les chargés d'affaires responsables des investissements communiquent s'il y a lieu à la Direction générale l'état des principaux litiges concernant la Société. En outre, une procédure régulière de recensement des litiges éventuels et des risques afférents a été mise en place à chaque arrêté des comptes, y compris auprès des partenaires extérieurs.
- La Direction juridique procède également à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans les activités des sociétés du Groupe.

→ PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

- La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente sur les textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.
 - Le directeur des services comptables est responsable de la doctrine comptable et en particulier de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables.
 - Le directeur des services comptables assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes dans le Groupe et le respect des plannings de clôture. Il initie notamment des réunions de travail sur les différentes problématiques posées par la clôture des comptes dans le Groupe. De plus, il est responsable de l'établissement de situations comptables et de reportings consolidés sur une base mensuelle, de l'établissement des documents comptables destinés au Conseil d'administration ainsi que des documents fiscaux, l'ensemble étant revu par le Secrétariat général.
 - Des réunions et échanges de notes, en amont des processus de clôture, permettent à la Société et ses Commissaires aux comptes d'anticiper les points clés de chaque arrêté des comptes. Les Commissaires aux comptes sont également informés de l'orga-

nisation et du fonctionnement du contrôle interne et s'il y a lieu, ils peuvent émettre des recommandations.

- Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.
 - La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché. Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.
 - Le Secrétariat général s'assure de l'existence de manuels de procédures dans l'utilisation des systèmes d'informations liés aux processus clés associés à l'information financière (trésorerie, comptabilité).
- Les hypothèses retenues et l'exhaustivité des informations concourent à la fiabilité des informations comptables et financières.
 - À chaque arrêté comptable, une procédure approfondie de valorisation des actifs est effectuée sur la base d'estimations externes à la Société ou en fonction d'éléments de marché récents et les résultats sont communiqués à la Direction générale. Les valorisations retenues sont les dernières disponibles à la date d'arrêté des comptes et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des conditions de marché.
 - Une procédure de suivi des engagements hors bilan, mise en œuvre par le Secrétariat général et communiquée à la Direction générale pour l'arrêté des comptes individuels et consolidés, vise à s'assurer de l'exhaustivité des engagements financiers.
 - L'établissement du rapport annuel est sous la responsabilité du Secrétariat général et de la Direction juridique.
 - Le Comité d'audit est également un acteur du contrôle interne et assiste notamment le Conseil d'administration dans l'arrêté des comptes de la Société et le suivi des risques.
- Le cas échéant, des audits internes sont initiés par le Secrétariat général afin de veiller au respect des procédures de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la Direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la Direction générale.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration de la société
Foncière Euris*

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Foncière Euris et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

FONCIÈRE EURIS

Éléments financiers et juridiques 2012

46 COMPTES CONSOLIDÉS

- 46 Compte de résultat consolidé
- 47 État consolidé des produits et charges comptabilisés
- 48 Bilan consolidé
- 50 Tableau de flux de trésorerie consolidés
- 51 Variation des capitaux propres consolidés
- 52 Annexe aux comptes consolidés
- 137 Attestation du responsable du rapport financier annuel
- 138 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

140 COMPTES INDIVIDUELS

- 140 Bilan
- 142 Compte de résultat
- 143 Annexe
- 154 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 156 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

160 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2013

- 165 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
- 166 Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
- 167 Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- 168 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

169 PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2013

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)	Notes	Exercice	
		2012	2011
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	4	42 665	35 059
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6	(31 519)	(25 802)
Marge commerciale		11 146	9 257
Autres revenus		360	415
Coût des ventes	7	(7 731)	(6 650)
Frais généraux et administratifs	7	(1 771)	(1 475)
Résultat opérationnel courant	4	2 004	1 547
Autres produits opérationnels	8	1 086	282
Autres charges opérationnelles	8	(759)	(448)
Résultat opérationnel		2 331	1 381
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	154	90
Coût de l'endettement financier brut	9	(867)	(773)
Coût de l'endettement financier net		(713)	(683)
Autres produits financiers	10	221	346
Autres charges financières	10	(294)	(336)
Résultat avant impôt		1 545	708
Charge d'impôt	11	(338)	(234)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	18	96	(8)
Résultat net des activités poursuivies		1 303	466
<i>Part du Groupe</i>		185	(7)
<i>Intérêts minoritaires</i>		1 118	473
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	12	(2)	(11)
<i>Part du Groupe</i>		(1)	(3)
<i>Intérêts minoritaires</i>		(1)	(8)
ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 301	455
<i>Part du Groupe</i>		184	(10)
<i>Intérêts minoritaires</i>		1 117	465
Par action, en euros			
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, avant dilution	13	19,3	(1,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, après dilution	13	19,3	(1,0)
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, avant dilution	13	19,4	(0,6)
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, après dilution	13	19,4	(0,6)

COMPTES CONSOLIDÉS

État consolidé des produits et charges comptabilisés

-

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice	
	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 301	455
Actifs financiers disponibles à la vente	20	(11)
Couverture de flux de trésorerie	(3)	1
Couverture d'investissement net	(47)	
Écarts de conversion	(743)	(363)
Écarts actuariels	(43)	(4)
Effet d'impôt sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres	42	(1)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	(774)	(378)
Résultat des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	527	77
<i>Dont, part du Groupe</i>	<i>78</i>	<i>(116)</i>
<i>Dont, intérêts minoritaires</i>	<i>449</i>	<i>193</i>

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 26.E.

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

—

ACTIF

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	14	11 412	8 986
Immobilisations incorporelles	14	4 249	1 249
Immobilisations corporelles	15	8 728	6 709
Immeubles de placement	16	801	1 887
Participations dans les entreprises associées	18	261	165
Autres actifs non courants	20	2 080	963
Actifs financiers de couverture		246	130
Actifs d'impôts différés	11	683	397
Total des actifs non courants		28 460	20 486
ACTIFS COURANTS			
Stocks	21	4 886	3 542
Clients	22	1 744	1 881
Autres créances	23	1 661	1 767
Créances d'impôts		49	63
Autres actifs financiers	24	493	469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	6 335	3 925
Actifs détenus en vue de la vente	12	1 488	57
Total des actifs courants		16 656	11 704
TOTAL DE L'ACTIF		45 116	32 190

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital	26	149	150
Primes et réserves		12 146	6 321
Écarts de conversion	26	(145)	598
Résultat consolidé		1 301	455
Total des Capitaux Propres		13 451	7 524
<i>Dont Part du Groupe</i>		<i>709</i>	<i>557</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>12 742</i>	<i>6 967</i>
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	27	774	368
Passifs financiers	28	12 045	9 478
Autres dettes	29	1 007	540
Passifs d'impôts différés	11	1 372	708
Total des passifs non courants		15 198	11 094
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	27	278	190
Dettes fournisseurs		6 747	5 518
Autres passifs financiers	28	3 822	4 018
Dettes d'impôts exigibles		119	61
Autres dettes	29	4 406	3 785
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	12	1 095	
Total des passifs courants		16 467	13 572
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		45 116	32 190

COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de flux de trésorerie consolidés

—

(En millions d'euros)	Exercice	
	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 301	455
Dotations aux amortissements et provisions	1 198	768
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(92)	(4)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	24	18
Autres produits et charges calculés	(889)	162
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	241	944
Résultat sur cessions d'actifs	(115)	(132)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	1
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(96)	9
Dividendes reçus des entreprises associées	3	4
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 327	1 281
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)	688	645
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	336	230
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 351	2 156
Impôts versés	(295)	(230)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) (note 3.A)	303	(39)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	2 359	1 887
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	(1 441)	(1 270)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	288	344
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	(130)	(118)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	6	9
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle (note 3.B)	1 430	(745)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées (note 3.C)	(26)	(504)
Incidence du processus de perte de contrôle de Mercialys (note 1.B)	137	
Variation des prêts et avances consentis	(46)	39
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	218	(2 245)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(21)	(21)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(755)	(274)
Dividendes versés aux porteurs de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	(20)	(26)
Augmentations et réductions de capital en numéraire	(2)	(5)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	5	5
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires (note 3.D)	499	115
Achats et ventes d'actions autodétenues	3	(62)
Acquisitions et cessions de placements financiers	112	(31)
Augmentations des emprunts et dettes financières	3 167	3 673
Diminutions des emprunts et dettes financières	(2 003)	(2 015)
Intérêts financiers nets versés	(733)	(608)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	252	751
Incidence des variations de cours des devises (D)	(151)	(152)
Variation de la trésorerie nette (A+B+C+D)	2 678	241
Trésorerie nette d'ouverture (E)	3 338	3 097
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 25)	3 338	3 097
Trésorerie nette de clôture (F)	6 016	3 338
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	(204)	
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan (note 25)	5 812	3 338
Variation de la trésorerie nette (F-E)	2 678	241

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 12.

COMPTES CONSOLIDÉS

Variation des capitaux propres consolidés

—

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres de l'entreprise consolidante	Réserves et résultats consolidés	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Total Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/2011 retraités ⁽¹⁾	150	218	(17)	149	(10)		246	(2)	36	770	6 826	7 596
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(7)		(96)		(3)	(106)	(272)	(378)
Résultat de l'exercice				(10)						(10)	465	455
Total des produits et charges comptabilisés				(10)	(7)		(96)		(3)	(116)	193	77
Opérations sur capital				2						2	447	449
Opérations sur titres autodétenus			(2)	(16)						(18)	(33)	(51)
Dividendes versés ⁽²⁾				(21)						(21)	(299)	(320)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales ⁽³⁾				(53)						(53)	(248)	(301)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales				(5)						(5)	90	85
Autres mouvements				(2)						(2)	(9)	(11)
Capitaux propres au 31/12/2011	150	218	(19)	44	(17)		150	(2)	33	557	6 967	7 524
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					3	(9)	(107)	(7)	14	(106)	(668)	(774)
Résultat de l'exercice				184						184	1 117	1 301
Total des produits et charges comptabilisés				184	3	(9)	(107)	(7)	14	78	449	527
Opérations sur capital		(1)		4						3	48	51
Opérations sur titres autodétenus			1	1						2	(1)	1
Dividendes versés ⁽²⁾				(21)						(21)	(854)	(875)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales ⁽⁴⁾				87						87	216	303
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales ⁽⁵⁾											5 862	5 862
Autres mouvements				3						3	55	58
Capitaux propres au 31/12/2012	149	218	(18)	302	(14)	(9)	43	(9)	47	709	12 742	13 451

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprises de Nova Casa Bahia tel que présenté dans la note I.3.3 des états financiers consolidés du 31 décembre 2011.

(2) Les distributions annuelles de Foncière Euris au titre des exercices 2010 et 2011 s'élèvent à 21 M€. Les dividendes versés aux minoritaires résultent principalement d'une distribution aux minoritaires de Mercialys (voir note 1.B), Casino, Exito et Rallye à hauteur respectivement de 540 M€, 164 M€, 38 M€ et 36 M€ contre respectivement 58 M€, 159 M€, 18 M€ et 36 M€ en 2011.

(3) L'incidence négative de 301 M€, dont 53 M€ présentés en capitaux propres part du Groupe et 248 M€ en intérêts minoritaires résulte principalement de rachats d'intérêts minoritaires de la société Cdiscount pour 30 M€ ainsi qu'au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price pour 18 M€, du renforcement du Groupe dans Casino pour 211 M€ et à hauteur de 27 M€ à la suppression des intérêts minoritaires résultant des options de vente suite aux opérations de prises de contrôle réalisées au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price.

(4) L'incidence positive de 303 M€ résulte principalement (i) des transactions effectuées postérieurement à la prise de contrôle avec les minoritaires GPA à hauteur de - 180 M€ (dont - 407 M€ au titre des deux options de vente - voir note 2.3) et (ii) de la diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale Big C Thaïlande à hauteur de + 208 M€ (voir note 2.2) et dans les filiales Mercialys (voir note 1.B.), Casino et Rallye.

(5) Correspond à la reconnaissance des actionnaires minoritaires suite à la prise de contrôle de GPA à hauteur de 5 844 M€ (voir note 2.3).

COMPTES CONSOLIDÉS

Annexe aux comptes consolidés

(données en millions d'euros)

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. GÉNÉRALITÉS

Foncière Euris SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 1^{er} mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Foncière Euris pour l'exercice 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 16 mai 2013.

2. RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Foncière Euris sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

2.1 | NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À PARTIR DE L'EXERCICE OUVERT AU 1^{ER} JANVIER 2012

- Amendement IFRS 7 – *Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers*.
- Amendement IAS 12 – *Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents*.

L'amendement IFRS 7 vise la nature et l'étendue de l'information à produire sur les opérations de cessions d'actifs financiers que celles-ci soient « déconsolidantes » ou non (voir note 25.C). L'amendement IAS 12 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

2.2 | NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

— Texte adopté par l'Union européenne à la date de clôture

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2013. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur* ;
- Amendement IAS 1 – *Présentation des états financiers* ;
- Amendement IAS 19 – *Avantages du personnel* ;
- Amendement IFRS 7 – *Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers* ;
- Amendement IAS 32 – *Compensation des actifs et passifs financiers* (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014).

Conformément à l'option offerte par la norme actuelle IAS 19, le Groupe comptabilise ses écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans les autres éléments du résultat global (voir note 26.E). Par ailleurs, la part des engagements non comptabilisés au bilan est non significative. En conséquence, la Société estime que l'application de la norme révisée IAS 19 n'aura pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

L'Union européenne a fixé une date d'application obligatoire pour les normes suivantes aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 contre le 1^{er} janvier 2013 fixée par l'IASB.

- IFRS 10 – *États financiers consolidés* ;
- IFRS 11 – *Accords conjoints* ;
- IFRS 12 – *Information à fournir sur les participations dans les autres entités* ;
- IAS 27 révisée – *États financiers individuels* ;
- IAS 28 révisée – *Participations dans les entreprises associées et coentreprises*.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînera la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat sera présentée sur la ligne « quote-part de résultat net des entreprises associées » en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

Au 31 décembre 2012, la principale coentreprise du Groupe est Monoprix détenue à 50%. Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 19.A.

— Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 9 – *Instruments financiers : classifications et évaluations* et amendements subséquents à IFRS 9 et IFRS 7 ;
- Amendements IFRS 10, 11 et 12 – *Dispositions transitoires* (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) et entités d'investissement (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014) ;
- améliorations annuelles des normes IFRS (17 mai 2012).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou amendements par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

3. BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 | BASES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ; conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres cotés qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

3.2 | RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses retenues par le groupe Foncière Euris portent principalement sur :

- le mode de consolidation de Monoprix et Mercialis (voir note 1.B) ;
- la réévaluation de la quote-part antérieurement de GPA (note 2.3) ;
- les actifs financiers disponibles à la vente (note 20 et 24) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus en vue de la vente (note 12) ;
- les dépréciations des créances douteuses (notes 20, 22 et 23) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (note 27) ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (I.6, notes 2.2 et 2.3) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (note 28.1.b) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 14 et 17) ;
- les impôts différés (note 11) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 16) ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé.

Les notes 17, 27 et 28.1.b présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions retraite et les engagements de rachats.

S'agissant des actifs et passifs financiers, des éléments complémentaires sur leur sensibilité au marché sont décrits en III.5.

4 • POSITIONS COMPTABLES PRISES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LES NORMES

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 28.1.b), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

5 • MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société-mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

5.1 | FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

5.2 | COENTREPRISES

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

5.3 | ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

5.4 | DROITS DE VOTE POTENTIELS

Pour les entités autres que les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement s'il se produit un événement futur.

Pour les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité *ad hoc* et l'entreprise indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décisions pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour les entités *ad hoc* créées pour le compte d'entreprises tierces dans le cadre d'une cession d'actifs, le contrôle s'apprécie en fonction du degré de transfert des risques et avantages selon les règles de décomptabilisation (cf. note « Actifs financiers »).

6 • REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

7 • DATE DE CLÔTURE

À l'exception de quelques filiales peu significatives, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

8 • ENTREPRISES CONSOLIDÉES RELEVANT D'UN SECTEUR D'ACTIVITÉ DIFFÉRENT

Les comptes de la société de Casino Ré sont élaborés selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

9 • CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ET DES TRANSACTIONS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société-mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société-mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

10 • GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

10.1 | GOODWILL

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au paragraphe I.6 sur les Regroupements d'entreprises.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Un goodwill négatif est comptabilisé directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.2 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droits au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

11 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (En années)
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture	15 ans
Protection incendie de la coque	25 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

12 • CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location-financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

13 • COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1^{er} janvier 2009.

14 • IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- La première approche, basée sur la capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance.
- La deuxième approche, basée sur les flux de trésorerie actualisés (DCF – *Discounted Cash Flows*), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

15 • PRIX DE REVIENT DES IMMOBILISATIONS

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

16 • DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

16.1 | UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 4 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

16.2 | INDICES DE PERTE DE VALEUR

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

16.3 | DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupes d'UGT pour lesquels la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la Grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

16.4 | PERTE DE VALEUR

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

17 • ACTIFS FINANCIERS

17.1 | DÉFINITIONS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de placement (actifs détenus à des fins de transaction) sont classés en actifs financiers courants car ils sont acquis en vue d'un gain à brève échéance ; par ailleurs, certains titres de Private Equity initialement classés en « Actifs disponibles à la vente - non courants », peuvent faire l'objet d'un reclassement en poste « Actifs disponibles à la vente – courants » à la suite d'une opération ou d'un événement générant une liquidité sur le titre (introduction en Bourse, cession en cours...).

17.2 | ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

À l'exception des actifs évalués à leur juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

17.3 | PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

17.4 | ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise principalement en vue d'être cédés à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

17.5 | PRÊTS ET CRÉANCES

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés lorsque les sommes sont significatives. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat. Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

17.6 | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres, est transféré en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'une dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Pour le portefeuille d'investissements financiers constitué de parts dans des fonds de Private Equity, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les actifs disponibles à la vente sont présentés pour l'essentiel en actifs financiers non courants.

17.7 | ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Outre des actifs disponibles à la vente, des prêts, des créances et des loyers prépayés, les actifs financiers non courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe 19.1 : « Dérivés qualifiés de couverture »).

17.8 | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

17.9 | DÉCOMPTABILISATION

Un actif ou passif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits ou obligations contractuels liés aux flux de trésorerie ont expiré ; ou
- les droits ou obligations contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Concernant les autres actifs, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabiliser un passif associé.

18 • PASSIFS FINANCIERS

18.1 | DÉFINITIONS

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

18.2 | ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

— *Passifs financiers comptabilisés au coût amorti*

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet le cas échéant d'une couverture comptable.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

— *Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat*

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

19 • ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

19.1 | DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRÉSENTATION

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe, couverture d'un budget d'achat en devise par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures) ;
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

19.2 | DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRÉSENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

20 • JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une Bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (notamment les investissements dans des fonds de Private Equity ainsi que les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, ou des informations en provenance des gérants des fonds. Ces informations font l'objet d'une recherche active, de sorte que les estimations ne se fondent sur les estimations propres du Groupe qu'en complément ou à défaut de données observables ou en provenance des gérants. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

La note 30.C présente cette ventilation.

21 • STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

22 • ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme « détenus en vue de la vente », sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, et ce même si le Groupe continue de détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme « détenues en vue de la vente », ne sont plus amorties.

23 • CAPITAUX PROPRES

23.1 | CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société-mère d'une part (actionnaires de Foncière Euris), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société-mère (ci-après « intérêts minoritaires » ou « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société-mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Foncière Euris. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

23.2 | INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSÉS

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et ;
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé que par l'échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

23.3 | FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais internes et externes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

23.4 | ACTIONS PROPRES

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

23.5 | OPTIONS SUR ACTIONS PROPRES

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans le paragraphe I.18.

24 • PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation de Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (le prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

25 • PROVISIONS

25.1 | PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en « Résultat opérationnel courant » (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en « Résultat opérationnel courant » ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

25.2 | AUTRES PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de cette dernière est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué de façon fiable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

26 • DETTE FINANCIÈRE NETTE

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et des placements financiers, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (iiii) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

27 • ENGAGEMENTS D'ACHATS DONNÉS AUX MINORITAIRES

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ». Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

28 • DÉFINITION GÉNÉRALE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

29 • CLASSIFICATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT ET NON COURANT

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les 12 mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

30 • PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et les « Autres revenus ».

Le « chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent le prix de cession des immeubles de placement, les plus-values réalisées sur le portefeuille d'investissements financiers, les produits liés à l'activité de promotion immobilière, et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

31 • MARGE COMMERCIALE

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP *Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

32 • COÛT DES VENTES

Les « Coûts des ventes » sont composés notamment des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

33 • FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

34 • FRAIS AVANT OUVERTURE ET APRÈS FERMETURE

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

35 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « *business units* » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée (voir paragraphe I.6).

36 • COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

37 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

38 • IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporels d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée au sein du Résultat Opérationnel Courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

39 • RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que s'ils ont un effet dilutif sur le résultat par action.

40 • INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à l'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la Grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du « Résultat opérationnel courant » (ROC).

II. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 • FAITS MARQUANTS

A | ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2012 sont :

— Principales entrées — sorties de périmètre

Nom de la société/sous-groupe	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation *
GPA (note 2.3)	Grande distribution	Brésil	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price (note 2.1)	Grande distribution	France	Prise de contrôle	IG
Monshowroom.com (note 1.B)	E-commerce	France	Acquisition	MEE
Sport Trade Marketing International Sàrl (note 1.B)	Sport	Suisse	Création	MEE

— Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation

Nom de la société/sous-groupe	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation *
Mercialys ⁽¹⁾	Immobilier	France	- 10,3%	IG
Big C Thaïlande (note 2.2)	Grande distribution	Thaïlande	- 4,60%	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price	Grande distribution	France	⁽²⁾	MEE
Casino	Grande distribution	France	- 1,97%	IG
Groupe GO Sport (note 1.B)	Sport	France	+ 16,46%	IG
Rallye	Holding	France	- 1,13%	IG

(1) Avant de s'engager dans le processus de perte de contrôle de Mercialys (voir note 1.B), Casino avait procédé à une cession de 0,4% de sa participation dans Mercialys ce qui a eu une incidence sur les capitaux propres part du Groupe Casino de 6 M€ et sur les intérêts minoritaires de 3 M€.

(2) En juin 2012, le sous-groupe Franprix-Leader Price a acquis des participations complémentaires dans les sous-groupes Planes et Faure à hauteur respectivement de 10% et 23% portant sa participation à 36% et 49%. Ces sous-groupes restent comptabilisés au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price selon la méthode de mise en équivalence et ont été acquis respectivement pour 5 M€ chacun (honoraires inclus).

* Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence MEE.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note IV.

B | AUTRES FAITS MARQUANTS

— Processus de perte de contrôle de Mercialys

Début janvier 2012, Casino s'est engagé dans un processus de perte de contrôle de sa filiale Mercialys. À compter de cette date, les actifs et passifs de cette filiale ont été classés conformément à la norme IFRS 5 en « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente » (voir note 12).

Dans la lignée de sa nouvelle stratégie, Mercialys a procédé le 20 avril 2012 à une distribution exceptionnelle de ses réserves ainsi que le solde de distribution au titre de l'exercice 2011 pour un montant global de 1 060 M€ dont 532 M€ reçus par le Groupe.

Après la cession de 9,9% de titres Mercialys dont 9,8% à la suite du dénouement du *Total return swap* (TRS) conclu avec un établissement financier, Casino a ramené sa participation dans Mercialys à 40,2%. Cette baisse de détention a généré un produit de cession de 137 M€ et une plus-value de 88 M€ qui seront reconnus lors de la perte de contrôle de Mercialys ; l'incidence sur les intérêts minoritaires liée à ces opérations s'élève à 49 M€.

Le processus de cession s'est accompagné d'une réorganisation de la gouvernance et des accords entre Casino et Mercialys :

- l'évolution de la gouvernance de Mercialys a conduit à la perte de la majorité des administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Société (6 administrateurs indépendants sur un total de 10 administrateurs) ;
- les comités techniques du Conseil d'administration (comités des investissements et des rémunérations notamment) sont présidés par des administrateurs indépendants ;
- une nouvelle convention de partenariat de 3,5 ans relative aux développements de projets immobiliers a été mise en place. Mercialys est indépendante dans ses choix d'investissements ;
- les autres conventions de services administratifs ont été amendées.

Si les éléments justifiant la perte de contrôle sont bien réunis au 31 décembre 2012, Casino a continué d'assurer, de façon transitoire jusqu'au 13 février 2013, la présidence et la Direction générale de Mercialys. Un nouveau Directeur général ainsi qu'un nouveau Président, extérieurs au Groupe, ont été nommés par le Conseil d'administration du 13 février 2013 de Mercialys.

La prochaine Assemblée générale sera ainsi l'occasion de confirmer d'une part, l'indépendance complète des organes de direction de Mercialys et d'autre part la nouvelle géographie de son capital. La perte de contrôle de Casino pourra dès lors être constatée à la date de la prochaine Assemblée générale.

Par conséquent, le groupe Mercialys est resté consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés de Casino au 31 décembre 2012 et son classement selon IFRS 5 a été maintenu compte tenu de l'engagement du Groupe de mener à terme le processus de perte de contrôle.

Sur la base du cours de Bourse du 31 décembre 2012, la valeur de la participation de 40,2% détenue par Casino s'élève à 634 M€ à mettre en regard d'une valeur comptable de l'actif net de 39 M€ au 31 décembre 2012.

— Monoprix

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino. Selon les accords contractuels conclus entre Casino et Galeries Lafayette, Casino détient une option d'achat sur 10% du capital, lui donnant la possibilité de prendre le contrôle de Monoprix et Galeries Lafayette détient une option de vente de sa participation de 50%, exerçables à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028. Par ailleurs, selon ces mêmes accords, Casino détient le droit, en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011, le processus d'évaluation du prix, première étape du processus de vente de sa participation dans Monoprix.

Suite à la lettre d'intention signée le 28 juin 2012 entre Casino et Galeries Lafayette, les deux groupes ont conclu, le 26 juillet 2012, un protocole transactionnel portant sur la cession de la participation de 50% détenue par Galeries Lafayette dans Monoprix à Casino. Galeries Lafayette cédera sa participation d'ici au 30 octobre 2013, au prix de 1 175 M€, indexé à compter du 1^{er} avril 2013. Une garantie à première demande octroyée au profit de Galeries Lafayette applicable en octobre 2013 a été mise en place.

La rotation de la présidence, prévue au pacte d'actionnaires entre Casino et Galeries Lafayette, a été confirmée par l'accord transactionnel du 26 juillet 2012 ; Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général de Casino, a été nommé Président-Directeur général de Monoprix en remplacement de Monsieur Philippe Houzé lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2012.

Casino et Galeries Lafayette renonceront, après la cession des actions, aux procédures judiciaires en cours.

L'acquisition définitive par Casino de la participation de Galeries Lafayette dans Monoprix est conditionnée à l'accord préalable de l'Autorité de la concurrence.

Le 7 janvier 2013, après réalisation des études préparatoires, Casino a notifié le projet de concentration auprès de l'Autorité de la concurrence et a obtenu l'attestation de « complétude », ouvrant la période d'instruction du dossier, en date du 6 février. La décision de l'Autorité de la concurrence est attendue vers la mi-2013. Casino pourra, notamment en absence de décision de l'Autorité de la concurrence d'ici au 30 octobre 2013, substituer un tiers pour acquérir à sa place la participation de Galeries Lafayette. Casino a, à cet égard, d'ores et déjà conclu un contrat de portage avec un établissement financier conformément à l'article 3.5 a) du Règlement CE 139/2004.

Ainsi et compte tenu de l'absence de changement des accords liant Casino à Galeries Lafayette d'ici la sortie de cette dernière et le fait que Galeries Lafayette continue à assurer son rôle de partenaire dans Monoprix jusqu'à la cession des titres, le Groupe a estimé que le mode de consolidation par intégration proportionnelle demeure adapté.

— Monshowroom.com

Le 28 février 2012, le groupe Casino a acquis une participation minoritaire du capital de la société Monshowroom.com avec possibilité à terme de devenir majoritaire. Cette société, spécialisée dans la vente de prêt-à-porter et accessoires de mode multimarques sur internet, permet au Groupe de conforter sa position dans le secteur du commerce en ligne. La valeur des titres mis en équivalence s'élève à 17 M€ au 31 décembre 2012.

— Paiement du dividende Casino 2011 en actions

Le groupe Casino a distribué 332 M€ de dividendes dont 205 M€ en numéraire et à hauteur de 127 M€ en actions.

— Opérations de financement corporate Casino 2012

Le 1^{er} mars et le 30 juillet 2012, le Groupe a procédé à de nouvelles émissions obligataires d'un montant respectif de 600 M€ et 650 M€ d'une maturité de 8 et 7 ans. Les coupons annuels attachés à ces émissions obligataires s'élèvent à 3,99% et 3,157% (voir note 28.1.).

— Foncière Euris et Rallye cèdent leur investissement dans le centre commercial « Manufaktura » en Pologne

Foncière Euris et Rallye ont annoncé, le 29 octobre 2012, la cession de « Manufaktura », centre commercial régional situé à Lodz en Pologne, à un fonds ouvert du groupe allemand Union Investment Real Estate GmbH, effective le 31 octobre 2012. D'un montant de 390 M€ avant remboursement de la dette, cette transaction s'est effectuée sur la base d'un taux de capitalisation des loyers de 5,95%. Les vendeurs étaient, pour un tiers chacun, les sociétés Foncière Euris, Rallye et Apsys. Suite à cette cession les sociétés Foncière Euris et Rallye auront reçu chacune un montant net un peu supérieur à 60 M€.

— Paiement du solde du dividende 2011 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2012 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 23 mai 2012 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2012 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2011 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2012 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 17 M€ et 33 M€.

— Succès de l'augmentation de capital de Groupe GO Sport

Groupe GO Sport a levé, au cours du 1^{er} semestre 2012, 30 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital garantie et largement souscrite par Rallye. Cette opération permet au Groupe, d'une part, de réaliser son plan d'investissements afin de poursuivre la redynamisation commerciale des deux enseignes et, d'autre part, de renforcer sa structure financière. Conformément à leurs engagements, Rallye et ses filiales ont largement accompagné l'opération ; ainsi à la date de réalisation de l'augmentation de capital, Rallye détient directement et indirectement 89,7% du capital et 88,9% des droits de vote de Groupe GO Sport.

NOTE 2 • OPÉRATIONS DE PÉRIMÈTRE

GRANDE DISTRIBUTION

— 2.1 Opération du sous-groupe Franprix-Leader Price

Au cours de l'exercice 2012, Franprix-Leader Price a acquis divers sous-groupes. Ces opérations ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 127 M€ ainsi qu'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de - 1 M€ liées à certains sous-groupes dans lesquels Franprix-Leader Price détenait une participation minoritaire. Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1^{er} janvier 2012, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires et au résultat net de Casino auraient été de 74 M€ et - 23 M€.

Les deux principales opérations sont relatives à la prise de contrôle exclusif :

- En mars 2012, du sous-groupe Barat.
Cette prise de contrôle a été réalisée en portant la participation du Groupe de 49% à 100% du capital de ce sous-groupe pour un montant de 40 M€.
Cette opération représente l'acquisition de 22 magasins Franprix et Leader Price et a généré la reconnaissance d'un goodwill de 49 M€ et d'une charge de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue de 1 M€.
- En juillet 2012, d'un ensemble de 21 magasins Leader Price dans le Sud-Est.
Cette prise de contrôle a été réalisée en portant la participation du Groupe de 49% à 100% du capital de ce sous-groupe pour un montant de 31 M€.
Cette opération a généré la reconnaissance d'un goodwill de 62 M€ et pas d'impact de réévaluation de la quote-part d'intérêt antérieurement détenue.

— 2.2 Opération sur Big C Thaïlande

Évolution du pourcentage de détention du Groupe dans Big C Thaïlande

La diminution du pourcentage d'intérêt de 4,60% du Groupe dans Big C Thaïlande résulte (i) de la dilution faisant suite à la non-souscription par le Groupe à l'augmentation de capital émise par Big C Thaïlande et (ii) de cessions sur le marché. Ces opérations ont eu un impact positif sur les capitaux propres part du Groupe de Casino et les intérêts minoritaires pour respectivement de 139 M€ et 69 M€.

Refinancement de l'acquisition Carrefour Thaïlande

Lors de l'acquisition de Carrefour Thaïlande en janvier 2011, un emprunt de 38,5 milliards de bahts (soit 981 M€) avait été souscrit dont la maturité s'étendait sur option jusqu'en juillet 2012. Le 28 juin 2012, dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande, Big C Thaïlande a signé la mise en place d'un financement de 32 milliards de bahts (soit 802 M€) dont les maturités sont comprises entre deux et sept ans. Au 31 décembre 2012, Big C a utilisé les facilités de financement pour 23 milliards de bahts (570 M€) (voir note 28.1).

— 2.3 GPA – Prise de contrôle

2.3.1 Prise de contrôle

Afin de préparer la réorganisation du contrôle du groupe brésilien GPA tel que prévu dans le pacte d'actionnaires de la société Wilkes, Casino avait informé le 21 mars 2012 son partenaire Monsieur Abilio DINIZ qu'elle entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes.

L'Assemblée générale extraordinaire de Wilkes, holding de contrôle de GPA, s'est tenue le 22 juin 2012 à São Paulo. Elle a nommé Monsieur Jean-Charles NAOURI, PDG de Casino, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de Wilkes. À la même date, l'Assemblée générale extraordinaire de GPA a approuvé la nomination de Messieurs Eleazar de Carvalho Filho, Luiz Augusto de Castro Neves et Roberto Oliveira de Lima, administrateurs proposés par Casino. Ces nominations portent à huit le nombre d'administrateurs nommés par le Groupe sur un Conseil d'administration comportant quinze membres.

Le 2 juillet 2012, l'Assemblée générale de Wilkes a approuvé la modification du Conseil d'administration consistant à nommer un administrateur proposé par Casino en remplacement d'un administrateur nommé par Monsieur Abilio DINIZ. Casino a ainsi finalisé le processus de prise de contrôle et a obtenu la majorité au Conseil d'administration de Wilkes qui lui permet de décider du sens du vote de Wilkes à l'Assemblée générale de GPA et donc irrévocablement de contrôler également GPA. À compter de cette date, le Groupe consolide donc GPA selon la méthode de l'intégration globale.

Détermination de la quote-part antérieurement détenue

La réévaluation de la participation de 40,32% précédemment détenue dans GPA par le groupe Casino a été déterminée par un expert indépendant essentiellement sur la base du cours de bourse des actions préférentielles de GPA au 2 juillet 2012. La juste valeur de la participation détenue s'élève ainsi à 3 331 M€.

Le produit net découlant de cette réévaluation s'élève à 904 M€ et a été comptabilisé en « Autres produits opérationnels » (voir note 8).

Détermination de la valeur des intérêts minoritaires

Le groupe Casino a décidé d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur. La juste valeur des intérêts minoritaires correspondant aux 59,68% de GPA non détenus par le Groupe a été évaluée sur la base du cours de Bourse de l'action préférentielle de GPA le 2 juillet 2012. Les participations détenues par des tiers dans des filiales de GPA (Via Varejo et Nova Pontocom) ont été évaluées selon la méthode des projections de flux de trésorerie actualisés. Les taux d'actualisations appliqués sont fonction de la nature de l'activité des entités opérationnelles concernées. Ces justes valeurs ont été déterminées par un expert indépendant.

Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de GPA a été déterminée provisoirement par un expert indépendant et se résume ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Juste valeur au 2 juillet 2012
Immobilisations incorporelles	3 707
Immobilisations corporelles	3 098
Autres actifs non courants	598
Actifs d'impôts différés	811
Stocks	2 014
Créances clients	2 025
Autres actifs	1 157
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 159
Actifs	15 570
Provisions	513
Passifs financiers non courants	2 311
Autres dettes non courantes	608
Passifs d'impôts différés	1 369
Passifs financiers courants	959
Fournisseurs	1 641
Autres dettes courantes	2 988
Passifs	10 389
Actifs et passifs identifiables à 100%, nets (A)	5 181
Réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de 40,3% (B)	3 331
Juste valeur des intérêts minoritaires (selon méthode du goodwill complet) (C)	6 234
Goodwill (B+C-A)	4 385

Au 31 décembre 2012, les principaux ajustements de juste valeur portent provisoirement sur la reconnaissance ou la revalorisation des marques (1 379 M€) et de droits au bail (900 M€), les actifs immobiliers (83 M€), les passifs à caractère fiscal (200 M€) et les impôts différés passifs nets liés aux ajustements de juste valeur (591 M€).

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et sera amenée à évoluer d'ici le 30 juin 2013.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables conduit provisoirement à la constatation d'un goodwill de 4 385 M€ dont 1 670 M€ pour la part Groupe. Le goodwill est principalement attribuable aux perspectives de croissance des activités, à la couverture géographique, aux optimisations des coûts et au capital humain.

La contribution des activités de GPA au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 2 juillet au 31 décembre 2012 est respectivement de 10 482 et 1 190 M€.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'intégration à 100% de GPA dans les comptes consolidés du groupe Casino clos le 31 décembre 2012 si la prise de contrôle de GPA était intervenue le 1^{er} janvier 2012.

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012 publié	Exercice 2012 proforma
Chiffre d'affaires	41 971	47 712
Résultat opérationnel courant	2 002	2 279
Résultat opérationnel	2 379	2 630
Résultat financier	(499)	(638)
Résultat avant impôt	1 880	1 991
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 533	1 614
Résultat net, part du Groupe ⁽¹⁾	1 062	1 048
Résultat net, part des minoritaires	470	566

(1) La diminution de 14 M€ du résultat net part du Groupe proforma de Casino résulte de la comptabilisation de certaines opérations directement en capitaux propres s'agissant de transactions effectuées entre actionnaires alors qu'auparavant elles étaient effectuées avec une société consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle et traitées en résultat de la période. Ces opérations correspondent à l'émission d'actions préférentielles au profit de Casino et à l'exercice de stock-options (voir note 2.3.2).

Dettes d'options de vente octroyées à la famille DINIZ

Le Groupe avait accordé à la famille DINIZ deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 1 000 000 et 19 375 000 actions du capital de GPA.

L'exercice de la première option est intervenu en août 2012 pour un prix de 11 MUSD (soit 9 M€). L'exercice de cette option a eu un impact de + 22 M€ sur les capitaux propres part du Groupe au niveau de Casino et de - 31 M€ sur les intérêts minoritaires.

Suite à l'exercice de la première option, la seconde option, portant sur 7,4% du capital au 31 décembre 2012, est exerçable pendant une période de huit années à compter du 22 juin 2014. Son prix d'exercice est calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. À la date de clôture, cette option a été valorisée et comptabilisée en dettes financières pour un montant de 399 M€ (voir note 28.1.b) et a généré une incidence positive de 176 M€ sur les capitaux propres du Groupe au niveau de Casino et négative de 574 M€ sur les intérêts minoritaires.

2.3.2 Modification du pourcentage de détention dans GPA sur l'exercice

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 38,17% du capital de GPA contre 40,13% au 31 décembre 2011 soit une baisse de 1,96% qui résulte principalement de (i) l'émission au profit de Casino de 1,6 million d'actions préférentielles au cours de 85,66 réais par action, (ii) de l'exercice de la première option de vente DINIZ (voir note 2.3.1) et (iii) de la cession de 6,5 millions d'actions, soit 2,5% du capital de GPA, au cours du dernier trimestre 2012 pour un montant de 218 M€ (impact positif de 17 M€ dans les capitaux propres part du Groupe au niveau de Casino).

L'émission préférentielle, rémunérant l'économie d'impôt généré par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai 2012 après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 1,6 million d'actions. Cette opération a généré un résultat de relation de 21 M€ présenté en « Autres produits opérationnels » (note 8).

2.3.3 Procédures arbitrales entre Casino et le groupe DINIZ

Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe DINIZ sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif au holding de contrôle Wilkes. Ces deux premières procédures arbitrales ont été fusionnées. L'objectif de celles-ci consiste à faire respecter le pacte d'actionnaires.

Un deuxième arbitrage a été initié par Monsieur DINIZ fin 2012. Il a pour objectif de renforcer l'exécution du pacte d'actionnaires, notamment en ce qui concerne les droits de Monsieur DINIZ au sein du Conseil d'administration de GPA.

Ces deux procédures sont soumises à des clauses de confidentialité.

NOTE 3 • COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**A | VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR) LIÉ À L'ACTIVITÉ**

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice	
	2012	2011
Stocks	(268)	(351)
Fournisseurs	584	326
Créances clients et comptes rattachés	(19)	31
Créances liées aux activités de crédit	896	(170)
Financement des activités de crédit	(862)	226
Autres	(28)	(101)
Variation du BFR	303	(39)

B | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Montant payé pour les prises de contrôle	(116)	(1 114)
Disponibilités/(découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	1 461	89
Montant reçu pour les pertes de contrôle	88	280
(Disponibilités)/découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	(3)	-
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	1 430	(745)

En 2012, l'incidence de ces opérations sur la trésorerie du Groupe comprend principalement :

- la prise de contrôle de GPA pour 1 293 M€ ;
- les prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 109 M€ ;
- l'encaissement du dernier billet de trésorerie, pour un montant net de frais de 83 M€, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du Groupe des variations de périmètre avec changement de contrôle comprenait principalement :

- l'acquisition des activités de Carrefour Thaïlande pour 950 M€ ;
- l'acquisition et la cession des sociétés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price pour respectivement 26 M€ et 22 M€ ;
- l'encaissement des billets de trésorerie, pour un montant de 266 M€, relatif à la cession aux autorités vénézuéliennes de Cativen en novembre 2010.

C | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE EN LIEN AVEC DES COENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice	
	2012	2011
Montant payé pour l'acquisition de titres IP ⁽¹⁾	(21)	(818)
Disponibilités/(découverts bancaires) des acquisitions de titres IP	3	168
Montant reçu pour la cession de titres IP ou MEE ⁽¹⁾	1	212
(Disponibilités)/découverts bancaires des cessions de titres IP	(10)	(67)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des coentreprises et des entreprises associées	(26)	(504)
<small>(1) IP : titres consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle / MEE : titres mis en équivalence.</small>		

En 2012, l'incidence sur la trésorerie du Groupe de ces variations de périmètre résulte principalement de l'acquisition de Monshowroom (voir note 1.B) et de la variation du pourcentage de GPA sur le premier semestre 2012.

En 2011, l'incidence sur la trésorerie du Groupe de ces variations de périmètre comprenait essentiellement la variation du pourcentage de détention dans GPA.

D | INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS AVEC LES MINORITAIRES

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Cession des titres GPA et exercice de la 1 ^{re} option de vente (voir note 2.3.2)	209	
Cession des titres et augmentation de capital de Big C Thaïlande (voir note 2.2)	198	
Indemnité compensatrice versée à la famille BAUD au titre des dividendes 2008 et du complément de prix sur la cession des titres Franprix et Leader Price		(34)
Cession à Exito des participations uruguayennes Devoto et Disco et augmentation de capital d'Exito		391
Variation de détention de titres Casino par Rallye	100	(209)
Autres	(8)	(33)
Incidence des opérations avec les minoritaires	499	115

NOTE 4 • INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous sont en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

A | DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe :

- la Grande distribution ;
- la vente d'articles de sport ;
- les activités de holdings et d'investissements.

B | INDICATEURS CLÉS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

— 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2012
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 447	19 251	3 407	866	619	57	6	12	42 665
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	684	1 060	241	16	(10)	1	(24)	36	2 004

— 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2011
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 748	11 826	2 895	892	626	54	6	12	35 059
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	750	565	212	22	(14)	1	(26)	37	1 547

(1) Conformément à IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des *Business Units* du Groupe.

C | ACTIFS NON COURANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

<i>(En millions d'euros)</i>	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Total
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Au 31 décembre 2012	9 625	13 314	2 092	328	101	5	11	263	25 739
Au 31 décembre 2011	10 700	5 875	1 968	320	104	5	11	269	19 252

NOTE 5 • PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffres d'affaires, hors taxes	42 665	35 059
Autres revenus	360	415
Produits des activités ordinaires	43 025	35 474

Le chiffre d'affaires 2012 bénéficie des effets de périmètres liés principalement à la prise de contrôle de GPA (voir note 2.3).

La baisse de 55 M€ des autres revenus par rapport au 31 décembre 2011 résulte principalement de la baisse des cessions d'actifs liée à l'activité de promotion de panneaux photovoltaïques (- 68 M€).

NOTE 6 • COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Achats et variations de stocks	(30 016)	(24 464)
Coûts logistiques	(1 503)	(1 338)
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(31 519)	(25 802)

NOTE 7 • NATURE DE CHARGE PAR FONCTION

<i>(En millions d'euros)</i>	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2012
Charges de personnel	(605)	(3 449)	(951)	(5 005)
Autres charges	(852)	(3 646)	(628)	(5 126)
Dotations aux amortissements	(46)	(636)	(192)	(874)
Total	(1 503)	(7 731)	(1 771)	(11 005)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

<i>(En millions d'euros)</i>	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2011
Charges de personnel	(523)	(2 976)	(803)	(4 302)
Autres charges	(774)	(3 082)	(541)	(4 397)
Dotations aux amortissements	(41)	(592)	(131)	(764)
Total	(1 338)	(6 650)	(1 475)	(9 463)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Effectifs au 31 décembre <i>(en nombre de personnes)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effectif inscrit du Groupe	321 386	227 996

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; ceux des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

AMORTISSEMENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(827)	(719)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location-financement	(47)	(45)
Total des dotations aux amortissements	(874)	(764)

NOTE 8 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Total des autres Produits opérationnels	1 086	282
Total des autres Charges opérationnelles	(759)	(448)
	327	166
DÉTAIL PAR NATURE		
Résultat de cessions d'actifs	115	135
Dont plus-value sur opérations immobilières ⁽¹⁾	103	69
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Monoprix	12	
Dont moins-value sur cessions au sein du groupe GPA	(5)	
Dont plus-value sur cession OPCI ⁽²⁾		24
Dont plus-value sur cession de titres GPA ⁽³⁾		37
Autres produits et charges opérationnels	212	(301)
Provisions et charges pour restructuration ⁽⁴⁾	(200)	(155)
Pertes nettes de valeur des actifs ⁽⁵⁾	(175)	(45)
Provisions et charges pour litiges et risques ⁽⁶⁾	(68)	(19)
Produits/(charges) nets liés à des opérations de périmètre ⁽⁷⁾	672	1
Taxe sur le patrimoine Colombie ⁽⁸⁾		(68)
Divers	(17)	(15)
Total autres produits et charges opérationnels	327	(166)
<p>(1) En 2012, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Mercialys a cédé 20 actifs incluant 14 centres locaux de proximité, une extension cédée en vente en état future d'achèvement et 6 lots isolés. En 2011, cette plus-value de cession résultait de la vente par le groupe Mercialys de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino.</p> <p>(2) Le Groupe a cédé en 2011 l'essentiel de ses participations dans les OPCI AEW Immocommercial, SPF1 et Vivéris principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 M€, dégageant une plus-value de 24 M€.</p> <p>(3) En 2011, les 37 M€ étaient relatifs à la plus-value dégagée sur la cession par le Groupe de 3,0% du capital de GPA pour un montant de 274 MUSD (soit 212 M€).</p> <p>(4) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2012 concerne essentiellement les secteurs Casino France, Franprix-Leader Price et GPA à hauteur respectivement de 94 M€, 62 M€ et 21 M€. En 2011, elle portait principalement sur les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur de 46 M€ chacun, et intégrait les coûts d'intégration du Thaïlande et du Brésil à hauteur de 48 M€.</p> <p>(5) Cf. détail ci-dessous.</p> <p>(6) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.</p> <p>(7) Le produit de 672 M€ constaté en 2012 résulte essentiellement de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de GPA à hauteur de 904 M€ (voir note 2.3) compensée par des frais d'un montant total de 157 M€ (i) à la prise de contrôle de GPA et à la défense des intérêts du Groupe au Brésil, (ii) au processus de prise de contrôle de Monoprix et (iii) au processus de perte de contrôle de Mercialys ainsi que des pertes de valeur sur engagements d'achats futurs relatifs à des master-franchisés de Franprix-Leader Price (62 M€).</p> <p>(8) Le 1^{er} janvier 2011, la filiale Exito a été assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux propres. Cette taxe est payable en huit semestrialités. À cette date, une dette avait été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer lors des quatre prochaines années.</p>		

DÉTAIL DES PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Pertes de valeurs des goodwill (note 14.B)	(73)	(3)
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations incorporelles (note 14.B)	(7)	2
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations corporelles / immeubles de placement (note 15.B / 16.A)	(45)	1
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente (note 20.B)	(15)	(19)
Pertes de valeur nettes de reprises sur autres actifs ⁽¹⁾	(35)	(26)
Total pertes nettes de valeur des actifs	(175)	(45)
<p>(1) La ligne « Pertes de valeur nettes de reprises sur autres actifs » comprend principalement en 2012, les pertes de valeurs des entreprises associées du sous-groupe Franprix-LeaderPrice à hauteur de 30 M€ (voir note 18.A). Cet agrégat comprenait principalement en 2011 des dépréciations de créances et de stocks.</p>		

NOTE 9 • COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat de cession des équivalents de trésorerie		2
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	154	88
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	154	90
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(862)	(766)
Charges financières de location-financement	(5)	(7)
Coût de l'endettement financier brut	(867)	(773)
Total du coût de l'endettement financier net	(713)	(683)

NOTE 10 • AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits financiers de participation	3	3
Gains de change (hors opérations de financement)	36	67
Produits d'actualisation et de désactualisation	13	23
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture ⁽¹⁾	82	167
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur		4
Autres produits financiers	87	82
Autres produits financiers	221	346
Pertes de change (hors opérations de financement)	(43)	(75)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(22)	(20)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture ⁽²⁾	(57)	(105)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(4)	(2)
Autres charges financières	(168)	(134)
Autres charges financières	(294)	(336)
Total autres produits et charges financiers	(73)	10

(1) En 2012, le produit de 82 M€ est composé à hauteur de 68 M€ de variation de valeur des TRS portant sur les titres GPA. En 2011, cette ligne comprenait un produit de 141 M€ de variation de juste valeur de swaps résultant de la déqualification des swaps. Le swaption Mejia et la composante € du TRS Suramericana portant sur des titres Exito ont été également dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 M€.

(2) En 2012 cette ligne comprend des variations négatives de juste valeur à hauteur de 20 M€ sur des swaps et 29 M€ sur d'autres dérivés. En 2011 ces variations négatives étaient respectivement de 50 M€ et 35 M€.

PRINCIPAUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7,9 millions d'ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3% du capital de GPA. À la mise en place, la maturité était de 2,5 ans et le notionnel de 215 M€. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique des titres. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Suite à la modification du prix d'entrée du TRS, Casino a encaissé un produit de 69 M€, comptabilisé sur l'exercice. Au 31 décembre 2012, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres avec un intérêt de E3M+350 pb. La juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 s'élève à - 23 M€ contre une valeur nulle au 31 décembre 2011.

Le groupe Casino a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur un maximum de 6 millions de titres, représentant 2,3% du capital de GPA, ayant une maturité de 2 ans et portant un intérêt de Libor + 300 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce forward est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. La documentation stipule que le début de la période de couverture par l'établissement financier est le 2 janvier 2013. En conséquence, la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 est nulle.

Fin juillet 2012, le Groupe a souscrit et vendu des options d'achat portant sur 8,9 millions d'ADR GPA (soit environ 3,4% du capital de GPA) auprès d'un établissement financier. L'échéance des options, exerçables à tout moment, est le 30 juin 2014.

Le groupe Rallye a contracté en juin 2012 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 5 millions d'ADR GPA. À la mise en place, la maturité était de 2 ans et le notionnel de 192,5 MUSD. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. La juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2012 s'élève à 22 M€.

Le groupe Casino a contracté au cours de l'exercice 2012 avec un établissement financier un TRS portant sur 20,6 millions d'actions représentant 2,5% du capital de Big C Thaïlande, avec un notionnel de 108 M€ à échéance 1^{er} juillet 2014 et un intérêt de E3M + 230 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres. Ce TRS est évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à - 4 M€.

Par ailleurs, Foncière Euris a pris, au cours de l'exercice 2012, des positions sur des titres de filiales (Rallye, Mercialys et Casino) au travers d'instruments dérivés dont la juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à 4,5 M€.

NOTE 11 • IMPÔT

1 | CHARGE D'IMPÔT

— a. Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts exigibles	(289)	(198)
France	(87)	(82)
International	(202)	(116)
Autres impôts (CVAE)	(69)	(70)
France	(67)	(68)
International	(2)	(2)
Impôts différés	20	34
France	65	33
International	(45)	1
Total impôt sur le résultat	(338)	(234)
France	(89)	(117)
International	(249)	(117)

— b. Charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	1 545	708
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(532)	(244)
Effet de l'imposition des filiales étrangères	139	33
Résultat de Mercialys non imposé	57	37
Changement de taux d'impôt ⁽¹⁾	35	9
Taxe sur patrimoine non déductible en Colombie		(23)
Résultat des réévaluations des intérêts antérieurement détenus dans le cadre d'opérations de prise ou perte de contrôle	226	
Perte de valeur de goodwill et écarts d'évaluation	(49)	
Perte sur engagements d'achats liés à des master-franchisés	(21)	
Autres éléments taxés à taux réduit ou nul	(1)	47
Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles	(162)	(124)
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus	12	43
Non-déductibilités des charges financières ⁽²⁾	(29)	
Crédits d'impôt	21	29
CVAE nette d'IS	(41)	(46)
Autres	7	5
Charge d'impôt réelle	(338)	(234)
<small>(1) En 2012, le principal effet correspond à la diminution du taux d'impôt en Colombie. (2) La loi de finance rectificative de 2012 a imposé une nouvelle limitation forfaitaire à la déductibilité des charges financières supportées par les sociétés françaises. Cette limitation consiste à réintégrer 15% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice 2012. Cette réintégration sera également de 15% pour l'exercice 2013 puis de 25% pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.</small>		

La loi de finances rectificative de 2011 avait instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€. Cette contribution, égale à 5% de l'impôt sur les sociétés dû, a été prorogée sur l'exercice 2012 et s'applique jusqu'à l'exercice 2014. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 2 M€ sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

2 | IMPÔTS DIFFÉRÉS

— a. Variation des actifs d'impôts différés

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Au 1^{er} janvier	397	142
(Charge)/produit de l'exercice	(317)	296
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	609	(33)
Effet des variations de taux de change et reclassements ⁽¹⁾	(54)	(5)
Variations constatées directement en capitaux propres	48	(3)
Au 31 décembre	683	397
<small>(1) Correspond en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA.</small>		

— b. Variation des passifs d'impôts différés

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Au 1^{er} janvier	708	457
(Charge)/produit de l'exercice	(335)	261
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	1 081	4
Effet des variations de taux de change et reclassements ⁽¹⁾	(75)	(13)
Variations constatées directement en capitaux propres	(7)	(1)
Au 31 décembre	1 372	708
<small>(1) Correspond en 2012 principalement à la prise de contrôle de GPA.</small>		

— c. Impôts différés actifs et passifs selon leur origine

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	(969)	(298)
Immobilisations corporelles	(328)	(311)
<i>dont contrat de location-financement</i>	(88)	(68)
Stocks	30	44
Instruments financiers	(1)	23
Autres actifs	(59)	(6)
Provisions	207	89
Provisions réglementées	(181)	(160)
Autres passifs	148	97
<i>dont emprunt sur location-financement</i>	26	11
Reports fiscaux déficitaires	464	211
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(689)	(311)
Actifs d'impôts différés	683	397
Passifs d'impôts différés	(1 372)	(708)
Solde net	(689)	(311)

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2012 une économie d'impôt de 126 M€ contre 124 M€ au 31 décembre 2011.

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans les sous-groupes GPA et Casino ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

3 | IMPÔTS DIFFÉRÉS NON RECONNUS

Au 31 décembre 2012, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 2 253 M€ (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 772 M€). Ces reports fiscaux déficitaires expirent dans un délai supérieur à 3 ans.

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012
Inférieure à 1 an	
Entre 1 et 2 ans	1
Entre 2 et 3 ans	2
Supérieure à 3 ans	769
Total	772

NOTE 12 • ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**A | COMPOSITION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs immobiliers du groupe Franprix-Leader Price		14
Actifs du sous-groupe Mercialys (voir note 12.B)	1 457	6
Actifs immobiliers – Centres commerciaux	31	29
Divers		8
Actifs détenus en vue de la vente	1 488	57
Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente (voir note 12.B)	1 095	

B | ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE DU SOUS-GROUPE MERCIALYS

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente relatifs au sous-groupe Mercialys se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012
Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles	51
Immeubles de placement ⁽¹⁾	1 139
Autres actifs non courants	17
Actifs non courants	1 207
Autres actifs courants	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205
Actifs courants	250
Total Actifs	1 457
Passifs financiers non courants	1 003
Autres passifs non courants	22
Passifs non courants	1 026
Passifs financiers courants	22
Fournisseurs	13
Autres passifs courants	35
Passifs courants	70
Total Passifs	1 095

(1) Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 31 décembre 2012, BNP Real Estate Valuation, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- BNP Real Estate Valuation a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 76 sites au 31 décembre 2012, en réalisant une visite in situ sur 7 de ces sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 69 autres sites (dont 13 sites avaient fait l'objet d'une visite in situ au cours du premier semestre 2012) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 11 sites au 31 décembre 2012, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 14 sites au 31 décembre 2012 sur la base d'une visite in situ sur 4 sites au cours du second semestre 2012, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012 pour les 10 autres sites ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2012.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 137 M€, valorisent le patrimoine immobilier à 2 339 M€ droits inclus au 31 décembre 2012 contre 2 427 M€ au 31 décembre 2011.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en baisse de - 3,6% sur 12 mois (+ 2,2% à périmètre constant). La valeur du portefeuille est en baisse sur les six derniers mois : - 6,4% (- 0,9% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	2012	2011
Grands centres commerciaux	5,6%	5,4%
Centres locaux de proximité	6,5%	6,5%
Ensemble du portefeuille	5,8%	5,8%

Sur la base de revenus locatifs annuels de 137 M€ et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 219 M€ et 184 M€.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 234 M€.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2012, comme sur les deux exercices précédents.

Les flux de trésorerie liés à Mercialys sont les suivants :

(En millions d'euros)	2012
Flux net de trésorerie liée par l'activité	210
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	99
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(105)
Total	203

Mercialys ne correspondant pas à une ligne géographique ou une activité distincte, son résultat n'a pas été reclassé en « Résultat des activités abandonnées ».

C | COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le compte de résultat des activités américaines et polonaises, présenté sur une seule ligne « Résultat net des activités abandonnées », se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2012		2011		
	Grande distribution	Total	Articles de sport	Grande distribution	Total
Résultat opérationnel courant	(1)	(1)	(2)	(3)	(5)
Autres charges et produits opérationnels	(2)	(2)		(10)	(10)
Résultat opérationnel	(3)	(3)	(2)	(13)	(15)
Résultat financier					
Résultat avant impôt	(3)	(3)	(2)	(13)	(15)
Charge d'impôt	1	1		4	4
Quote-part de résultat des sociétés associées					
Résultat net des activités abandonnées	(2)	(2)	(2)	(9)	(11)
dont part du Groupe	(1)	(1)	(1)	(2)	(3)
dont intérêts minoritaires	(1)	(1)	(1)	(7)	(8)

En 2011, le résultat des activités abandonnées comprenait essentiellement l'indemnité de 7 M€ octroyée par le Tribunal arbitral à la famille BAUD au titre de la cession de Leader Price Polska.

— Flux de trésorerie des activités abandonnées

(En millions d'euros)	2012	2011
Flux net de trésorerie liée par l'activité	(5)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(5)	(4)

NOTE 13 • RÉSULTAT NET PAR ACTION

A | NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période :		
• actions totales	9 965 874	9 976 594
• actions auto-détenues	(416 360)	(397 122)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	9 549 514	9 579 472
Équivalents actions provenant des :		
• Plan d'option de souscription	35 000	35 000
• Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(35 000)	(35 000)
• Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		
• Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾		
Effet de dilution des plans d'options de souscription		
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	9 549 514	9 579 472
<small>(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.</small>		

B | RÉSULTAT NET PAR ACTION

	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en M€)	184	(10)
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, par action (en €) :		
• avant dilution	19,3	(1,0)
• après dilution	19,3	(1,0)
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en M€)	185	(7)
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action (en €) :		
• avant dilution	19,4	(0,6)
• après dilution	19,4	(0,6)
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en M€)	(1)	(3)
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action (en €) :		
• avant dilution	(0,1)	(0,4)
• après dilution	(0,1)	(0,4)

NOTE 14 • GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A | DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	2 342	(45)	2 297	658	(63)	595
Droits au bail	1 327	(37)	1 290	324	(17)	307
Logiciels	742	(399)	343	368	(245)	123
Autres immobilisations incorporelles	472	(153)	319	287	(63)	224
Immobilisations incorporelles	4 883	(634)	4 249	1 637	(388)	1 249
Goodwill	11 485	(73)	11 412	8 989	(3)	8 986
Total Immobilisations incorporelles et Goodwill	16 368	(707)	15 661	10 626	(391)	10 235

B | VARIATIONS

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles					Goodwill	Total Immobilisations incorporelles et Goodwill
	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total		
Au 1^{er} janvier 2011, valeur nette cumulée	561	253	136	179	1 129	7 687	8 816
Variation de périmètre	59	35	6		100		100
Goodwill constatés au cours de l'exercice ⁽¹⁾						1 895	1 895
Augmentations et autres acquisitions	7	29	13	106	155		155
Sorties de l'exercice ⁽²⁾		(4)	(7)	(2)	(13)	(468)	(481)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(59)	(32)	(107)		(107)
Pertes de valeur (activités poursuivies)			3	1	4	(3)	1
Effet des variations de change ⁽³⁾	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)	(122)	(166)
Reclassements et autres mouvements	8	5	32	(20)	25	(3)	22
Au 31 décembre 2011, valeur nette cumulée	595	307	123	224	1 249	8 986	10 235
Variations de périmètre	1 870	1 051	114	98	3 133		3 133
Dont effet de la prise de contrôle de GPA ⁽⁴⁾	1 869	1 047	114	120	3 150		3 150
Goodwill constatés au cours de l'exercice ⁽¹⁾						2 907	2 907
Augmentations et autres acquisitions	4	10	40	105	159		159
Sorties de l'exercice		(5)	(7)	(2)	(14)	(15)	(29)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(4)	(3)	(87)	(47)	(141)		(141)
Pertes de valeur (activités poursuivies) ⁽⁵⁾		(6)			(6)	(73)	(79)
Effet des variations de change ⁽³⁾	(136)	(77)	(13)	(11)	(237)	(307)	(544)
Reclassements et autres mouvements ⁽⁶⁾	(32)	13	173	(48)	106	(86)	20
Dont effet du reclassement de Mercialis selon IFRS 5				1	1	(50)	(49)
Au 31 décembre 2012, valeur nette cumulée	2 297	1 290	343	319	4 249	11 412	15 661
Concernant les goodwill :							
⁽¹⁾ En 2012, la variation de 2 907 M€ provient principalement de la prise de contrôle de GPA à hauteur de 2 757 M€ (voir note 2.3). La variation de l'exercice 2011 résultait principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 M€), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price, et de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 M€).							
⁽²⁾ Les sorties de périmètre en 2011 concernaient essentiellement le sous-groupe Franprix-Leader Price (sous-groupe Distri Sud-Ouest) ainsi que GPA (135 M€).							
⁽³⁾ L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2012 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne (- 354 M€) et de la dépréciation de l'euro par rapport aux monnaies colombienne (37 M€) et thaïlandaise (12 M€) ; l'effet constaté en 2011 portait principalement sur de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne.							
⁽⁴⁾ Dont 2 326 M€ liés à la revalorisation de GPA et 824 M€ liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.							
⁽⁵⁾ Les pertes de valeur constatées en 2012 concernent principalement la société Geimex à hauteur de 41 M€ et le secteur Casino France pour 17 M€ (dont 11 M€ sur l'UGT Hypermarché).							
⁽⁶⁾ La variation de 86 M€ constatée sur 2012 provient du reclassement de Mercialis selon IFRS 5 à hauteur de 50 M€ (voir notes 12).							

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 43 M€ en 2012 contre 14 M€ en 2011.

C | TABLEAU DE DÉCOMPOSITION DES GOODWILL

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Pertes de valeur	Net	Net
Grande distribution	11 455	(73)	11 382	8 956
France	5 752	(73)	5 679	5 708
Amérique du Sud	4 780		4 780	2 337
<i>Argentine</i>	29		29	33
<i>Brésil</i>	4 111		4 111	1 702
<i>Colombie</i>	527		527	490
<i>Uruguay</i>	113		113	112
Asie	745		745	733
<i>Thaïlande</i>	742		742	730
<i>Vietnam</i>	3		3	3
Autres	178		178	178
<i>Océan Indien</i>	176		176	176
<i>Divers</i>	2		2	2
Articles de Sport	22		22	22
France	22		22	22
Autres activités	8		8	8
France	8		8	8
Total	11 485	(73)	11 412	8 986

D | TABLEAU DE DÉCOMPOSITION DES MARQUES ET DROITS AU BAIL

Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 2 286 M€ et 1 291 M€ ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Brésil	3 138	440
Colombie	231	218
Casino France	83	80
Franprix-Leader Price	62	64
Monoprix	24	24
Groupe GO Sport	32	30
Autres	7	6

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en I.16 « Principales méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 17.

NOTE 15 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A | DÉCOMPOSITION

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 909	(71)	1 838	1 494	(66)	1 428
Constructions et agencements	5 792	(2 106)	3 686	4 098	(1 436)	2 662
Autres immobilisations corporelles	7 569	(4 365)	3 204	6 297	(3 678)	2 619
Total Immobilisations corporelles	15 270	(6 542)	8 728	11 889	(5 180)	6 709

B | VARIATIONS

(En millions d'euros)	Terrains et Agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total Immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2011, valeur nette cumulée	1 411	2 444	2 366	6 221
Variations de périmètre	65	274	106	445
Augmentations et autres acquisitions	22	92	883	997
Sorties de l'exercice	(19)	(34)	(64)	(117)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(139)	(474)	(619)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	4	3
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	72	(164)	(126)
Au 31 décembre 2011, valeur nette cumulée	1 428	2 662	2 619	6 709
Variations de périmètre	330	973	629	1 932
<i>Dont effet de la prise de contrôle de GPA ⁽¹⁾</i>	327	958	596	1 881
Augmentations et autres acquisitions	60	193	963	1 216
Sorties de l'exercice	(42)	(67)	(70)	(179)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(5)	(178)	(532)	(715)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	4	(2)	
Effet des variations de change	(22)	(83)	(69)	(174)
Reclassements et autres mouvements	91	182	(334)	(61)
<i>Dont effet du reclassement de Mercialis selon IFRS 5</i>	36	27	(19)	44
Au 31 décembre 2012, valeur nette cumulée	1 838	3 686	3 204	8 728

(1) Dont 78 M€ liés à la revalorisation de GPA et 1 802 M€ liés à la consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en I.16 « Règles et méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 17.

C | IMMOBILISATIONS FINANCÉES EN LOCATION-FINANCEMENT

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains	30	(2)	28	37	(2)	35
Constructions	219	(113)	106	222	(109)	113
Matériels et autres immobilisations	674	(518)	156	645	(526)	119
Immeubles de placement				81	(10)	71
Immobilisations financées en location-financement	923	(633)	290	985	(647)	338

D | CAPITALISATION DES COÛTS D'EMPRUNTS

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 6 M€ tant pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 que pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 avec un taux d'intérêt moyen respectivement de 7,85% contre 7,94%.

NOTE 16 • IMMEUBLES DE PLACEMENT

A | COMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Total immeubles de placement	1 013	(212)	801	2 278	(391)	1 887

B | VARIATIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	1 887	1 621
Variation de périmètre	35	157
Augmentations et autres acquisitions	50	133
Sorties de l'exercice	(1)	(70)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(33)	(49)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(38)	(2)
Effet des variations de change	5	(10)
Reclassements et autres mouvements ⁽¹⁾	(1 104)	107
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	801	1 887

(1) En 2012, résultat du reclassement des actifs et des passifs de Mercialys selon IFRS 5 (voir note 1.B).

Les immeubles de placement s'élèvent à 801 M€ au 31 décembre 2012 dont 51% (soit 405 M€) concerne la filiale Big C Thaïlande et 9% (soit 74 M€) la filiale Exito.

Au 31 décembre 2012, leur juste valeur s'élève à 1 388 M€ (3 716 M€ au 31 décembre 2011, dont 1 281 M€ hors Mercialys). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

— *Juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande*

La juste valeur des immeubles de placement de la filiale Big C Thaïlande a été déterminée par un expert indépendant et est basée sur des revenus locatifs récurrents. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation sont le taux de rendement, le taux d'inflation et les taux de vacance et de croissance long terme.

Selon la localisation des immeubles de placements et leur nature, les hypothèses de taux de rendement, de croissance long terme et d'inflation sont les suivantes :

	2012
Taux de rendement	7,5% – 8,0%
Taux de croissance long terme	1,0% – 3,2%
Taux d'inflation	9,5% – 16,0%

— *Immeubles de placement de Rallye et Foncière Euris*

Au 31 décembre 2012, le portefeuille immobilier classé en immeubles de placement de Rallye et de Foncière Euris est principalement constitué de quotes-parts dans un centre commercial en exploitation (Weiterstadt) et dans un centre en travaux (Gdynia). Ce portefeuille est inscrit pour une valeur de 260 M€ au bilan consolidé et est valorisé à 292 M€ au 31 décembre 2012.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers (immobilisations en cours reclassées en immeubles de placement suite à l'amendement à l'IAS 40) sont valorisés au coût.

C | PRODUITS LOCATIFS

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits locatifs des immeubles de placement	211	336
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de la période	(8)	(13)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de la période	(20)	(22)

NOTE 17 • DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS NON COURANTS

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2012 selon la méthodologie décrite en I.16 des « Règles et méthodes comptables ».

A | PERTES DE VALEUR DU GOODWILL DANS LES HOLDINGS (RALLYE ET FONCIÈRE EURIS)

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	
		2012	2011
Grande distribution	2%	8,9%	10,0%
Articles de sport	2%	7,2%	6,4%

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de consensus d'analystes établis sur 3 ans puis extrapolés sur 3 à 5 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif déterminé à partir du flux de la dernière année des prévisions, et extrapolé à l'infini par application d'un taux de croissance.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, de marge d'EBITDA et d'actualisation.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2012, pour le secteur Grande distribution, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Pour le secteur Articles de sport, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

B | DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON COURANTS DANS LES FILIALES OPÉRATIONNELLES

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau de la holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Concernant les goodwill, les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

S'agissant des marques, un test consistant à examiner la valeur recouvrable des marques selon la méthode des redevances a été réalisé à la clôture. Pour GPA, la valeur recouvrable à la clôture a été basée sur une mise à jour des travaux effectués dans le cadre de l'intégration de GPA. Au terme de ces tests, aucune perte de valeur n'a été nécessaire.

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2012 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur goodwill et sur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement pour respectivement 73 M€ et 53 M€.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2011 avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur goodwill de 3 M€, sur des immobilisations corporelles et des immeubles de placement pour 3 M€ et une reprise de dépréciation de 6 M€ portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

— Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

	Taux de croissance à l'infini 2012 ⁽¹⁾	Taux d'actualisation après impôt 2012 ⁽²⁾	Taux d'actualisation après impôt 2011 ⁽²⁾
Activité Grande distribution			
France (Grande distribution) ⁽³⁾	0%	6,0% ⁽⁴⁾	6,0% à 9,0%
France (Autres activités) ⁽³⁾	- 0,5% à + 0,5%	6,0% à 8,8%	6,0% à 8,7%
Argentine	0,50%	17,00%	18,30%
Brésil ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾			10,8% à 11,5%
Colombie ⁽⁶⁾	0,50%	9,20%	9,50%
Uruguay	0,50%	13,10%	11,80%
Thaïlande ⁽⁶⁾	0%	6,90%	7,80%
Vietnam	0,50%	14,80%	16,00%
Océan Indien ⁽⁷⁾	0,50%	6,0% à 11,9%	6,0% à 11,7%
Activité Articles de sport			
France et Pologne	1,75%	10,00%	10,00%
<p>(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre - 0,5% et + 0,5% selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT. (2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement de chacun des groupes. (3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2011, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés. (4) À l'exception de l'UGT Geimex dont le taux d'actualisation après impôt s'élève à 7,0%. (5) Considérant que la prise de contrôle de GPA est récente et que la valeur nette comptable de GPA est inférieure à sa capitalisation boursière, il n'a pas été réalisé de calcul de la valeur d'utilité. (6) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, BIG C et Exito s'élève respectivement à 8 797 M€, 4 233 M€ et 6 813 M€ au 31 décembre 2012. Elles sont supérieures à la valeur de l'actif net comptable de ces trois entités. (7) La zone Océan Indien comprend la Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.</p>			

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, a conduit à comptabiliser des pertes de valeur au 31 décembre 2012 à hauteur de 73 M€ portant notamment sur l'UGT Geimex à hauteur de 41 M€.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM TOM co-contrôlée avec la famille BAUD), la comptabilisation d'une perte de valeur.

La variation raisonnable des hypothèses clés correspond pour le Groupe à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale. De telles variations n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Concernant l'UGT Geimex, la hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire pour la quote-part du Groupe Casino entre 1 et 7 M€.

NOTE 18 • PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

A | VARIATIONS DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En millions d'euros) Sociétés	Pays	Ouverture		Perte de valeur	Quote- part de résultat net	Dividendes versés	Variations périmètre et change	Clôture	
		% de détention	Valeur des titres mis en équivalence					Valeur des titres mis en équivalence	% de détention
VARIATIONS EN 2011									
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	39		3			42	-
Entreprises associées du groupe Franprix- Leader Price	-	-	100		(12)		34	122	-
AEW Immocommercial	France	20,48%	22		3	(3)	(22)		-
Autres sociétés	-	-	2		(2)		1	1	-
Total			163		(8)	(3)	13	165	
VARIATIONS EN 2012									
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	42		8	(3)	55	102	-
Entreprises associées du groupe Franprix- Leader Price	-	-	122	(30)	(26)		(9)	57	-
Banque du Groupe Casino (note 18.B)	France	-			(4)		86	82	50,00%
Monshowroom.com (voir note 1.B)	France	-					18	18	60,20%
Centrum NS	Pologne	66,66%			121		(121)		66,66%
Autres sociétés	-	-	1		(3)		4	2	-
Total			165	(30)	96	(3)	33	261	

Au cours de l'exercice 2011, les principaux mouvements portaient sur les opérations liées à Distri Sud Ouest (Franprix-Leader Price) et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immocommercial.

En 2012, les principaux mouvements résultent de la prise de contrôle de GPA, de la mise en équivalence de Banque du Groupe Casino, de l'acquisition d'une participation dans Monshowroom.com (voir note 1.B), du changement de méthode de Centrum NS désormais intégrée globalement et d'une perte de valeur de 30 M€ portant sur les entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 8).

Une analyse de la sensibilité à la modification des hypothèses des tests de perte de valeur (une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points de taux de croissance à l'infini ou une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA) a été réalisée. Cette analyse présente un risque de perte de valeur complémentaire pour la quote-part du groupe Casino compris entre 11 M€ et 40 M€ pour les master-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price qui ont fait l'objet d'une dépréciation sur l'exercice de 30 M€. Au titre de la participation de Banque du Groupe Casino, l'analyse a présenté un risque de perte de valeur pour la quote-part du groupe Casino compris entre 2 M€ et 10 M€.

Les entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en III.4.b.

B | PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DE BANQUE DU GROUPE CASINO

<i>(En millions d'euros, à 100%)</i>	2012
Résultat opérationnel courant	(3)
Résultat financier	1
Résultat net	(7)
Actifs liés à l'activité de crédit	557
Trésorerie	11
Autres actifs	83
Total actifs	652
Capitaux propres	98
Passifs liés à l'activité de crédit	537
Autres passifs	17
Total passifs	652

C | QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2012 et 2011, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

NOTE 19 • PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, dunnhumby France, Geimex et Loop5 GmbH détenus à hauteur de 50%, sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Le sous-groupe Grupo Disco de Uruguay est consolidé selon la méthode d'intégration proportionnelle à hauteur de 62,5%, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur son activité. Ce sous-groupe fait l'objet d'une option de vente (voir note III.1).

Concernant Monoprix, cette coentreprise a fait l'objet d'un accord de prise de contrôle (voir note 1.B).

A | COMPTES AGRÉGÉS, RETRAITÉS AUX NORMES IFRS, DES PRINCIPALES COENTREPRISES

<i>(En millions d'euros, pour la quote-part détenue)</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011		
	Total	Dont Monoprix	Total	Dont GPA	Dont Monoprix
Quote-part détenue		50,00%		⁽¹⁾	50,00%
Chiffre d'affaires	3 690	2 012	11 466	7 794	1 976
Résultat net part du Groupe	54	70	208	114	85
Actifs non courants	1 373	1 160	4 313	2 945	1 138
Actifs courants	594	310	4 087	3 122	340
Total actifs	1 967	1 470	8 400	6 067	1 478
Situation nette	807	640	2 832	1 995	635
Passifs non courants	203	113	1 765	1 561	109
Passifs courants	957	717	3 803	2 511	734
Total passifs	1 967	1 470	8 400	6 067	1 478

(1) 38,91% et 40,62% correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13% correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilanciaux.

B | QUOTE-PART DES PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les coentreprises.

NOTE 20 • AUTRES ACTIFS NON COURANTS

A | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	204	274
Autres actifs financiers disponibles à la vente	122	90
Actifs financiers disponibles à la vente	326	364
Prêts	115	70
Dérivés actifs non courants	144	59
Créances rattachées aux participations	479	207
Autres créances non courantes	245	10
Autres actifs financiers	983	346
Charges constatées d'avance long terme ⁽¹⁾	314	253
Créances fiscales et sociales	457	
Autres actifs non courants	2 080	963
<small>(1) Les charges constatées d'avances comprennent 284 M€ de loyers prépayés (242 M€ en 2011). Ils correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 24 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.</small>		

Le poste des « Autres actifs non courants » augmente de 1 117 M€ dont 1 016 M€ sont liés à GPA en raison principalement (i) de la prise de contrôle à hauteur de 293 M€ et (ii) du reclassement de certaines créances pour 712 M€ qui étaient auparavant présentées en « Autres créances courantes » (dont 457 M€ liés aux taxes ICMS, PIS, Cofins, et 179 M€ concernant une créance sur Paes Mendonça).

B | VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Au 1^{er} janvier	364	423
Augmentations	43	44
Diminutions ⁽¹⁾	(64)	(85)
Variations de la juste valeur ⁽²⁾	11	2
Pertes de valeur	(15)	(19)
Variations de périmètre et de change	(5)	(1)
Autres	(8)	
Au 31 décembre	326	364
<small>(1) Les diminutions regroupent les cessions (notamment la cession des titres des OPCI SPF1 et Vivéris en 2011) et les remboursements de capital. (2) Par ailleurs, il a été constaté 18 M€ d'ajustement de juste valeur antérieurement constatés en capitaux propres et recyclés en résultat 2012, contre 5 M€ en 2011.</small>		

NOTE 21 • STOCKS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution (marchandises)	4 530	(45)	4 485	3 239	(48)	3 191
Articles de sport	162	(7)	155	166	(7)	159
Immobilier	271	(25)	246	218	(26)	192
Total	4 963	(77)	4 886	3 623	(81)	3 542

NOTE 22 • CLIENTS

A | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 090	962
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(95)	(114)
Créances de l'activité de crédit	815	1 054
Dépréciations des créances de l'activité de crédit	(66)	(21)
Total	1 744	1 881

Le Groupe effectue des cessions de créances sans recours avec implication continue (voir note 25.C).

Par ailleurs, GPA a effectué des cessions de créances pour un montant de 182 M€ envers des établissements financiers (institutions de cartes bancaires ou banques) sans recours ou sans obligations attachées.

B | DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS		
Au 1^{er} janvier	(114)	(107)
Dotation	(46)	(26)
Reprise	29	19
Variation de périmètre	(2)	(8)
Reclassement	36	5
Différences de change	2	3
Au 31 décembre	(95)	(114)
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT		
Au 1^{er} janvier	(21)	(97)
Dotation		(56)
Reprise	10	116
Variation de périmètre	(27)	16
Reclassement	(33)	
Différences de change	5	
Au 31 décembre	(66)	(21)

Les conditions de constitution des dépréciations sont détaillées en note III-5-D « Risques de contrepartie ».

NOTE 23 • AUTRES CRÉANCES

A | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances ⁽¹⁾	1 479	1 525
Comptes courants des sociétés non consolidées	113	136
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(81)	(43)
Dérives actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	2	9
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	148	140
Total	1 661	1 767

(1) Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs.
(2) Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

B | DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES ET COMPTES COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Au 1^{er} janvier	(43)	(31)
Dotations	(55)	(9)
Reprises	30	7
Variation de périmètre	(13)	(1)
Reclassement et autres mouvements		(9)
Au 31 décembre	(81)	(43)

NOTE 24 • AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actions cotées	5	18
Actifs financiers disponibles à la vente (courants)	164	127
Obligations à court terme	67	135
Créances financières à court terme	85	50
Divers	32	64
Titres de placement et assimilés	353	394
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	140	75
Autres actifs financiers courants	493	469

NOTE 25 • TRÉSORERIE NETTE

A | DÉCOMPOSITION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Équivalents de trésorerie	3 786	1 889
Disponibilités	2 549	2 036
Trésorerie brute	6 335	3 925
Concours bancaires courants	(523)	(587)
Trésorerie nette	5 812	3 338

B | ANALYSE DE LA TRÉSORERIE PAR DEVISES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	%	31/12/2011	%
Euro	2 083	33	1 599	41
Dollar américain	269	4	265	7
Peso argentin	44	1	34	1
Real brésilien	2 676	42	867	22
Baht thaïlandais	235	4	188	5
Peso colombien	864	14	830	21
Dong vietnamien	84	1	71	2
Peso uruguayen	43	1	40	1
Zloty polonais	7	0	5	0
Autres devises	30	0	26	1
Trésorerie brute	6 335	100	3 925	100

C | DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe Casino procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Généralement, ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39 dont les principes sont exposés dans la note 17.9 des « Règles et méthodes comptables ». Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

Certaines filiales restent en charge du recouvrement des créances cédées. En contrepartie de cette prestation, ces dernières perçoivent une rémunération dans le cadre d'un mandat de délégation ; cette rémunération est considérée comme non significative à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'année 2012, le montant des créances mobilisées avec implication continue par le groupe Casino s'élève à 1 275 M€. Le coût net attaché à ces mobilisations s'élève à 5 M€. De manière générale, les cessions sont intervenues tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie du Groupe inclut 312 M€ de créances mobilisées avec implication continue (219 M€ 31 décembre 2011).

NOTE 26 • CAPITAUX PROPRES

A | GESTION DU CAPITAL

La politique du groupe Foncière Euris consiste à maintenir une base de capital solide (tant en part du Groupe qu'en Intérêts minoritaires), afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des partenaires et des marchés financiers.

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de maximiser la valeur pour les actionnaires, réduire le coût du capital tout en maintenant ses capacités financières afin de saisir d'éventuelles nouvelles opportunités créatrices de valeur.

Par ailleurs, le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Foncière Euris a mis en œuvre en novembre 2006 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance (AMAFI) afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la Société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale ordinaire, Foncière Euris est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ;
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 200 M€.

B | CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 149 M€. Il est composé de 9 965 874 actions de 15 € de valeur nominale.

C | DÉTAIL DES PRIMES, TITRES AUTO-DÉTENUS ET RÉSERVES

Les primes d'émission, de fusion et d'apport sont celles de la société-mère.

Foncière Euris détient 9 431 actions propres et 403 616 actions d'autocontrôle via des sous-filiales.

Les réserves consolidées comprennent :

- les réserves de la société-mère après retraitement de consolidation ;
- les capitaux propres retraités de chacune des filiales diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentés du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

D | ÉCARTS DE CONVERSION

Ce compte comprend les écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

— Ventilation des écarts de conversion par pays

(En millions d'euros) Pays	31/12/2012			31/12/2011		
	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total
Brésil	(49)	(624)	(673)	82	152	234
Argentine	(23)	(55)	(78)	(16)	(40)	(56)
Colombie	65	371	436	38	206	244
Uruguay	13	28	41	14	37	51
États-Unis	(1)	1		1	2	3
Thaïlande	20	91	111	20	80	100
Pologne	21	15	36	14	24	38
Océan Indien	(2)	(6)	(8)	(2)	(6)	(8)
Vietnam	(2)	(8)	(10)	(2)	(6)	(8)
Total	42	(187)	(145)	149	449	598

La variation en 2012, tout comme 2011, résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

E | ANNEXE À L'ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Actifs financiers disponibles à la vente	27	(9)
Variation de juste valeur sur la période	38	(6)
Recyclage en résultat	(18)	(5)
(Charge) ou produit d'impôt	7	2
Couverture de flux de trésorerie	1	(4)
Variation de juste valeur sur la période	4	5
Recyclage en résultat	(7)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	4	(5)
Couverture d'investissement net	(30)	
Variation des écarts de conversion de la période	(47)	
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période		
(Charge) ou produit d'impôt	17	
Écarts de conversion (note 26.D)	(743)	(363)
Variation des écarts de conversion de la période	(606)	(340)
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(137)	(23)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs (note 27.B)	(29)	(2)
Variation de la période	(43)	(4)
(Charge) ou produit d'impôt	14	2
Total	(774)	(378)

F | PAIEMENTS EN ACTIONS

— Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat par le Groupe en 2012 s'élève à 23 M€ (contre 19 M€ en 2011). Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

— Caractéristiques des plans d'options sur actions sur les titres de la société consolidante

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

	Plans de souscription		
	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'attribution	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'échéance	01/04/2013	23/10/2013	27/10/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	7	7	6
Nombre d'options accordées à l'origine	17 000	17 000	10 000
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	3 000	3 000	3 000
Nombre d'options exercées			
Nombre d'options restant en fin de période	14 000	14 000	7 000
Prix d'exercice en €	99,02	82,58	55,92
Valorisation des options			
Juste valeur à l'attribution en €	19,14	14,20	8,30
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Dividende projeté en €	3,00	3,15	3,15
Volatilité	19,82%	21,77%	22,81%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt	4,17%	4,02%	2,82%

— Informations relatives aux plans en cours sur les titres de la société consolidante

	Stock-options sur actions	
	prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2011	83,54 €	48 000
<i>Dont options exerçables</i>		13 000
Options accordées		
Options exercées		
Options supprimées		
Options arrivées à expiration	82,73 €	(13 000)
En circulation au 31 décembre 2011	83,84 €	35 000
<i>Dont options exerçables</i>		35 000
Options accordées		
Options exercées		
Options supprimées		
Options arrivées à expiration		
En circulation au 31 décembre 2012	83,84 €	35 000
<i>Dont options exerçables</i>		35 000

— *Caractéristiques des principaux paiements en actions dans les filiales consolidées*

Le détail des principaux plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans les tableaux ci-après :

Rallye

Plans de souscription d'actions Rallye					
Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13	1	12
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'options auquel il a été renoncé	53 607	75 100	82 741		1 736
Nombre d'options exercées			74 505		
Nombre d'options restant en fin de période	127 520	182 991	153 275	12 000	122 749
Prix d'exercice en €	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options					
Juste valeur à l'attribution en €	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99
Modèle de valorisation utilisé	Trinomiel	Trinomiel	Trinomiel	Trinomiel	Trinomiel
Volatilité	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%	40,72%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt sans risque	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%	1,92%
Dividende projeté (taux de progression)	4,00%	4,00%			

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en septembre 2010, juin 2011 et mai 2012 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation de critères de performance de l'entreprise appréciés annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu pour le plan 2010 est la couverture des frais financiers par l'EBITDA ; pour les plans 2011 et 2012 les critères sont : pour 50%, la couverture des frais financiers par l'EBITDA, et pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	06/09/2010	08/09/2011	23/05/2012
Date d'acquisition	06/03/2013	08/06/2014	23/05/2015
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	58	58
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032	185 883
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	5 608	313	
Nombre d'actions restant en fin de période	137 587	132 719	185 883
Valorisation des actions			
Juste valeur à l'attribution en €		19,86	24,06
Durée d'acquisition des droits		2 ans et 6 mois	3 ans

Casino

Caractéristiques des plans de souscription d'actions Casino

Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012
29/04/2010	29/10/2013	28/10/2015	48 540	64,87	45 365
04/12/2009	04/06/2013	03/06/2015	72 603	57,18	51 261
08/04/2009	08/10/2012	07/10/2014	37 150	49,47	33 400
05/12/2008	05/06/2012	04/06/2014	109 001	49,02	69 973
14/04/2008	14/10/2011	13/10/2013	434 361	76,72	241 256
07/12/2007	07/06/2011	06/06/2013	54 497	74,98	33 210
13/04/2007	13/10/2010	12/10/2012	362 749	75,75	
15/12/2006	15/12/2009	14/06/2012	53 708	69,65	
Total					474 465

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – Plans d'options de souscription d'actions Casino

Date de l'attribution	Cours de Bourse lors de l'attribution (en euros)	Durée de vie (en années)	Dividende projeté	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur de l'option (en euros)
29/04/2010	65,45	5,5	5%	29,32%	1,69%	10,33
04/12/2009	58,31	5,5	5%	30,02%	2,09%	8,59
08/04/2009	48,37	5,5	5%	29,60%	2,44%	5,07
05/12/2008	43,73	5,5	5%	26,77%	3,05%	6,14
14/04/2008	75,10	5,5	5%	24,04%	4,17%	13,61
07/12/2007	77,25	5,5	5%	25,27%	4,85%	18,18
13/04/2007	75,80	5,5	5%	23,55%	4,78%	16,73
15/12/2006	70,00	5,5	2%	25,11%	3,99%	14,31

Caractéristiques des principaux plans d'attribution d'actions gratuites Casino

Date de l'attribution	Nombre d'actions attribuées	Fin de la période d'attribution	Date de conservation	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2012 avant application des conditions de performance
19/10/2012	41 200	19/10/2014	19/10/2016	41 200
19/10/2012	11 350	19/10/2015	19/10/2017	11 350
11/05/2012	17 859	11/05/2014	11/05/2016	17 859
29/03/2012	6 422	29/03/2015	29/03/2017	6 422
02/12/2011	23 383	02/12/2014	02/12/2016	21 586
02/12/2011	2 362	02/12/2013	02/12/2015	
21/10/2011	3 742	21/10/2014	21/10/2016	3 742
21/10/2011	26 931	21/10/2013	21/10/2015	26 931
21/10/2011	4 200	21/10/2014	21/10/2016	4 200
15/04/2011	69 481	15/04/2013	15/04/2015	66 978
15/04/2011	46 130	15/04/2014	15/04/2016	40 963
15/04/2011	241 694	15/04/2014	15/04/2016	206 744
15/04/2011	26 585	15/04/2014	15/04/2016	24 085
03/12/2010	17 268	03/12/2013	03/12/2015	13 882
22/10/2010	4 991	22/10/2012	22/10/2014	
29/04/2010	296 765	29/04/2013	29/04/2015	227 630
29/04/2010	51 394	29/04/2013	29/04/2015	43 826
04/12/2009	24 463	04/12/2012	04/12/2014	
Total				757 398

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation – Plans d'attribution d'actions gratuites Casino

Date de l'attribution	Cours de Bourse lors de l'attribution (en euros)	Conditions de présence	Taux de performance retenu	Juste valeur de l'action (en euros)
19/10/2012	69,32	Oui	-	54,92
19/10/2012	69,32	Oui	(1)	52,46
11/05/2012	72,31	Oui	-	51,76
29/03/2012	74,10	Oui	-	56,31
02/12/2011	66,62	Oui	-	50,94
02/12/2011	66,62	Oui	-	53,16
21/10/2011	62,94	Oui	-	47,53
21/10/2011	62,94	Oui	-	49,79
21/10/2011	62,94	Oui	(1)	47,53
15/04/2011	70,80	Oui	-	58,99
15/04/2011	70,80	Oui	-	56,40
15/04/2011	70,80	Oui	(1)	56,34
15/04/2011	70,80	Oui	(1)	56,34
03/12/2010	69,33	Oui	-	55,35
22/10/2010	67,68	Oui	-	57,07
29/04/2010	65,45	Oui	(1)	50,86
29/04/2010	65,45	Oui	-	50,86
04/12/2009	58,31	Oui	-	42,47

(1) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.
Au 31 décembre 2012, les taux de performance sont les suivants :
Monoprix : 100% au titre des plans de 2012, 0% au titre de 2011 et 94% au titre de 2010,
Autres sociétés : 17% au titre de 2011, 94% au titre de 2010.

Le stock d'actions gratuites Casino en cours d'acquisition a évolué comme suit aux cours des exercices présentés :

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	2012	2011
Actions en circulation au 1^{er} janvier	784 610	836 003
Actions attribuées	76 831	444 508
Actions supprimées	(90 623)	(378 008)
Actions émises	(13 780)	(117 893)
Actions en circulation au 31 décembre	757 398	784 610

GPA

Caractéristiques des plans d'options de souscription sur action de la société GPA

Le prix d'exercice des options « Silver » correspond à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la Bourse BOVESPA, auquel est appliquée une décote de 20%. Le nombre d'actions résultant de l'exercice des options « Silver » est fixe contrairement aux options « Gold » ; le nombre d'actions qui sera attribué en cas d'exercice des options « Gold » est variable puisqu'il dépend du critère de performance « ROIC » (« rendement du capital investi ») pour les plans Gold series A2 à series A5. Le dernier plan, Series A6 – Gold, aura comme critère de performance le ratio « ROCE » (« rendement du capital employé »). Les options « Gold » ne peuvent être exercées séparément des options « Silver ».

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012
Series A2 – Gold	03/03/2008	30/04/2008	30/03/2011	848	0,01	
Series A2 – Silver	03/03/2008	30/04/2008	30/03/2012	950	26,93	
Series A3 – Gold	13/05/2009	31/05/2012	31/05/2013	668	0,01	
Series A3 – Silver	13/05/2009	31/05/2012	31/05/2013	693	27,47	
Series A4 – Gold	24/05/2010	31/05/2013	31/05/2014	514	0,01	255
Series A4 – Silver	24/05/2010	31/05/2013	31/05/2014	182	46,49	63
Series A5 – Gold	31/05/2011	31/05/2014	31/05/2015	299	0,01	229
Series A5 – Silver	31/05/2011	31/05/2014	31/05/2015	299	54,69	229
Series A6 – Gold	15/03/2012	15/03/2015	15/03/2016	526	0,01	441
Series A6 – Silver	15/03/2012	15/03/2015	15/03/2016	526	64,13	441
Total						1 658

Hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des plans d'option de souscription d'actions

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans :

- taux de rendement du dividende de 0,81% ;
- volatilité attendue de 33,51% ;
- taux d'intérêt sans risque de 10,19%.

La juste valeur moyenne des options en vie s'élève à 51,19 réais au 31 décembre 2012.

Groupe GO Sport

Caractéristiques des principaux plans de souscription

Plans de souscription d'actions Groupe GO Sport							
Date d'attribution	05/12/2007	01/07/2008	14/05/2009	18/05/2009	03/12/2009	30/04/2010	29/04/2011
Date d'échéance	04/06/2013	31/12/2013	13/11/2014	17/11/2014	02/06/2015	30/10/2015	29/10/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	5	78	2	62	4	82	81
Nombre d'options accordées à l'origine	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000	91 950	108 450
Nombre d'options auquel il a été renoncé	24 000	80 653	78 934	50 900	20 000	29 000	16 400
Nombre d'options exercées							
Nombre d'options restant en fin de période	34 833	66 480	78 934	69 000	10 000	62 950	92 050
Nombre d'actions restant en fin de période	38 405	73 311	87 025	76 086	11 026	69 425	101 512
Prix d'exercice en €	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15	18,85	17,55
Prix d'exercice ajusté en €	58,44	33,47	9,02	8,95	20,09	17,10	15,92
Valorisation des options							
Juste valeur à l'attribution en €	19,09	9,23	1,85	1,83	7,06	5,56	5,66
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	20,88%	23,34%	32,07%	32,08%	37,35%	38,29%	41,55%
Dividende projeté						5%	5%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Taux d'intérêt	4,33%	5,11%	2,77%	2,76%	2,80%	2,47%	3,13%

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	Rallye		Groupe GO Sport		Casino	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2011	33,03 €	926 185	28,35 €	574 731	68,04 €	1 009 780
<i>Dont options exerçables</i>		192 710		62 600		414 296
Options accordées			17,55	108 450		
Options exercées	14,24 €	(50 802)			57,94 €	(105 332)
Options supprimées	44,90 €	(4 220)	35,52	(108 300)	72,03 €	(110 497)
Options à expiration	36,84 €	(192 710)			57,89 €	(49 678)
En circulation au 31 décembre 2011	33,28 €	678 453	24,96 €	574 881	69,56 €	744 273
<i>Dont options exerçables</i>		541 968		402 981		524 098
Options accordées						
Options exercées	14,24 €	(23 703)			51,21 €	(8 474)
Options supprimées	41,91 €	(56 215)	21,16 €	(130 334)	71,05 €	(56 033)
Options à expiration			64,03 €	(30 000)	74,98 €	(205 301)
En circulation au 31 décembre 2012	33,14 €	598 535	23,33 €	414 547	67,36 €	474 465
<i>Dont options exerçables</i>		463 786		322 497		377 839

GPA

(en réais)	2012		2011	
	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
Options restantes au 1^{er} janvier	1 963	16,90	2 512	14,31
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 963</i>	<i>16,90</i>	<i>1 174</i>	<i>20,56</i>
Attributions	1 052	32,08	598	27,36
Options exercées	(1 293)	16,46	(1 111)	20,68
Options supprimées	(64)	29,40	(11)	42,32
Options devenues caduques			(25)	32,64
Options restantes au 31 décembre	1 658	26,40	1 963	16,90
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 658</i>		<i>1 963</i>	

G | DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 2,15 € par action.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 16 mai 2013.

NOTE 27 • PROVISIONS

A | DÉCOMPOSITION ET VARIATION

(En millions d'euros)	Provisions au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Autres	Provisions au 31/12/2012
Service après-vente	10	7	(9)				(1)	7
Médaille du travail	23	4					1	28
Retraite (note 27.B)	167	90	(84)	(6)		2	47	216
Prime pour services rendus	16	17	(16)					17
Litiges divers	41	18	(8)	(6)	2		4	51
Risques et charges divers	288	212	(65)	(60)	399	(38)	(22)	714
Restructurations	13	14	(9)				1	19
Total des provisions	558	362	(191)	(72)	401	(36)	30	1 052
<i>dont non courant</i>	<i>368</i>	<i>104</i>	<i>(102)</i>	<i>(9)</i>	<i>399</i>	<i>(36)</i>	<i>50</i>	<i>774</i>
<i>dont courant</i>	<i>190</i>	<i>258</i>	<i>(89)</i>	<i>(63)</i>	<i>2</i>		<i>(20)</i>	<i>278</i>

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les divers risques et charges s'élevaient à 705 M€ et comprennent principalement les provisions relatives à GPA (voir tableau ci-dessous) ainsi que les provisions au titre des engagements d'achats liés à des master-franchisés du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 62 M€.

<i>(En millions d'euros)</i>	Litige PIS/ Cofins/CPMF ⁽¹⁾	Litiges fiscaux et autres	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2012	106	248	71	49	474
<small>(1) TVA et taxes assimilées.</small>					

B | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France.

— Plan à prestations définies

Synthèse

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011.

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176			210	176
Juste valeur des actifs du régime	(44)	(49)			(44)	(49)
Couverture financière des engagements financés	166	127			166	127
Valeur actuelle des obligations non couvertes	16	14	34	26	50	40
Provision comptabilisée au bilan	182	141	34	26	216	167

— Évolution des engagements

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
A. VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	190	179	26	18	216	197
Coût des services rendus	8	13	3	5	11	18
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	1	1	7	7
Variation de périmètre		1				1
Décassements	(11)	(10)	(3)	(2)	(14)	(12)
Pertes et (gains) actuariels	39	1	4	4	43	5
Variation de change			2		2	
Autres mouvements	(6)		1		(5)	
Dettes actuarielles fin de période A	226	190	34	26	260	216
B. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture début de période	50	55			50	55
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1			1	1
(Pertes) et gains actuariels	1	1			1	1
Contribution de l'employeur						
Contribution des salariés						
Prestations payées	(9)	(9)			(9)	(9)
Variation de périmètre						
Autres mouvements	1	1			1	1
Juste valeur des actifs de couverture fin de période B	44	49			44	49
C. COUVERTURE FINANCIÈRE A-B	182	141	34	26	216	167
Plafonnement d'actif						
Engagement net de retraite	182	141	34	26	216	167

— Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Provisions (diminution)/augmentation	61	19
(Actifs)/Passifs d'impôts différés	(22)	(7)
Diminution/(augmentation) cumulée des capitaux propres, nette d'impôts	39	12
Dont, part du Groupe	11	3
Produit/(charge) après impôt, enregistré en capitaux propres	(27)	(2)

— Rapprochement des provisions au bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
En début d'exercice	141	124	26	18	167	142
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	38		4	4	42	4
Contribution des salariés						
Charge de l'exercice	13	18	4	6	17	24
Décaissements	(11)	(10)	(3)	(2)	(14)	(12)
Remboursement partiel des actifs du régime	9	9			9	9
Variation de périmètre		1				1
Variation de change			2		2	
Autres mouvements	(8)	(1)	1		(7)	(1)
En fin d'exercice	182	141	34	26	216	167

— Composante de la charge de la période

<i>(En millions d'euros)</i>	France		International		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Coût financier	6	6	2	1	8	7
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)			(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	5	5	2	1	7	6
Coût des services rendus	8	13	2	5	10	18
Coût des services passés						
Réduction/Liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	8	13	2	5	10	18
Charge de l'exercice	13	18	4	6	17	24

— Politique et stratégie de couverture des engagements

Données historiques

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010	2009	2008
Valeur actuelle des obligations couvertes	210	176	166	141	464
Juste valeur des actifs du régime	(44)	(49)	(55)	(62)	(432)
Sous-total	166	127	111	79	32
Valeur actuelle des obligations non couvertes	50	40	31	28	38
Actifs plafonnés					30
Provision comptabilisée au bilan	216	167	142	107	100

L'actif de couverture est un fond euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

— Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	3,2%	4,3% – 4,5%	3,2% – 6,1%	3,8% – 7,0%
Taux de croissance attendu des salaires	2,5%	2,25% – 2,5%	3,5% – 10,0%	2,0% – 3,5%
Âge de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 64 ans	55 – 65 ans	50 – 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,5% – 4,0%	3,6% – 4,0%	-	-

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2012, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 M€ en 2012 et 2011.

— Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 5,0% et + 5,8% respectivement du montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de + 1,2% et de - 1,0% respectivement du montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

— Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent principalement à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2012 à 19 M€ (10 M€ au 31 décembre 2011).

— Versements attendus en 2013

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2013, des indemnités de l'ordre de 10 M€ au profit de ses régimes à prestations définies.

— Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 302 M€ au titre de l'exercice 2012 (289 M€ au titre de l'exercice 2011).

NOTE 28 • PASSIFS FINANCIERS

1 | COMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- au « coût amorti » pour les dettes financières ;
- à la « juste valeur par résultat » pour les instruments dérivés.

— a. Composition des passifs financiers

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	8 672	1 125	9 797	7 081	654	7 735
Autres dettes financières ⁽¹⁾	2 844	2 565	5 409	2 245	3 229	5 474
Contrats de crédit-bail ⁽²⁾	68	47	115	61	41	102
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽³⁾	444	68	512	66	43	109
Instruments financiers dérivés passifs	17	17	34	25	51	76
Total passifs financiers	12 045	3 822	15 867	9 478	4 018	13 496

(1) Voir tableaux de détail pages suivantes.
(2) Voir III.3.
(3) Voir b. de la note courante.

Opérations de financement corporate Casino

Casino, Guichard-Perrachon a émis sur la période deux emprunts obligataires d'un montant respectif de 600 M€ et 650 M€ à échéance 2020 et 2019 et dont les taux d'intérêts effectifs (TIE) s'élèvent à 4,05% et 3,22%.

Opérations de financement GPA

Durant le premier semestre 2012, GPA et ses filiales ont émis des emprunts obligataires pour un montant nominal global de 2,1 milliards de réais (777 M€ – voir note 28.2). Ces emprunts sont remboursables *in fine* et bénéficient de conditions de remboursement anticipées : (i) le prêt de 1,2 milliard de réais (444 M€) peut faire l'objet d'un remboursement anticipé immédiat, et (ii) le prêt de 400 millions de réais (148 M€) ne pourra être remboursé de manière anticipée qu'après une période de 18 mois). Les 500 millions de réais restant (185 M€) ne présentent pas de clause de remboursement anticipé.

Ces financements sont soumis au respect de ratios financiers à part l'emprunt d'un montant de 100 millions de réais (37 M€). Ces ratios sont calculés sur les données consolidées de GPA :

- dette nette ⁽¹⁾ ne doit pas être supérieure aux capitaux propres ;
- dette nette consolidée/EBITDA < 3,25 ;

Opérations de financement Big C Thaïlande

Le refinancement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande a été signé avec trois institutions financières locales et comprend :

- un financement de 27 milliards de bahts (669 M€) dont la maturité s'étend entre 2 et 7 ans et qui porte intérêt à THBFX 3 mois ou 6 mois ou BIBOR 3 mois plus marge. Ce financement sera remboursé selon différents modes (amortissement annuel de la dette, renouvellement de billets à ordre et remboursement *in fine*) ;
- un prêt d'un montant de 5 milliards de bahts (124 M€) de maturité cinq ans et remboursable annuellement (de janvier 2013 à juillet 2017). Ce prêt porte intérêt à THBFX 6 mois plus marge.

Sur le financement de 27 milliards de bahts (669 M€) mis à sa disposition, Big C Thaïlande n'a utilisé que le prêt à long terme d'un montant de 18 milliards de bahts (446 M€) et a utilisé la totalité du second financement.

Ces refinancements sont soumis au respect de ratios financiers (Dette financière nette/EBITDA et Dette financière nette/Capitaux propres) (voir note III.5.E).

(1) Dette nette = dette moins trésorerie et équivalent de trésorerie et créances clients.

Détail des emprunts obligataires

Emprunts obligataires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux d'intérêt nominal ⁽¹⁾	Maturité	Échéance	31/12/2012 ⁽²⁾	31/12/2011 ⁽²⁾
Foncière Euris 2006 Obligations indexées 2012	EUR	51	taux variable E3M + 1,95%	6 ans	Novembre 2012		30
Rallye 2003 Emprunt obligataire échangeable 2013	EUR	300	taux fixe 3,250%	10 ans 3 mois	Juillet 2013	351	336
Rallye 2010 Emprunt obligataire 2014	EUR	500	taux fixe 5,875%	4 ans	Mars 2014	498	495
Rallye 2010 OREA 2015	EUR	100	taux variable	3 ans	Février 2015	99	99
Rallye 2009 Emprunt obligataire 2015	EUR	500	taux fixe 8,375%	5 ans 3 mois	Janvier 2015	496	494
Rallye 2009 Emprunt obligataire 2016	EUR	500	taux fixe 7,625%	6 ans	Novembre 2016	496	495
Rallye 2012 EMTN 2018	EUR	150	taux fixe 5,000%	6 ans	Octobre 2018	149	
Casino 2002 Emprunt obligataire 2012	EUR	413	taux fixe 6,000%	10 ans 9 ans et 8 mois	Février 2012		414
Casino 2009 Emprunt obligataire 2012	EUR	165	taux fixe 7,880%	3 ans 6 mois	Août 2012		166
Casino 2008 et 2009 Emprunt obligataire 2013	EUR	544	taux fixe 6,380%	5 ans 4 ans 10 mois 3 ans et 11 mois	Avril 2013	552	567
Casino 2007 et 2008 Emprunt obligataire 2014	EUR	578	taux fixe 4,880%	7 ans 5 ans et 10 mois	Avril 2014	600	605
Casino 2009 Emprunt obligataire 2015	EUR	750	taux fixe 5,500%	5 ans 6 mois	Janvier 2015	789	787
Casino 2011 Emprunt obligataire 2016	EUR	600	taux fixe 4,47%	4 ans 6 mois	Avril 2016	601	598
Casino 2010 Emprunt obligataire 2017	EUR	888	taux fixe 4,38%	7 ans	Février 2017	855	828
Casino 2010 Emprunt obligataire 2018	EUR	508	taux fixe 4,48%	7 ans 6 mois	Novembre 2018	539	506
Casino 2012 Emprunt obligataire 2019	EUR	650	taux fixe 3,160%	7 ans	Août 2019	655	
Casino 2012 Emprunt obligataire 2020	EUR	600	taux fixe 3,990%	8 ans	Mars 2020	620	
Casino 2011 Emprunt obligataire 2021	EUR	850	taux fixe 4,73%	10 ans	Mai 2021	862	824
Exito / Carulla Emprunts obligataires	COP	96	taux variable	7 et 10 ans	Avril 2013 Mai 2015	96	90
GPA 2007 Emprunt obligataire	BRL	96	taux variable CDI + 0,5%	5 et 6 ans	Mars 2012/2013	96	86
GPA 2009 Emprunt obligataire	BRL	148	taux variable 109,5% CDI	3/4 et 5 ans	Décembre 2012/2013/2014 Juin 2013/2014	146	81
GPA 2011 Emprunt obligataire 2014	BRL	226	taux variable 107,7% CDI	3 ans	Janvier 2014	226	101
GPA 2011 Emprunt obligataire 2015	BRL	296	taux variable 108,5% CDI	3 ans 6 mois	Juin 2015	295	133
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	148	taux variable 100% CDI + 1%	3 ans 7 mois	Juillet 2015	148	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	444	taux variable CDI + 1%aa	3 ans 6 mois	Novembre 2015	443	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2013	BRL	37	taux variable 105,35% CDI	1 an	Avril 2013	37	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2014	BRL	74	taux variable CDI + 0,72%aa	1 an 6 mois	Décembre 2014	74	
GPA 2012 Emprunt obligataire 2015	BRL	74	taux variable CDI + 0,72%aa	2 ans 6 mois	Janvier 2015	74	
Total emprunts obligataires						9 797	7 735

(1) CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

Détail des autres dettes financières

Emprunts bancaires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	31/12/2012	31/12/2011
Alpétrol Emprunt bancaire	EUR	50	taux variable	5 ans	Janvier 2012		50
Alpétrol Emprunt structuré	EUR	100	taux variable	5 ans	Juin 2012		100
Alpétrol Ligne de crédit	EUR	125	taux variable			125	15
Alpetrol Emprunt bancaire	EUR	100	taux variable	3 ans 6 mois	Janvier 2016	99	
Rallye Emprunt bancaire	EUR	75	taux variable	2 ans 11 mois	Avril 2012		75
Rallye Emprunt structuré	EUR	150	taux variable	5 ans	Juillet 2017	149	149
Rallye Emprunt bancaire	EUR	100	taux variable	3 ans	Mars 2013	100	100
Rallye Emprunt bancaire	EUR	75	taux variable	5 ans	Juin 2013	75	75
Rallye Emprunt bancaire	EUR	40	taux variable	5 ans	Février 2014	40	40
Rallye Emprunt bancaire	EUR	150	taux variable	7 ans	Mai 2014	150	150
Rallye Emprunt bancaire	EUR	50	taux variable	10 ans	Février 2018	50	50
Rallye Equity swap	EUR	37	taux variable		Mai 2012		37
Rallye Ligne de crédit	EUR	70	taux variable			70	380
Casino Emprunt structuré	EUR	184	taux variable	6 ans	Juin 2013	184	184
Casino Emprunt Alaméa	EUR	300	taux variable	5 ans	Avril 2015	300	300
Foncière Euris Emprunts bancaires divers	EUR	372	taux variable			372	386
Rallye Emprunts bancaires divers	EUR	111	taux variable			111	102
Casino Emprunts bancaires divers ⁽¹⁾	EUR					226	259
Casino Billets de trésorerie	EUR					235	438
Casino Amérique latine ⁽²⁾						1 223	602
Casino Autres international ⁽³⁾						752	919
Emprunts bancaires divers						140	124
Concours bancaires						523	587
Intérêts courus ⁽⁴⁾						485	352
Total emprunts bancaires						5 409	5 474

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 175 M€ et 188 M€ respectivement en 2012 et 2011.
(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 1 222 M€ et 1 M€ en 2012 (respectivement 569 M€ et 31 M€ en 2011).
(3) Concerne en 2012 et 2011 principalement Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 719 M€ et 890 M€.
(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

— b. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (puts sur intérêts minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2012 :

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant
GPA ⁽¹⁾	38,17%	7,36%	399	V	399	
Franprix-Leader Price ⁽²⁾	26,00 à 84,00%	16 ,00 à 74,00%	97	F / V	44	53
Lanin / Devoto (Uruguay) ⁽³⁾	96,55%	3,45%	15	F		15
Monoprix (Somitap)	54,52%	45,48%	1	F	1	
Total des engagements			512		444	68

(1) Voir note 2.3.
(2) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price . La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10% de l'indicateur présente un impact de +/- 3 M€ ; les échéances de ces options oscillent entre 2013 et 2035.
(3) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

2 | ENDETTEMENT FINANCIER

— a. Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	8 672	1 125	9 797	7 081	654	7 735
Autres dettes financières	2 844	2 565	5 409	2 245	3 229	5 474
Contrats de crédit-bail	68	47	115	61	41	102
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	444	68	512	66	43	109
Instruments financiers dérivés passifs	17	17	34	25	51	76
Total passifs financiers	12 045	3 822	15 867	9 478	4 018	13 496
Instruments financiers dérivés actifs ⁽¹⁾	(246)	(140)	(386)	(130)	(75)	(205)
Autres actifs financiers	(40)		(40)		(106)	(106)
Titres de placement et assimilés ⁽¹⁾		(353)	(353)		(394)	(394)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(6 335)	(6 335)		(3 925)	(3 925)
Total actifs financiers	(286)	(6 828)	(7 114)	(130)	(4 500)	(4 630)
Endettement financier net	11 759	(3 006)	8 753	9 348	(482)	8 866

(1) Les actifs financiers de couverture courants et les titres de placement et assimilés sont regroupés dans le poste « Autres actifs financiers ».

— b. Variation de l'endettement financier brut

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Passifs financiers à l'ouverture (voir note 28.2.a)	13 496	11 300
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 28.2.a)	(205)	(277)
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)	13 291	11 023
Nouveaux emprunts ⁽¹⁾	2 252	3 952
Remboursements (principal et intérêts) ⁽²⁾	(2 167)	(2 046)
Autres actifs financiers		11
Variations de la juste valeur (contrepartie résultat)	(14)	(3)
Écarts de conversion	(246)	(108)
Variations de périmètre ⁽³⁾	1 975	414
Variation des dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽⁴⁾	403	51
Reclassement en passifs financiers détenus en vue de la vente (Mericalys)	(12)	
Autres	(1)	(3)
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	15 481	13 291
Passifs financiers à la clôture (voir note 28.2.a)	15 867	13 496
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 28.2.a)	(386)	(205)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (i) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon et GPA de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 1 586 M€ (respectivement 1 250 M€ et 336 M€), une émission obligataire de Rallye pour 150 M€ et (ii) la souscription de nouveaux emprunts par les filiales GPA, Exito pour respectivement 184 et 122 M€. Le solde du mouvement provient essentiellement de tirages sur les lignes de crédit utilisées par Monoprix pour 125 M€.

(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement aux événements suivants : remboursements (i) des emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 558 M€ et 77 M€, (ii) des autres emprunts et dettes financières liés à Rallye, GPA, Big C Thaïlande, Exito et Franprix-Leader Price pour respectivement 370 M€, 202 M€, 188 M€, 154 M€ et 53 M€, (iii) de découverts bancaires et intérêts courus pour 219 M€ et (iv) de flux nets de billets de trésorerie pour 203 M€.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement l'opération décrite à la note 2.3 relative à la prise de contrôle de GPA.

(4) La variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne principalement la constatation du put accordé à la famille DINIZ pour 399 M€ (voir note 2.3 et 28.1.b).

NOTE 29 • AUTRES DETTES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dérivés passifs	135	50	185	74	16	90
Dettes fiscales et sociales	576	1 823	2 399	286	1 486	1 772
Dettes diverses	28	1 191	1 219	66	812	878
Dettes sur immobilisations	29	238	267	24	279	303
Comptes courants		43	43		82	82
Financement de l'activité de crédit	48	924	972		1 019	1 019
Produits constatés d'avance	191	137	328	90	91	181
Autres dettes	1 007	4 406	5 413	540	3 785	4 325

NOTE 30 • JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS À L'ACTIF ET AU PASSIF DU BILAN

A | JUSTE VALEUR ET VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES D'INSTRUMENTS

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

— Au 31 décembre 2012

(En millions d'euros)	31/12/2012			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2012
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Autres actifs non courants (note 20)	2 080	769	1 311	144	11	830	326	1 311
Actifs financiers de couverture non courants	246		246	246				246
Clients et comptes rattachés (note 22)	1 744		1 744			1 744		1 744
Autres créances (note 23)	1 661	685	976	3		973		976
Autres actifs financiers courants (note 24)	493		493	243		86	164	493
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 25)	6 335		6 335	485		5 850		6 335
Sous-total	12 559	1 454	11 105	1 121	11	9 483	490	11 105
Autres actifs ⁽¹⁾	32 557	32 557						
Total actifs	45 116	34 011						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

— Au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Autres actifs non courants (note 20)	963	252	711	59	10	278	364	711
Actifs financiers de couverture non courants	130		130	130				130
Clients et comptes rattachés (note 22)	1 881		1 881			1 881		1 881
Autres créances (note 23)	1 767	626	1 141	10		1 131		1 141
Autres actifs financiers courants (note 24)	469		469	292		50	127	469
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 25)	3 925		3 925	586		3 339		3 925
Sous-total	9 135	878	8 257	1 077	10	6 679	491	8 257
Autres actifs ⁽¹⁾	23 055	23 055						
Total actifs	32 190	23 933						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Les méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues relatives aux AFS, aux dérivés, ainsi qu'à la trésorerie et équivalent de trésorerie sont décrites dans la note 30.C.

B | JUSTE VALEUR ET VENTILATION DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES D'INSTRUMENTS

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur à l'exception des dettes liées aux engagements de rachat de minoritaires.

— Au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2012
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) - (b)	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires	9 797		9 797	9 797				10 601
Autres dettes financières	5 921		5 921	5 409	512			5 955
Contrats de crédit-bail	115		115	115				115
Instruments financiers dérivés passifs	34		34				34	34
Dettes fournisseurs	6 747		6 747	6 747				6 747
Autres dettes courantes et non courantes (note 29)	5 413	2 055	3 358	3 173	28	153	4	3 359

— Au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) - (b)	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires	7 735		7 735	7 735				8 059
Autres dettes financières	5 474		5 474	5 474				5 513
Contrats de crédit-bail	102		102	102				102
Instruments financiers dérivés passifs	76		76				76	76
Dettes fournisseurs	5 518		5 518	5 518				5 518
Autres dettes courantes et non courantes (note 29)	4 325	1 338	2 987	2 896	3	81	7	2 987

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de Bourse à la date de clôture (hiérarchie de niveau 1).

Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

Les échéanciers des instruments financiers passifs figurent en note III.5.E « Risque de liquidité ».

C | HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation, cf. I.20 - Juste valeur des instruments financiers). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêté :

- **niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **niveau 3** : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois hiérarchies suivantes :

— Au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2012
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Actifs financiers disponibles à la vente (courants et non courants)	151	43	229	423
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)		385		385
Dérivés actifs (courants et non courants)	25	11	133	169
Titres de placement et assimilés	14	68		82
Équivalents de trésorerie	480	5		485
PASSIF				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	3	34		37
Dérivés passifs (courants et non courants)		182		182

— Au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2011
	Prix de marché	Modèles avec paramètres observables	Modèles avec paramètres non observables	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Actifs financiers disponibles à la vente (courants et non courants)	117	53	277	447
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)	1	204		205
Dérivés actifs (courants et non courants)		17	51	68
Titres de placement et assimilés	56	162		218
Équivalents de trésorerie	581	5		586
PASSIF				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	10	76		86
Dérivés passifs (courants et non courants)		80		80

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.
- Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés (niveau 1), similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant.
- Les actifs disponibles à la vente correspondant à des investissements dans des fonds de Private Equity sont valorisés sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3. Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.

- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Pour les autres instruments non cotés tels que des participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (niveau 3). Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Les passifs financiers relatifs aux puts sur intérêts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur. Ne sont présentés dans le tableau que les engagements de rachat minoritaires dont le prix est considéré comme variable.

III. AUTRES INFORMATIONS

1 • ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

A | ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs donnés en garantie ⁽¹⁾	315	146
Cautions et garanties bancaires données ⁽²⁾	1 468	636
Engagement de commandes et d'achats fermes * ⁽³⁾	92	97
Réserve de crédits accordés à la clientèle ⁽⁴⁾		886
Autres engagements donnés ⁽⁵⁾	100	103
<i>Échéances :</i>		
< à 1 an	125	1 295
De 1 à 5 ans	1 701	499
> à 5 ans	149	74
Total des engagements donnés	1 975	1 868
Cautions et garanties bancaires reçues	90	106
Actifs financiers assortis de garanties	63	57
Lignes de crédit confirmées non utilisées	4 861	4 701
Autres engagements reçus	20	29
<i>Échéances :</i>		
< à 1 an	269	1 203
De 1 à 5 ans	4 146	3 072
> à 5 ans	619	618
Total des engagements reçus	5 034	4 893
<p>* Engagements réciproques. (1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. (2) En 2012, concerne GPA à hauteur de 1 324 M€ qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale. La variation constatée entre 2012 et 2011 résulte principalement de la prise de contrôle de GPA. (3) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés. (4) En 2011, les réserves de crédits accordés à la clientèle ne concernaient que Banque du Groupe Casino. (5) Dont 48,3 M€ d'engagements réciproques.</p>		

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5 864 043 heures. Ils étaient de 5 982 658 heures au 31 décembre 2011. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 78 570 heures.

B | ENGAGEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽¹⁾ :		
• des activités polonaises ⁽²⁾	47	54
• des titres Smart & Final		4
• des actifs immobiliers	34	17
• d'autres actifs	2	1
Promesses d'achats d'actions * dont ⁽³⁾	262	256
<i>Franprix-Leader Price</i>	157	195
<i>Disco (Uruguay)</i>	90	61
Monoprix ⁽⁴⁾	1 175	
Autres engagements donnés	16	32
Total des engagements donnés liés aux opérations exceptionnelles	1 536	364
Engagements reçus liés aux activités exceptionnelles	8	8
<p>* Engagements réciproques.</p> <p>(1) Au titre de cessions immobilières, le groupe Casino est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le groupe Casino a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le premier jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.</p> <p>Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.</p> <p>(2) Le groupe Casino a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 M€ pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 M€ pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques. Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 M€ en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 M€ est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie. - Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 M€ pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2012, il s'élève à 18 M€. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 13 M€. <p>(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir notes 1.27 et 28.1.b).</p> <p>La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le groupe Casino a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Franprix-Leader Price</i> Options portant sur les actions de masters franchisés non contrôlés par le groupe Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2040 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées. - <i>Uruguay</i> Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 MUSD majoré d'un intérêt au taux de 5% par an. <p>(4) <i>Monoprix</i> Selon le protocole d'accord transactionnel signé le 26 juillet 2012 entre Galeries Lafayette et Casino, Galeries Lafayette cédera sa participation de 50% détenue dans Monoprix à Casino au prix de 1 175 M€ (voir note 1.B). Une garantie à première demande a été octroyée à Galeries Lafayette qui s'élève à 1 209 M€ couvrant d'une part le prix d'acquisition et d'autre part les intérêts du 1^{er} avril au 30 octobre 2013 liés à l'indexation du prix d'acquisition. La prise de contrôle de Monoprix par Casino est soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence. Compte tenu des événements postérieurs à la clôture 2011 tels que mentionnés dans la note de III.7 de l'annexe aux comptes consolidés 2011, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50% du capital de Monoprix n'était pas indiquée en 2011.</p>		

C | CRÉANCES, DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS GARANTIS PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Le Groupe a nanti au profit de différents établissements bancaires des titres de participation pour garantir des emprunts et des engagements.

2 • ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 18 et 19.

A | LITIGE AVEC LA FAMILLE BAUD

Des litiges divers, faisant suite à des demandes nouvelles, totalement mal fondées de la famille BAUD, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2012, les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 44 M€ dont 20 M€ de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2012 se sont élevés respectivement à 254 M€ et 5 M€.

B | PROCÉDURE EN DÉFENSE À L'INITIATIVE DES CÉDANTS DU BLOC DE CONTRÔLE DANS GLOBEX UTILIDADES SA

En juin 2009, GPA, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, a fait l'acquisition du bloc de contrôle de Globex Utilidades SA, une société leader sur le marché de la distribution des produits électroniques et électroménagers sous l'enseigne « Ponto Frio ».

L'ancien actionnaire majoritaire (Morzan Empreendimentos), considérant que GPA et solidairement ses actionnaires de contrôle, dont Wilkes, la holding de contrôle de GPA, mais également Casino, Guichard-Perrachon et trois autres de ses sous-holdings, n'ont pas respecté les stipulations du contrat relatives aux modalités du paiement du prix pour la portion payable en titres GPA, a initié une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale par une requête datée du 30 mai 2012.

À ce stade, le tribunal arbitral est en cours de constitution. En tout état de cause, ni GPA, ni ses actionnaires de contrôle ne considèrent la demande comme fondée. Subsidièrement, hormis GPA et Wilkes qui sont parties au contrat de cession de titres, aucune des autres parties appelées en défense ne saurait être liée par les stipulations dudit contrat.

C | SINISTRES THAÏLANDAIS

Lors des événements du 2^e trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Les assurances sont en cours de finalisation de leurs investigations qui devraient aboutir au règlement de l'indemnité reconnue dans les comptes à hauteur de 11 M€ en 2013.

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'à une perte d'exploitation importante.

Le chiffrage du sinistre est en cours ; au 31 décembre 2012, les dommages et pertes subies sont évalués à environ 45 M€, dont 22 M€ au titre de pertes d'exploitation. Au titre de ces dommages, le groupe Casino a reçu un premier versement de 14 M€. Ce montant est venu en déduction du droit à remboursement dont le solde s'élève à la clôture à 11 M€ net des franchises.

D | PASSIFS ÉVENTUELS GPA

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011 ⁽¹⁾
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	100	42
IRPJ-IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	281	63
PIS COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	379	143
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	114	59
ICMS (TVA)	1 183	418
Litiges salariaux	152	24
Litiges civils	236	69
Total	2 445	817

(1) En quote-part à 40,13%.

3 • ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

A | PRENEUR DE LOCATION-FINANCEMENT SUR ACTIFS IMMOBILIERS

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	13	9
Entre un et 5 ans	14	4
À plus de 5 ans	43	14
Paiements minimaux totaux au titre de la location	70	
Moins les montants représentant des charges de financement	(43)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	27	27

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	15	13
Entre un et 5 ans	27	22
À plus de 5 ans	21	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	63	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	41	41

B | PRENEUR DE LOCATION-FINANCEMENT SUR ACTIFS MOBILIERS

Le Groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	39	36
Entre un et 5 ans	60	54
À plus de 5 ans	2	1
Paiements minimaux totaux au titre de la location	101	
Moins les montants représentant des charges de financement	(10)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	91	91

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	25	24
Entre un et 5 ans	36	34
À plus de 5 ans	3	3
Paiements minimaux totaux au titre de la location	64	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	61	61

C | PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS IMMOBILIERS

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	723	571
Entre un et 5 ans	1 008	913
À plus de 5 ans	710	680

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 11 M€ à la clôture de l'exercice 2012 contre 15 M€ à la clôture de 2011.

D | PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS MOBILIERS

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	42	37
Entre un et 5 ans	67	48
À plus de 5 ans		

E | BAILLEUR DE LOCATION SIMPLE

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Les montants des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Paiements minimaux	Paiements minimaux
À moins d'un an	197	277
Entre un et 5 ans	182	228
À plus de 5 ans	41	46

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2012 s'élève à 9 M€, contre 10 M€ en 2011.

4 • TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- les sociétés-mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises (principalement Monoprix) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

En 2008, un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Ce partenariat a été mis en œuvre en 2008 sur les centres de « Beaugrenelle » et « Carré de Soie » en France, « Manufaktura » et « Wzgorze » en Pologne.

Le partenariat a pris fin en 2012, toutefois ses effets se poursuivent pour les projets toujours en cours au 31 décembre 2012, qui ont été mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat.

Les intérêts du Groupe dans les centres commerciaux « Carré de Soie » et « Manufaktura » ont été vendus respectivement en 2010 et 2012 ; et aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre, depuis 2008, dans le cadre de ce partenariat.

A | TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS-MÈRES

Les comptes du groupe Foncière Euris sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Finatis, sise au 83 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 712 039 163) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2012.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire de contrôle : la société Euris, holding animatrice du Groupe, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Au cours de l'exercice, les sociétés-mères ont souscrit à des emprunts obligataires émis par des entreprises associées du sous groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 106 M€.

Par ailleurs, depuis 2008, Foncière Euris est adhérente à la convention de pool de trésorerie appliquée dans le Groupe.

B | TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

<i>(En millions d'euros)</i>	2012		2011	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
Total des transactions avec les coentreprises				
Prêts			(45)	
Créances	(57)	91	56	148
Dettes	(3)	98	(32)	101
Charges	53		50	
Produits	68		68	
Total des transactions avec les entreprises associées				
Prêts				
Créances	(54)	79	47	133
Dettes				
Charges	27		28	
Produits	5		9	

Cdiscount a procédé à une cession de créances en décembre 2012 à Banque du Groupe Casino pour un montant de 87 M€.

C | RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	1,4	2,1
Avantages à court terme : charges patronales	0,4	0,6
Autres avantages à long terme		
Avantages liés à la fin de contrat		
Paiements en actions		
Total	1,8	2,7

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participations, avantages en nature et jetons de présence versés.

5 • OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux, des swaps de devises, et des instruments à terme. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a introduit en 2011 une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la duration que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

<i>(En millions d'euros)</i>	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat			165	165	84
Dérivés – couverture de flux de trésorerie					9
Dérivés – couverture de juste valeur	351	38		389	205
Total dérivés actif	351	38	165	554	298
<i>dont non courant</i>	225	24	141	390	189
<i>dont courant</i>	126	14	24	164	109
PASSIF					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat			177	177	78
Dérivés – couverture de flux de trésorerie	2	3		5	3
Dérivés – couverture de juste valeur	27	7		34	85
Total dérivés passif	29	10	177	216	166
<i>dont non courant</i>	17	1	175	193	99
<i>dont courant</i>	12	9	2	23	67

Au 31 décembre 2012, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde créditeur de 4 M€ (crédeur de 1 M€ au 31 décembre 2011). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens de la norme IAS 39 s'élève à - 11 M€ au 31 décembre 2012 (- 5 M€ au 31 décembre 2011).

A | RISQUE DE TAUX

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-avant.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

La note 28.1.a. détaille la liste des emprunts avec les principales caractéristiques de taux y afférents.

L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts bancaires	3 412	4 039
Location financière	46	41
Concours bancaires courants et crédits spots	523	587
Total dette à taux variable (hors intérêts courus) ⁽¹⁾	3 981	4 667
Équivalents de trésorerie	3 786	1 889
Disponibilités	2 549	2 036
Total actif	6 335	3 925
Position nette avant gestion	(2 354)	742
Instruments dérivés	4 940	1 687
Position nette après gestion	2 586	2 429
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 586	2 429
Variation de 1% des taux d'intérêts	26	24
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	24	24
Coût de l'endettement financier net	713	683
Impact d'une variation de 1% des taux d'intérêts sur le coût de l'endettement financier net	3,35%	3,55%
<small>(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.</small>		

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

B | RISQUE DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (voir note 20), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés (ventes à terme de devises) placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à un montant net à l'actif de 2 M€ au 31 décembre 2012, contre un montant au passif de 6 M€ au 31 décembre 2011.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

<i>(En millions d'euros)</i>	USD	JPY	EUR	Divers	Total 2012	Total 2011
Créances commerciales exposées	(5)		(2)		(7)	(7)
Autres actifs financiers exposés	(691)	(2)	(13)	(6)	(712)	(581)
Dettes fournisseurs exposées	147		15		162	109
Dettes financières exposées	415				415	243
Exposition brute dette / (créance)	(134)	(2)		(6)	(142)	(236)
Créances commerciales couvertes						
Autres actifs financiers couverts	(472)				(472)	(474)
Dettes fournisseurs couverts	65				65	62
Dettes financières couvertes	364				364	242
Exposition nette dette / (créance)	(91)	(2)		(6)	(99)	(66)

Au 31 décembre 2012, l'exposition bilancielle nette d'un montant de - 66 M€ se portait principalement sur le dollar américain et sur l'euro pour respectivement - 70 M€ et 3 M€.

Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

<i>(En millions d'euros)</i>	Total 2012	Total 2011
Dollar américain	(12)	(11)
Autres devises		
Total	(12)	(11)

C | RISQUE SUR ACTIONS

Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des instruments dérivés et des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les obligations échangeables ou des obligations indexées, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif d'optimisation de la détention ou de la valorisation de ses participations.

Portefeuille d'investissements

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2012, réduisant ainsi son exposition économique sur le Private Equity.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2012, le portefeuille comprend en effet environ 80 lignes ⁽¹⁾, dont près de 80% ont une valeur estimée inférieure ou égale à 4 M€, la plus importante s'élevant à 17 M€ en cash investi net.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% de la valeur des titres détenus :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Position bilan (juste valeur)	236	290
Sensibilité sur les capitaux propres	(20)	(27)
Sensibilité sur le résultat	(2)	(2)

(1) Nombre de lignes dont la valeur estimée est supérieure à 0,1 M€.

Portefeuille de placement

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 8 M€ au 31 décembre 2012 (contre 26 M€ au 31 décembre 2011). Compte tenu à la fois de la corrélation aux principaux indices de référence (B) des actions détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2011, appliquée à cette exposition globale de 8 M€ aurait eu un impact négatif de - 1 M€ sur le résultat avant impôt (contre un montant de - 1 M€ en 2011).

D | RISQUES DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

Liés aux créances clients

Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture			Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois			
31/12/2012	753	96	53	24	173	164	1 090
31/12/2011	675	58	37	23	118	169	962

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

Liés aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, et des droits à remboursement ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

E | RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari-passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé (*cross default*).

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les ratios de financement de Foncière Euris sont tous respectés.

Les contrats d'emprunt de Rallye contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 11% des dettes financières. Ces ratios sont applicables uniquement aux emprunts bancaires.

Certains financements bancaires sont soumis aux deux ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2012
EBITDA Consolidé ⁽¹⁾ / Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	4,07
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 Md€	1,9 Md€
(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.		

Rallye dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 4 Mds€. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 150 M€.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe et entités contrôlées conjointement (GPA, Big C Thaïlande, Monoprix, Exito) disposent également de leurs propres ressources financières.

Toutes les filiales ont parvenu au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2012, la situation de liquidité du groupe Casino est solide (voir le tableau ci-après).

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN dont le plafond s'élève à 9 Mds€. Au 31 décembre 2012, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 968 M€. Tous ces emprunts bénéficient de la note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, « BBB- ».

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 Md€ ; l'encours au 31 décembre 2012 s'élève à 235 M€.

Les obligations et billets de trésorerie de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

La majorité des autres contrats de paiement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales des pays suivants : France, Brésil et Thaïlande.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales ressources financières dont dispose Casino, Guichard-Perrachon se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 Md€, le club deal de 900 MUSD, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 420 M€ qui sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 50 M€ et l'emprunt Alaméa de 300 M€ sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 184 M€ est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3.

Au 31 décembre 2012, le ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA consolidé s'élève à 1,925 alors que les covenants de Casino, Guichard-Perrachon ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée confortable quant au respect par Rallye et Casino de leurs covenants financiers.

Les contrats de financement de GPA, Big C Thaïlande et Monoprix sont majoritairement sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2012.

En cas de changement d'actionnaire majoritaire, les contrats de prêt des lignes bancaires de Casino Guichard-Perrachon intègrent une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Les emprunts obligataires émis par Rallye prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de changement de contrôle de la société Casino Guichard-Perrachon ainsi que de la société Rallye.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon, uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société. De plus, à l'exception de l'emprunt de maturité avril 2014 d'un montant de 578 M€, ils contiennent une clause de « coupon step-up » qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

Au 31 décembre 2012, la situation de liquidité du Groupe est solide.

Les échéances des instruments financiers passifs au 31 décembre 2012 et 2011, s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2012	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	9 797	1 125	5 812	2 860
Autres dettes financières	5 409	2 565	2 505	339
Contrats de crédit-bail	115	47	51	17
Instruments financiers dérivés passifs	34	17	17	
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	512	68	425	19
Passifs financiers	15 867	3 822	8 810	3 235
Dettes fournisseurs	6 747	6 747		
Autres dettes	5 413	4 365	723	325
Total	28 027	14 934	9 533	3 560

(1) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

Au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2011	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	7 735	654	4 410	2 671
Autres dettes financières	5 474	3 229	1 936	309
Contrats de crédit-bail	102	41	49	12
Instruments financiers dérivés passifs	76	51	22	3
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	109	43	66	
Passifs financiers	13 496	4 018	6 483	2 995
Dettes fournisseurs	5 518	5 518		
Autres dettes	4 325	3 785	540	
Total	23 339	13 321	7 023	2 995

Afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 4,9 Mds€ qui se décompose notamment de la façon suivante :

Au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes bancaires confirmées					
• Casino	Variable	390	693	1 083	190
• Rallye	Variable	195	1 120	1 315	195
• Groupe GO Sport	Variable	120		120	66
• Foncière Euris	Variable	167	427	594	417
Lignes syndiquées					
• Casino	Variable		1 882	1 882	
• Rallye	Variable		735	735	
Total		872	4 857	5 729	868

Au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes bancaires confirmées					
• Casino	Variable	365	520	885	50
• Rallye	Variable	275	1 195	1 470	35
• Groupe GO Sport	Variable		120	120	59
• Foncière Euris	Variable	58	539	597	433
Lignes syndiquées					
• Casino	Variable		1 896	1 896	232
• Rallye	Variable		735	735	360
Ligne pour le financement de l'activité de crédit					
• Casino	Variable	133	250	383	217
Total		831	5 256	6 087	1 386

Les tableaux suivants représentent les échéanciers de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2012 et 2011, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

Au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2012	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	15 206	17 171	3 971	9 670	3 530
Contrats de location-financement	115	525	69	428	28
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	512	170	51	75	44
Instruments financiers dérivés	(335)	(435)	(65)	(261)	(109)
<i>Entrées de trésorerie</i>		(1 199)	(383)	(609)	(207)
<i>Sorties de trésorerie</i>		798	320	380	98
<i>Contrats dérivés réglés en net</i>		(34)	(2)	(32)	
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	9 920	9 919	9 830	62	27
Total	25 418	27 350	13 856	9 974	3 520

Au 31 décembre 2011

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2011	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	13 209	15 308	3 819	8 863	2 625
Contrats de location-financement	102	128	41	63	24
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	109	109	43	31	35
Instruments financiers dérivés	(106)	(38)	(26)	1	(13)
<i>Entrées de trésorerie</i>		(1 213)	(993)	(196)	(24)
<i>Sorties de trésorerie</i>		1 179	971	197	11
<i>Contrats dérivés réglés en net</i>		(4)	(4)		
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	8 415	8 415	8 331	29	55
Total	21 729	23 922	12 208	8 987	2 726

6 • COURS DE CONVERSION DES DEVISES EMPLOYÉES

Cours en devises pour un euro	2012		2011	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,3194	1,2856	1,2939	1,3917
Zloty polonais (PLN)	4,0740	4,1843	4,4580	4,1187
Leu Roumain (RON)	4,4445	4,4581	4,3233	4,2386
Peso argentin (ARS)	6,4879	5,8485	5,5730	5,7453
Peso uruguayen (UYU)	25,5737	26,0332	25,8566	26,8345
Baht thaïlandais (THB)	40,3470	39,9440	40,9910	42,4247
Peso colombien (COP)	2 333,0000	2 311,5900	2 512,4300	2 569,1830
Real brésilien (BRL)	2,7036	2,5097	2,4159	2,3259
Dong vietnamien (VND)	27 480,0000	26 771,0000	27 262,0000	28 514,6200

7 • HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Foncière Euris s'élèvent à 10,2 M€ au 31 décembre 2012.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,4 M€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

8 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A | ÉMISSION OBLIGATAIRE

Le 18 janvier 2013, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une émission obligataire de 750 M€ d'une maturité de 10 ans (2023) et rémunérée à 3,31%.

B | ACQUISITION DE DISTRIBUTION SUD-OUEST

Le 1^{er} février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord pour acquérir le master-franchisé Distribution Sud-Ouest portant sur 70 magasins dont il détenait 49% au 31 décembre 2012. Cette acquisition a été soumise à l'accord de l'Autorité de la concurrence.

C | ACQUISITION DE 38 MAGASINS NORMA FRANÇAIS

Le 1^{er} février 2013, Franprix-Leader Price a signé un accord avec le groupe Norma pour acquérir 38 magasins en exploitation et quatre projets d'ouverture dans la région du Sud-Est. Le protocole d'accord prévoit une date de réalisation au 31 mai 2013, après levée des conditions suspensives.

IV. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Consolidation : par intégration globale IG - par intégration proportionnelle IP - par mise en équivalence ME.

Le périmètre comprend 1 859 sociétés, dont 211 établies à l'étranger (en 2011 : 1 917 sociétés, dont 188 établies à l'étranger).

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	31/12/2012	
				% d'intérêt	% de contrôle
Foncière Euris SA *	75008 Paris	Holding	702 023 508		Société-mère
CCPC (Centre Commercial Porte de Châtillon) SNC	75008 Paris	Immobilier	440 309 573 IG	98,2	100,0
Centrum Handlowe Platan SP Zoo	Janki	Immobilier	Pologne IG	78,6	100,0
Centrum J Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg ME	49,1	50,0
Centrum K Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg ME	29,5	30,0
Deux Lions (Les) SCI	92300 Levallois-Perret	Immobilier	450 947 494 ME	49,1	50,0
Centrum Z Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	78,6	80,0
Herbiers (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	438 759 193 IG	78,6	80,0
Marigny-Belfort SAS	75008 Paris	Immobilier	421 204 561 IG	98,2	100,0
Marigny Foncière SAS	75008 Paris	Holding	433 585 882 IG	98,2	100,0
Mat-Bel 2 SAS	75008 Paris	Holding	493 174 288 IG	98,2	100,0
Matignon Abbeville SAS	75008 Paris	Immobilier	392 843 298 IG	98,2	100,0
Palais des Marchands SCI	92300 Levallois-Perret	Immobilier	448 218 339 IP	27,9	50,0
Sofaret SCI	75008 Paris	Immobilier	338 630 957 IG	78,6	80,0
Rallye SA *	75008 Paris	Holding	054 500 574 IG	55,7	71,1
Alpérol SAS	75008 Paris	Holding	325 337 475 IG	55,7	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	409 961 950 IG	37,3	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	318 906 146 IG	55,7	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	324 309 699 IG	55,7	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	582 079 679 IG	55,7	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	323 354 589 IG	55,7	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	303 469 332 IG	55,7	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Holding	392 712 816 IG	55,7	100,0
MFD Inc. (ex-Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	États-Unis IG	55,7	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	328 276 324 IG	55,7	100,0
Parker 1 LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis IG	55,7	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	342 781 093 IG	55,7	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	348 637 869 IG	34,8	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	308 697 499 ME	22,3	40,0
Parande SAS	75008 Paris	Holding	414 838 615 IG	55,7	100,0
Centrum Alexa Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	72,7	100,0
Centrum Development Luxembourg SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	98,2	100,0
Centrum Gdynia Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	81,6	100,0
Centrum Leto SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	55,7	100,0
Centrum NS Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	51,3	66,7
Centrum Poznan SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	55,7	100,0
Centrum Saint-Petersbourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IP	27,9	50,0
Centrum Weiterstadt SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg IG	72,7	100,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	Pologne IG	81,6	100,0
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne IG	65,4	90,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	58,2	80,0
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	Roumanie	IG	45,4	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	Chypre	IG	45,4	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	29,1	50,0
Parande Ventures (partnership)	New-York	Holding	États-Unis	IG	55,1	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	501 492 144	IG	55,7	100,0
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	501 515 167	IG	55,7	100,0
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	433 872 040	IG	55,7	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	447 523 648	ME	30,8	40,0
Ruban Bleu St Nazaire SCI	92300 Levallois-Perret	Immobilier	477 660 013	ME	27,9	50,0
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,7	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	États-Unis	IG	53,2	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	47,0	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	54,5	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,6	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,7	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,4	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,7	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	55,7	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	53,3	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	États-Unis	IG	47,0	100,0
Groupe GO Sport SA *	38360 Sassenage	Sport	958 808 776	IG	50,2	88,9
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	067 500 397	IG	50,2	100,0
Club Sports Diffusion SA	1 050 Bruxelles	Sport	Belgique	IG	50,2	100,0
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 559 967	IG	50,2	100,0
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 560 031	IG	50,2	100,0
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	329 021 463	IG	50,2	100,0
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	Pologne	IG	50,2	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	412 271 421	IG	50,2	100,0
GO Sport Espagne SA	28010 Madrid	Sport	Espagne	IG	50,2	100,0
Groupe GO Sport Suisse Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	IG	50,2	100,0
International Sports Retail Dév (ISRDI) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	25,1	50,0
Limpat Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	Pays-Bas	IG	50,2	100,0
Sports Trade Marketing International (STMI) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	25,1	50,0
Casino, Guichard-Perrachon SA *	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	554 501 171	IG	27,3	59,3
Alamea Investments ^(®)	Luxembourg	Financement	Luxembourg	IG	1,4	5,0
Alcudia Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	502 470 974	IG	27,3	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	31/12/2012	
				% d'intérêt	% de contrôle
Banque du Groupe Casino	75116 Paris	Banque	434 130 423 ME	13,7	50,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	Thaïlande IG	16,0	58,6
Casino Carburants SAS	42000 Saint-Étienne	Stations-services	428 267 942 IG	27,3	100,0
Casino Information Technology SAS	42000 Saint-Étienne	Services	444 524 177 IG	27,3	100,0
Casino International SAS	42000 Saint-Étienne	Services	424 064 780 IG	27,3	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	Luxembourg IG	27,3	100,0
Casino Restauration SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	342 043 528 IG	27,3	100,0
Casino Services SAS	42000 Saint-Étienne	Services	428 267 249 IG	27,3	100,0
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	414 047 852 IG	27,3	100,0
Cavi Retail LTD	Hong-Kong	Holding	Chine IG	27,3	100,0
Cdiscount SA	33700 Merignac	E- commerce	424 059 822 IG	27,3	100,0
Club Avantages SAS	42000 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	409 864 683 IG	26,8	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Cofidol SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	477 800 018 IG	27,3	100,0
Comacas SNC	42000 Saint-Étienne	Achats	428 270 003 IG	27,3	100,0
Dinetard SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	315 999 029 IG	27,3	100,0
Distribution Casino France SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	428 268 023 IG	27,3	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	325 366 334 IP	13,7	50,0
dunnhumby France SAS	42000 Saint-Étienne	Marketing	492 705 595 IP	13,7	50,0
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	383 123 874 IG	27,3	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	428 269 104 IG	27,3	100,0
Floréal SA	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	950 405 928 IG	27,3	100,0
Forézienne de participations	42000 Saint-Étienne	Holding	501 655 336 IG	27,3	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	303 765 291 IP	13,7	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	Belgique IG	27,3	100,0
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	477 667 067 IG	27,3	100,0
IGC Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	487 514 481 IG	27,3	100,0
IGC Services SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	424 064 707 IG	27,3	100,0
Intexa SA *	42000 Saint-Étienne	Sans activité	340 453 463 IG	26,8	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	Suisse IG	27,3	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	États-Unis IG	27,3	100,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	Argentine IG	27,3	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 269 856 IG	27,3	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas IG	27,3	100,0
Mayland (ex-Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	Pologne IG	27,3	100,0
Mon Showroom. com	13470 Carnoux-en-Provence	E- commerce	488 972 993 ME	16,6	49,9
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	552 018 020 IP	13,7	50,0
Onagan Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 251 912 IG	27,3	100,0
Pachidis SA	42000 Saint-Étienne	Holding	420 233 777 IG	27,3	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Immobilier	420 233 876 IG	27,3	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	27,3	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	428 251 862	IP	13,7	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	440 322 808	IG	27,3	100,0
Ségisor SA	42000 Saint-Étienne	Holding	423 944 677	IG	27,3	100,0
Serca SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	325 079 457	IG	27,3	100,0
Soderip SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	389 737 305	IG	27,3	100,0
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	Espagne	IG	27,3	100,0
Sudéco SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	348 877 044	IG	27,3	100,0
Tevir SA	42000 Saint-Étienne	Holding	428 268 874	IG	27,3	100,0
Théiadis SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	492 169 594	IG	27,3	100,0
Tonquin BV	Eindhoven	Holding	Pays-Bas	IG	27,3	100,0
Uranie SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	380 236 547	IG	20,0	73,2
Villa Plancha SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	497 588 590	IG	27,3	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (La Réunion)	Grande distribution	Océan Indien	IG	27,3	100,0
Wilkes ⁽¹⁾	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	19,2	52,5
Groupe GPA (ex-CBD) * ⁽²⁾	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	10,4	99,94
Banco Investcred Unibanco SA (« BINV ») ⁽³⁾	São Paulo	Financement	Brésil	ME	1,4	50,0
Indústria de Móveis Bartira Ltda (« Bartira ») ⁽⁴⁾	São Caetano do Sul	Fabrication de meubles	Brésil	IP	1,4	25,0
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. (« GPA M&P »)	São Paulo	Immobilier	Brésil	IG	10,4	100,0
Via Varejo *	São Caetano do Sul	Grande distribution	Brésil	IG	5,5	52,4
Financeira Itaú CBD SA – Crédito, Financiamento e Investimento (« FIC ») ⁽³⁾	São Paulo	Financement	Brésil	ME	4,5	50,0
Nova Casa Bahia SA (« NCB »)	São Caetano do Sul	Grande distribution	Brésil	IG	5,5	100,0
Novasoc Comercial Ltda (« Novanosc ») ⁽⁵⁾	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	1,0	100,0
Sendas Distribuidora SA (« Sendas »)	São João de Meriti	Grande distribution	Brésil	IG	10,4	100,0
Sé Supermercado Ltda (« Sé »)	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IG	10,4	100,0
Groupe Éxito *	Medellin	Grande distribution	Colombie	IG	15,0	54,8
Devoto	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IG	14,5	96,6
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	Colombie	IG	14,1	94,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IP	9,4	62,5
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 1	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	7,6	51,0
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza 2	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	7,6	51,0
Codim 2 SA (Groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	400 594 412	IG	27,3	100,0
Balcadis 2 SNC	20220 Ile Rousse	Grande distribution	400 420 287	IG	27,3	100,0
Cash Corses SNC	20200 Bastia	Grande distribution	421 001 306	IG	27,3	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	487 625 501	IG	27,3	100,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	407 721 125	IG	27,3	100,0
Hyper Rocade 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	400 315 438	IG	27,3	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 479	IG	27,3	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	400 332 078	IG	27,3	100,0
Poretta 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 128	IG	27,3	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	480 266 956	IG	27,1	99,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	400 564 431	IG	27,3	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	412 639 676	IG	27,3	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	400 315 545	IG	27,3	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 151	IG	27,3	100,0
Unigros 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 610	IG	27,3	100,0
Groupe Franprix-Leader Price	75016 Paris	Grande distribution	343 045 316	IG	27,3	100,0
Addy Participations SAS	75016 Paris	Holding	523 371 045	IG	13,9	51,0
Groupe Barat	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	433 591 575	IG	27,3	100,0
Cafige SAS	75009 Paris	Holding	498 598 853	ME	13,4	49,0
Cofilead SAS	75017 Paris	Holding	499 268 597	IG	16,4	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	377 563 648	IG	23,0	84,0
DFP (BAUD SA)	94430 Chennevières- sur-Marne	Grande distribution	414 265 165	IG	27,3	100,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	384 846 432	IG	27,3	100,0
Groupe DSO	31700 Blagnac	Grande distribution	501 628 994	ME	13,4	49,0
Groupe Faure	09000 Foix	Grande distribution	388 869 067	ME	13,4	49,0
Figeac	75017 Paris	Grande distribution	344 316 708	IG	23,0	84,0
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	955 200 621	IG	27,3	100,0
H2A SAS	92700 Colombes	Financier	437 812 316	IG	27,3	100,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	512 538 190	IG	27,3	100,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	419 695 341	IG	27,3	100,0
Groupe Nougain	75008 Paris	Grande distribution	521 315 770	ME	13,4	49,0
Patrick Fabre Distribution SAS	75006 Paris	Holding	510 748 734	IG	27,3	100,0
Groupe Planes	11000 Carcassonne	Grande distribution	750 177 974	ME	9,8	36,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	422 464 313	IG	16,4	60,0
R.L.P. Investissement SARL	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	392 077 954	IG	27,3	100,0
Sarjel SAS	94100 St-Maur-des-Fossés	Financier	389 376 023	IG	16,4	60,0
Sédifrais SA	95560 Montsoulst	Grande distribution	341 500 858	IG	26,5	100,0
SI2M SAS	93500 Pantin	Holding	501 678 312	ME	13,4	74,0
Sodigestion SA	92000 Nanterre	Financier	441 740 917	IG	16,4	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	338 884 976	IG	27,3	100,0
Groupe Sud-Est	94430 Chennevières- sur-Marne	Grande distribution	524 094 224	IG	27,3	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	329 492 102	IG	26,5	100,0
Taleb	91000 Evry	Holding	522 265 941	IG	16,4	60,0
Volta 10	92100 Boulogne-Billancourt	Immobilier	523 767 622	IG	13,9	51,0
Mercialys SA *	75016 Paris	Immobilier	424 064 707	IG	11,0	40,3
Agout SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	497 952 812	IG	11,0	100,0
Caserne de Bonne (La) SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	477 667 976	IG	11,0	100,0
Centre commercial Kerbernard SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	777 501 396	IG	10,8	98,3

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays		31/12/2012	
					% d'intérêt	% de contrôle
Chantecouriol SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	499 849 487	IG	11,0	100,0
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	492 107 990	IP	4,4	40,0
Dentelle SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 780 345	IG	11,0	100,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	424 153 815	IG	11,0	100,0
Géante Périaz SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 760 396	IG	11,0	100,0
Mercialys Gestion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	484 531 561	IG	11,0	100,0
Point Confort SA	42000 Saint-Étienne	Immobilier	306 139 064	IG	11,0	100,0
Salins (Les) SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	493 244 594	IG	11,0	100,0
Timur SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	382 921 773	IG	11,0	100,0
Vendolonne SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	483 813 937	IG	11,0	100,0

* Sociétés cotées.

(1) Le groupe Casino détient 52,45% des droits de vote de la société Wilkes.

(2) En contrôlant Wilkes (holding de contrôle de GPA), le groupe Casino contrôle directement 99,94% des droits de vote de GPA en sachant que Monsieur Abilio DINIZ possède des droits de veto protecteurs au sein de Wilkes.

(3) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A (« Itaú Unibanco »), GPA, et Via Varejo et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières.

(4) La société Bartira est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle bien que GPA ne détienne, à travers sa filiale NCB, que 25% des droits de vote. Les 75% restant sont détenus par la famille KLEIN à travers la filiale Casa Bahia Comercial Ltda. (« Casa Bahia »). GPA et la famille KLEIN ont signé un partenariat établissant le contrôle conjoint de cette filiale qui stipule que toute décision opérationnelle ou financière doit recevoir l'approbation unanime des partenaires.

(5) Bien que GPA ne possède que 10% de la société Novasoc, cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale car GPA détient 99,98% des droits de vote de cette dernière conformément au pacte d'actionnaire.

(6) Alamea Investments est une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95% par une banque et à hauteur de 5% par le groupe Casino. Cette société est une entité *ad hoc* structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

COMPTES CONSOLIDÉS

Attestation du responsable du rapport financier annuel

—

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 1^{er} mars 2013

Michel SAVART
Président-Directeur général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière Euris tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

- La note II 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable relatif à la prise de contrôle du groupe GPA. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent l'estimation des valeurs provisoires des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et du goodwill ainsi que la valeur de réévaluation en résultat de la quote-part antérieurement détenue dans le groupe GPA, à examiner les calculs effectués par votre groupe et à vérifier le traitement comptable adopté. Nous avons également apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.
- La note II 1.B de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable du mode de consolidation de la société Mercialys et son classement en « Actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes clos le 31 décembre 2012. Nous avons apprécié les éléments de droits et de fait existant entre votre groupe et la société Mercialys au 31 décembre 2012 qui sous-tendent le caractère approprié de ce traitement comptable. Nos travaux ont également consisté à vérifier le correct traitement des actifs et des passifs de la société Mercialys en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et à apprécier l'information donnée à ce titre dans la note 12.B de l'annexe aux comptes consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill, des actifs immobiliers et des actifs non courants (notes I.16 et 17). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issues des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction et, s'agissant de sa filiale brésilienne GPA, sur la base du cours de bourse à la clôture de l'exercice.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

COMPTES INDIVIDUELS

Bilan

-

ACTIF

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles brutes		0,8	0,7
Amortissements		(0,7)	(0,7)
Immobilisations corporelles nettes	1	0,1	0,0
Immobilisations financières brutes		1 055,3	1 052,1
Dépréciations		(17,6)	(9,7)
Immobilisations financières nettes	2-3	1 037,7	1 042,4
Total de l'actif immobilisé		1 037,8	1 042,4
ACTIF CIRCULANT			
Créances d'exploitation brutes		0,4	0,8
Dépréciations		-	-
Créances d'exploitation nettes	3	0,4	0,8
Valeurs mobilières de placement brutes		16,1	6,0
Dépréciations			(0,9)
Valeurs mobilières de placement nettes	4-5	16,1	5,1
Instruments de trésorerie	4-5	1,4	3,0
Disponibilités	6	0,5	0,1
Total de l'actif circulant		18,4	9,0
Comptes de régularisation et assimilés	7	1,9	2,2
Charges à répartir		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		1 058,1	1 053,6

PASSIF

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		149,5	149,6
Primes d'émission, de fusion, et d'apport		218,2	218,2
Réserve légale		15,1	15,1
Réserves statutaires		-	-
Réserves réglementées		4,3	4,3
Autres réserves		60,3	61,4
Report à nouveau		74,7	71,1
Résultat net		111,9	25,1
Total des capitaux propres	8	634,0	544,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	-	9,8
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		372,0	410,9
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,3	0,3
Dettes fiscales et sociales		0,1	0,5
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes		51,7	87,3
Total des dettes	10	424,1	499,0
TOTAL DU PASSIF		1 058,1	1 053,6

COMPTES INDIVIDUELS

Compte de résultat

(En millions d'euros)	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation			
Prestations de services et produits accessoires		0,2	0,2
Autres produits de gestion		-	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		-	-
Total des produits d'exploitation		0,2	0,2
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		6,7	6,9
Impôts, taxes et versements assimilés		0,1	0,5
Salaires et charges sociales		0,1	0,1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,1	0,1
Autres charges		0,1	0,1
Total des charges d'exploitation		7,1	7,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11	(6,9)	(7,5)
Produits financiers			
Quotes-parts de bénéfices acquis des filiales		-	-
Produits financiers de participations		50,2	46,0
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		3,9	2,9
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		12,2	0,1
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1,3	6,5
Total des produits financiers		67,6	55,5
Charges financières			
Quotes-parts de pertes acquises des filiales		-	-
Dotations aux dépréciations et provisions		9,5	6,9
Intérêts et charges assimilées		20,7	16,5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,1	-
Total des charges financières		30,3	23,4
RÉSULTAT FINANCIER	12	37,3	32,1
Résultat courant avant impôt		30,4	24,6
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		89,9	-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		0,1	0,5
Total des produits exceptionnels		90,0	0,5
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		0,2	-
Sur opérations en capital		8,3	-
Dotations aux dépréciations et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		8,5	0,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13	81,5	0,5
Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices	14	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		111,9	25,1

COMPTES INDIVIDUELS

Annexe

(M€ = millions d'euros)

I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Foncière Euris a poursuivi son activité de gestion de titres de participation et de valeurs mobilières, ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier.

Le 21 juin 2012, Foncière Euris a versé un dividende de 2,15 € par action au titre de l'exercice 2011.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 30,4 M€ et intègre notamment les distributions du dividende Rallye au titre de l'exercice 2011 pour 26,4 M€, et de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012 pour 21,0 M€.

Le résultat exceptionnel est un gain de 81,5 M€, résultant principalement d'une plus value de 81,6 M€ réalisée sur le rachat par une filiale de ses propres titres, dans le cadre de la réduction de son capital par annulation de ses actions, permettant ainsi à Foncière Euris d'appréhender sa part dans des profits préalablement réalisés par cette filiale sur des opérations immobilières.

Le bénéfice net au 31 décembre 2012 s'élève à 111,9 M€ contre un bénéfice de 25,1 M€ au 31 décembre 2011.

II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 • RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au Plan Comptable Général et aux textes parus à la date d'arrêtés des comptes.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement des actifs donnés en location simple.

La valeur brute des immeubles comprend :

- pour les immeubles achetés entièrement terminés, la totalité du prix d'achat, hors frais de notaire et droits d'enregistrement ou TVA ;
- pour les immeubles dont la construction a été effectuée par la Société, les coûts de construction, viabilité, aménagements divers ainsi que les honoraires d'architectes et autres techniciens du bâtiment.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les durées d'utilisation s'échelonnent selon la nature des immeubles, de 20 à 50 ans. Les aménagements réalisés dans les immeubles sont amortis sur 10 ans.

Les agencements, installations, matériels et mobiliers de bureau sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations en location simple font l'objet d'une dépréciation dans le cas où, d'une part, elles présentent une moins-value latente significative et, d'autre part, elles sont susceptibles de faire l'objet d'un arbitrage à court terme.

3 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique.

Les titres de participation comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les titres de participation comprennent tous les titres donnant droit au capital : actions, obligations remboursables en actions et, par dérogation au Plan Comptable Général, les bons de souscription d'actions.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage telle que définie par le Plan Comptable Général en tenant compte de critères multiples, tels que, par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement.

Une dépréciation des titres est comptabilisée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable brute.

Les résultats des SCI sont pris en compte à la clôture de l'exercice lorsqu'une clause de remontée systématique et immédiate des résultats est prévue dans les statuts de ces dernières.

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution.

4 • CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont déterminées (en fonction du niveau de risque) sur la base de la créance hors taxes diminuée, le cas échéant, du dépôt de garantie.

Les dépréciations comptabilisées dans l'exercice figurent au débit du compte de résultat sous la rubrique « Dotations aux dépréciations sur actifs circulants ». Les reprises dans l'exercice sont inscrites au poste « Reprises sur dépréciations » au crédit du compte de résultat.

5 • VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Une dépréciation est calculée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement ;
- le cours de Bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

6 • EMPRUNTS OBLIGATAIRES INDEXÉS

• Foncière Euris a émis en novembre 2006 quatre séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant total de 50,9 M€ (720 000 obligations à 70,76 € prix nominal unitaire). Leurs dates d'échéances étaient respectivement fixées au 17 novembre 2010, 17 juillet 2011, 17 mars 2012 et 17 novembre 2012. Le prix de remboursement de ces obligations était indexé sur l'évolution du cours de l'action ordinaire Casino. Au cours de l'exercice 2012, Foncière Euris a procédé au remboursement comme prévu des 2 dernières tranches.

• Foncière Euris a remboursé par anticipation en août 2010 les deux séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino émises en février 2009, mais la composante *call-spread* a été conservée en instruments de trésorerie (cf. Note 4). Au cours de l'exercice 2012, Foncière Euris a encaissé la 1^{re} tranche de la composante *call-spread*.

III. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

NOTE 1 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Valeur brute				
Constructions	0,6	0,1		0,7
Autres immobilisations	0,1			0,1
Total valeur brute	0,7	0,1		0,8
Amortissements				
Constructions	0,6			0,6
Autres immobilisations	0,1			0,1
Total amortissements	0,7			0,7
Valeur nette	0,0			0,1

NOTE 2 • IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les variations des immobilisations brutes des titres de participation correspondent principalement à des acquisitions et cessions portant sur des entreprises liées.

<i>(En millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Virement de compte à compte	31/12/2012
Valeur brute					
Titres de participation	1 050,2	22,3	19,1		1 053,4
Créances rattachées aux participations	1,8	50,2	50,2		1,8
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total valeur brute	1 052,1	72,5	69,3		1 055,3
Dépréciations					
Titres de participation	8,8	8,6	1,6		15,8
Créances rattachées aux participations	0,9	0,9			1,8
Autres immobilisations financières	0,0				0,0
Total dépréciations	9,7	9,5	1,6		17,6
Valeur nette	1 042,4				1 037,7

Les variations des créances rattachées correspondent aux dividendes encaissés sur des entreprises liées.

NOTE 3 • ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances de l'actif immobilisé	1,8		1,8	
Actif circulant				
Créances d'exploitation	0,4	0,4		
Total	2,2	0,4	1,8	

Les créances d'exploitation comprennent principalement des avances en compte courant versées par Foncière Euris à ses filiales pour 0,2 M€.

NOTE 4 • VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE**A | VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

<i>(En millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Valeur brute				
- Actions propres détenues	1,9	0,1	1,6	0,4
- Autres actions	4,1	15,3	4,1	15,3
- Autres SICAV et OPCVM	0,0	22,2	21,8	0,4
- Créances rattachées	0,0	0,6	0,6	0,0
Total valeur brute	6,0	38,2	28,1	16,1
Total dépréciations	(0,9)		0,9	0,0
Valeur nette	5,1			16,1

Au 31 décembre 2012, les actions propres sont composées de 9 431 actions Foncière Euris évaluées sur la base du cours de Bourse moyen du mois de décembre.

B | INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE

Les instruments de trésorerie sont constitués en totalité de *call-spread* sur les actions ordinaires Casino à échéance juillet 2013.

NOTE 5 • ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Il n'y a pas de différence significative entre la valeur de marché et l'évaluation au bilan (telle que définie au point II. 5).

NOTE 6 • DISPONIBILITÉS

Les disponibilités sont composées de comptes bancaires à vue.

NOTE 7 • COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation et assimilés sont constitués de charges financières constatées d'avance et sont à moins d'un an pour 1,0 M€ et à plus d'un an pour 0,9 M€.

IV. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**NOTE 8 • TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

Le capital social s'élève à 149,5 M€. Il est composé de 9 965 874 actions de 15 € de valeur nominale.

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2011	Affectation du résultat	Autres mouvements de l'exercice	Résultat 2012	31/12/2012
Capital social	149,6		(0,1)		149,5
Primes d'émission, de fusion, d'apport	218,2				218,2
Réserve légale	15,1				15,1
Réserves réglementées ⁽¹⁾	4,3				4,3
Autres réserves	61,4		(1,1)		60,3
Report à nouveau	71,1	3,6			74,7
Acompte sur dividende					
Résultat	25,1	(25,1)		111,9	111,9
Total des capitaux propres	544,8	(21,5)	(1,2)	111,9	634,0
Dividendes distribués		21,5			
Nombre d'actions	9 976 594				9 965 874
<small>(1) dont au 31/12/2012 : - réserve indisponible liée à la conversion du capital en euros : 2,4 M€ - autres réserves réglementées pour actions propres : 1,9 M€</small>					

NOTE 9 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En millions d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Prime de remboursement des emprunts obligataires	3,9		3,9	0,0
Equity Swap	5,8		5,8	0,0
Garanties locatives	0,1		0,1	0,0
Total	9,8	0,0	9,8	0,0

NOTE 10 • ÉCHÉANCIER DES DETTES

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	372,0	100,6	271,4	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,3	0,3		
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,1		
Autres dettes ⁽¹⁾	51,7	51,7		
Total ⁽²⁾	424,1	152,7	271,4	

(1) Dont avances reçues des filiales immobilières de Foncière Euris dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe : 51,1 M€.
(2) Dont charges à payer : 3,3 M€.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 • RÉSULTAT D'EXPLOITATION

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Produits des prestations de services	0,2	0,2
Autres produits	-	-
Total des produits d'exploitation	0,2	0,2
Loyers et charges locatives	0,2	0,2
Honoraires, commissions et autres prestations	1,7	1,9
Commissions sur emprunts bancaires	4,7	4,8
Impôts, taxes et versements assimilés	0,1	0,5
Salaires et charges sociales	0,1	0,1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,1	0,1
Autres charges	0,2	0,1
Total des charges d'exploitation	7,1	7,7
Résultat d'exploitation	(6,9)	(7,5)

NOTE 12 • RÉSULTAT FINANCIER

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Quotes-parts des bénéfices acquis des filiales		
Dividendes ⁽¹⁾	50,2	46,0
Produits financiers sur comptes courants		
Autres produits financiers ⁽²⁾	5,2	9,4
Reprises sur dépréciations et provisions	12,2	0,1
Total des produits financiers	67,6	55,5
Intérêts et commissions sur emprunts bancaires	11,7	8,1
Intérêts sur comptes courants ⁽³⁾	4,3	6,4
Autres frais financiers ⁽⁴⁾	4,9	2,1
Dotations aux dépréciations et provisions	9,5	6,9
Total des charges financières	30,3	23,4
Résultat financier	37,3	32,1

(1) Les dividendes 2012 comprennent les distributions de Rallye pour 46,8 M€ contre 46,0 M€ en 2011 ainsi que les distributions des filiales immobilières spécialisées.
(2) Les autres produits financiers 2012 comprennent notamment une plus-value de 1,3M€ sur cession de titres Rallye dans le cadre de la mise en place d'un equity swap, des distributions de Rallye pour 1,4 M€, le boni de fusion provenant de la Transmission Universelle de Patrimoine de Marigny Elysée pour 1,0 M€ et le gain sur l'encaissement de la première tranche call-spread sur les actions Casino pour 1,5 M€.
(3) Les intérêts sur comptes courants concernent principalement la rémunération des avances reçues dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.
(4) Les autres frais financiers 2012 comprennent notamment une perte sur un equity swap portant sur les titres Rallye pour 4,7M€. Par ailleurs un reclassement concernant ce même type d'opération a été fait en 2011 de 2,1M€ d'intérêts et commissions sur emprunts bancaires à autres frais financiers.

NOTE 13 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Cessions d'immobilisations financières :		
– Produit des cessions	89,9	
– Valeur comptable des actifs cédés	(8,3)	
Reprises sur provisions	0,1	0,5
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(0,2)	
Dotations aux provisions		
Résultat exceptionnel	81,5	0,5

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- une plus-value de 81,6 M€ réalisée sur le rachat par une filiale immobilière de ses propres titres, dans le cadre de la réduction de capital réalisée par celle-ci ;
- une reprise sur provisions exceptionnelles de 0,1 M€ portant sur les garanties locatives ;
- les autres éléments exceptionnels de 2012 sont de montants peu significatifs.

NOTE 14 • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le périmètre d'intégration fiscale comprend :

- Foncière Euris, société-mère ;
- Marigny-Belfort, filiale ;
- Marigny Foncière, filiale ;
- Mat-Bel 2, filiale ;
- Matignon Abbeville, filiale.

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Foncière Euris supporte la totalité de l'impôt sur les sociétés du Groupe, aucun impôt n'étant constaté par les filiales bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2012, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

L'impôt de la société-mère est ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel en tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres.

<i>(En millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	30,4		30,4
Résultat exceptionnel	81,5		81,5

La charge d'impôt de Foncière Euris aurait également été nulle en l'absence d'intégration fiscale.

Le report du déficit fiscal du Groupe intégré s'élève à 89,1 M€.

VI. EXPOSITION AUX RISQUES

6.1 • RISQUES DE MARCHÉ

RISQUES DE TAUX

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont l'encours s'élevait à 371 M€ au 31 décembre 2012, sont à taux variable. Des opérations de couverture de taux ont été mises en place afin de limiter l'exposition de la société Foncière Euris à la variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2012, les opérations de couverture sous forme de swap de taux variable contre fixe ou de collars portaient sur un montant notionnel net de 65 M€.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

- Foncière Euris a pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2012, les lignes de crédits confirmées et non utilisées s'élevaient à 126 M€.
- Au 31 décembre 2012, Foncière Euris disposait de 16,1 M€ de valeurs mobilières de placement et disponibilités composées principalement d'actions Rallye.
- La plupart des tirages bancaires donnent lieu au préalable au nantissement d'actions Rallye.

RISQUE DES MARCHÉS ACTIONS

- Foncière Euris détient une participation directe de 56,1% dans le capital de la société Rallye, cotée sur NYSE Euronext, compartiment A. Conformément au § 3 des Principes, règles et méthodes comptables, ces titres font l'objet d'une évaluation multicritères (tels que, par exemple, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement) qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2012.
- Foncière Euris peut être amené à prendre des positions via des instruments financiers dérivés sur des titres de sociétés apparentées telles que Rallye, Casino, Mercialis, s'exposant ainsi au risque de variation de la volatilité et du cours de Bourse des sous-jacents. Au 31 décembre 2012, les positions en cours recelaient une plus-value latente de 4,9 M€.

RISQUE DE CHANGE

- L'activité immobilière de Foncière Euris est essentiellement réalisée en euros, y compris pour les filiales polonaises dont les loyers et les dettes sont libellés en euros. Foncière Euris pourrait néanmoins être exposée indirectement à l'économie globale des pays dans lesquels elle est investie.

6.2 • RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EN DÉVELOPPEMENT

- Foncière Euris investit dans des centres commerciaux, aux côtés de promoteurs immobiliers, auxquels la Société délègue notamment la maîtrise d'ouvrage. Les risques associés à cette activité sont principalement liés aux opérations immobilières en développement. Ils comprennent en particulier :
 - les risques liés aux aléas des obtentions d'autorisations d'exploitation commerciale et des permis de construire et des recours éventuels qui peuvent retarder le processus de développement ;

- les risques de construction liés éventuellement aux décalages des calendriers de réalisation et aux litiges éventuels avec les entreprises de construction ;
- et les risques liés à la commercialisation, cependant réduits du fait de la précommercialisation nécessaire liée à l'obtention des autorisations administratives ou bancaires.
- Les partenaires de Foncière Euris doivent souscrire à l'ensemble des polices d'assurance requises dans les différentes étapes des processus de développement des actifs immobiliers : polices « dommages-ouvrages », « tous risques chantiers », et de responsabilité civile conforme à la réglementation, pour les actifs en cours de construction mais également police « tout sauf » pour les actifs en exploitation.
- Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de haute qualité environnementale, dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

RISQUES LIÉS À LA VALORISATION DES ACTIFS

- Les centres en exploitation font l'objet de valorisations par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont retenus pour la valeur nette comptable des fonds propres investis par Foncière Euris. Ainsi, la quote-part de la société Foncière Euris dans les investissements immobiliers est estimée à 103 M€ au 31 décembre 2012, dont 14 M€ de plus-values latentes.
- Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celui-ci est lié d'une part à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers, et d'autre part à l'environnement économique, et en particulier, à la liquidité des actifs, aux valeurs locatives, aux taux d'intérêts, aux taux de capitalisation, à la quotité et aux conditions des financements.

RISQUES LIÉS À LA CESSIION D'ACTIFS

- Dans le cadre d'opérations de cessions d'actifs immobiliers, Foncière Euris peut être amenée à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif, et des garanties locatives.

6.3 • AUTRES RISQUES

Il n'existe pas d'autre risque, de nature juridique, fiscale ou informatique, significatif au niveau de la société Foncière Euris.

VII. AUTRES INFORMATIONS

7.1 • ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2012, la partie non utilisée des lignes de crédits confirmées de Foncière Euris SA s'élève à 126 M€.

7.2 • ENGAGEMENTS DONNÉS

7.2.1. ENGAGEMENTS DONNÉS DE NATURE FINANCIÈRE

Aucun engagement de nature financière ne subsiste au 31 décembre 2012.

7.2.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Les engagements donnés par Foncière Euris s'élèvent à 17,4 M€ au 31 décembre 2012 et concernent :

- des garanties accordées jusqu'en novembre 2014 dans le cadre de la cession du centre « Manufaktura » à Lodtz pour un montant maximum appelable de 9,67 M€ au titre des actifs, du passif et des taxes fiscales ;
- une garantie accordée jusqu'en novembre 2019 dans le cadre de la cession du centre « Manufaktura » à Lodtz au titre des charges sociales, sans plafond ;
- des contre-garanties accordées jusqu'en novembre 2022 à Apsys dans le cadre de la cession du centre « Manufaktura » à Lodtz pour un montant maximum annuel de 0,32 M€ au titre des loyers précaires ;
- des contre-garanties accordées jusqu'au 15 février 2020 à Rallye dans le cadre de la cession du centre « Alexa » à Berlin pour un montant maximum appelable de 2,47 M€ au titre des actifs, du passif et des loyers ;

- une garantie locative accordée jusqu'au 15 février 2020 à Sonae dans le cadre de sa gestion des parkings du centre Alexa à Berlin pour un montant maximum appelable de 0,66 M€ avec une contre-garantie par Rallye à hauteur de 0,36 M€ ;
- une garantie accordée à Sonae dans le cadre de la cession des parts résiduelles dans le centre Alexa à Berlin couvrant notamment des litiges en cours relatifs à la construction pour un montant estimé à 0,65 M€ ;
- les dettes non financières des sociétés de personnes dont elle est associée, nettes des recours subrogatoires lui permettant de se retourner contre ses coassociés, pour un montant total de 0,1 M€ ;
- une garantie de 12 M€ accordée à Carrefour et exerçable en cas du défaut de la livraison de la coque d'un hypermarché dans les temps impartis et qui vient en échange de terrains acquis pour le projet Poznan en Pologne. Cette garantie est parfaitement contre-garantie par un gage-espèce du même montant accordé par le groupe Apsys ;
- la garantie de dépassement du coût de construction dans le cadre du financement bancaire du projet de centre commercial « Wzgorze » situé à Gdynia, en Pologne, pour un montant de 3,9 M€.

7.3 • ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

- Certains investissements de la Société sont réalisés en partenariat avec des co-investisseurs qui bénéficient, dans ce cadre, de promesses d'achat et de vente.
- La société Foncière Euris a mis en place des opérations de couverture de taux d'intérêt. Ces opérations sont décrites au paragraphe VI.1 de l'annexe des comptes sociaux.

7.4 • CRÉANCES, DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS GARANTIS PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

La Société a nanti au profit de différents établissements bancaires des titres de participations pour garantir des prêts et des engagements dont l'encours s'élevait à 371 M€ au 31 décembre 2012.

7.5 • ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Compte tenu de l'âge moyen des effectifs et de leur ancienneté, ces engagements ne représentent pas un montant significatif.

7.6 • EFFECTIF

L'effectif moyen a été de 2 personnes dont 1 mandataire social.

7.7 • RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction en 2012 s'est élevé à 135 000 €. Le montant des jetons de présence alloués en 2011 aux membres du Conseil d'administration et versés en 2012 s'est élevé à 105 000 €.

7.8 • INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les postes du bilan et du compte de résultat concernent des entreprises liées pour les montants suivants :

(En millions d'euros)

Actif	
Titres de participation	1 053,4
Créances d'exploitation	0,2
Passif	
Autres dettes d'exploitation	51,1
Résultat	
Produits financiers	54,1
Charges financières	4,3

7.9 • COMPTES CONSOLIDÉS

La Société établit des comptes consolidés.

Les comptes de Foncière Euris sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Finatis.

VIII. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En millions d'euros)</i> Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Autres éléments de capitaux propres hors résultat	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable	
				Brute	Nette
	1	2	3	4	5
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS					
(titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société)					
1. Filiales (50% au moins du capital détenu)					
Marigny Belfort SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 421 204 561	19,8	11,1	100,0%	20,1	20,1
Marigny Foncière SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 433 585 882	38,0	(3,4)	99,9%	38,2	35,2
Matignon Abbeville SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 392 843 298	72,7	(54,4)	99,8%	72,5	59,6
Rallye SA * 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 054 500 574	146,1	1 572,4	56,1%	937,9	937,9
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
Néant					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX					
(titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société)					
Filiales françaises				0	0
Filiales étrangères					
Participations dans les sociétés françaises				0	0
Participations dans les sociétés étrangères					
* Sur la base de comptes individuels.					

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
6	7	8	9	10	
			0,8	3,3	
			(0,0)		
			2,5		
		1,9	169,9	47,4	dont acompte sur dividende 20,5M€
0,1				0,0	
1,8					Prêts provisionnés à hauteur de 1,8 M€

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Foncière Euris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes II 3 et II 5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation :
 - des immobilisations financières,
 - des valeurs mobilières de placement.
- La note II 6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des emprunts obligataires indexés.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Paris, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

— 1. Avec la société de droit polonais *Centrum Lacina Sp. Zoo*

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 12 avril 2010 votre société à consentir une garantie autonome à première demande d'un montant maximal de 17 049 000 euros et d'une durée prenant fin le 15 septembre 2017 au bénéfice de la société Carrefour Polska Sp. Zoo, dans le cadre de l'acquisition par la société Centrum Lacina Sp. Zoo de terrains situés à Poznan appartenant à la société Carrefour Polska Sp. Zoo devant faire l'objet d'une dation en paiement par livraison d'une coque d'hypermarché.

Dans le cadre de la renégociation des accords entre Centrum Lacina et Carrefour Polska, la modification de cette garantie à l'effet d'y intégrer, outre le report des délais y compris celui du terme de la garantie au 15 septembre 2018, la réduction automatique du plafond de la garantie à due concurrence en cas de paiement des travaux d'équipement, a été autorisée par le conseil d'administration du 3 février 2012.

Cette convention qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012, a été remplacée le 19 décembre 2012 par une nouvelle garantie autonome à première demande d'un montant maximal de 17 049 000 euros intégrant la couverture du paiement des travaux d'équipement, autorisée par le conseil d'administration le 5 octobre 2012.

Cet engagement est intégralement contre-garanti par Apsys et sa bonne exécution est garantie par le nantissement des parts sociales que cette dernière détient au sein de la société Centrum NS.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

— 2. Avec la société allemande Union Investment

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 27 juillet 2012 votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Manufaktura » à Lodz en Pologne au fonds immobilier allemand Union Investment, une garantie concernant :

- la propriété des actifs cédés, plafonnée au montant du prix de cession, d'une durée de 5 ans ainsi qu'une garantie d'actif et de passif dans la limite globale de 29 millions d'euros (9,7 millions d'euros environ pour Foncière Euris) et d'une durée de 2 ans ;
- le paiement des taxes fiscales et sociales d'une durée maximale, respective de 2 ans et 7 ans sans plafonnement ;
- le non-respect de certains engagements spécifiques ;
- le paiement d'une indemnité d'un montant forfaitaire de 1 million d'euros à Union Investment au titre du remboursement des frais engagés si la cession n'était pas finalisée en raison de la non-réalisation d'une condition suspensive, de l'exercice de leur droit de préemption, de la destruction ou de l'endommagement substantiel du centre commercial (cette garantie a pris fin le 31 octobre 2012) ;
- les revenus précaires d'une durée maximale de 10 ans, consentie par Apsys Polska, sous la contre garantie des sociétés Foncière Euris, Rallye et Apsys, avec reversement à Apsys Polska des revenus dépassant le montant garanti dont 80 % revenant aux sociétés mères garantes.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

A | DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

— 1. Avec la société Euris, société mère de votre société

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 15 octobre 2003 votre société à conclure avec la société Euris une convention de conseil en matière stratégique et de développement et d'assistance, laquelle aménagée par un avenant autorisé par le conseil d'administration du 5 juin 2008, fixe une rémunération annuelle de 1,1 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

Modalités :

En application de cette convention, votre société a supporté en 2012 une charge d'un montant de 1 129 060,67 euros hors taxes.

— 2. Avec les dirigeants mandataires sociaux

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 4 juin 2009 l'affiliation des dirigeants mandataires sociaux au régime de prévoyance et de retraite supplémentaire mis en place au sein du groupe.

— 3. Avec les sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville, filiales de votre société

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé les 21 septembre 2006, 31 janvier 2007, 2 octobre 2007, 20 mars 2008 et 24 avril 2008, la mise en place et l'extension d'un dispositif de co-investissements portant sur les opérations immobilières réalisées en France et en Pologne avec le groupe Apsys et le groupe Sonae.

Ces co-investissements ont donné lieu à une prise de participation par les bénéficiaires au sein du capital des sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville, filiales dédiées à ces opérations, ainsi qu'à des promesses d'achat et de vente réciproques.

Par ailleurs, le conseil d'administration a autorisé le 5 octobre 2012 l'extension du dispositif de co-investissements à l'opération Wgorze à Gdynia auquel est associé Monsieur Michel SAVART.

Modalités :

En application de cette convention, Messieurs Didier LÉVÊQUE et Pierre FÉRAUD ont exercé en 2012 leurs promesses d'achat concernant le centre Manufaktura portant respectivement sur 1 894 et 8 207 actions de la société Matignon Abbeville.

B | SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

— 1. *Avec la société Parinvest, filiale indirecte de votre société***Nature et objet :**

Le conseil d'administration a autorisé le 25 septembre 2008 votre société à conclure une convention de partenariat immobilier avec la société Parinvest, d'une durée initiale de 4 ans.

Modalités :

Cette convention, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012, a pris fin le 25 septembre 2012.

— 2. *Avec la société Alexa, filiale indirecte de votre société***Cession du centre commercial « Alexa »****Nature et objet :**

Le conseil d'administration a autorisé le 16 décembre 2009 votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, à garantir à concurrence de sa quote-part les engagements de la société cédante, Alexa Shopping Centre GmbH, aux termes du contrat de cession, en particulier, à consentir :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de 10 ans,
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de 6 mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect,
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 2,31 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de 2 à 10 ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 318 400 euros sur une durée de 4 ans.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

Cession du centre commercial « Alexa »**Nature et objet :**

Le conseil d'administration a autorisé le 10 février 2010 votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment :

- à s'engager pour EKZ, pour dix ans, auprès de la société Sierra Management Germany, locataire du parking au sous-sol du centre, à prendre en charge, à concurrence de 50 %, la baisse du chiffre d'affaires comprise entre 35 % et 40 %, seuil de déclenchement qui donnerait lieu à un ajustement de loyer,
- à garantir l'obligation de paiement par EKZ de 50 % des coûts et frais encourus dans le cadre de la gestion des différents litiges en cours ou à venir par la société Sierra Developments Germany Holding BV.

Ces engagements sont contre-garantis par Rallye et Paris-Orléans à concurrence de leur quote-part respective.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

Cession à Sonae des parts dans la société « Alexa Holding »**Nature et objet :**

Le conseil d'administration a autorisé le 9 décembre 2011 votre société, dans le cadre de la cession à Sonae des parts qu'elle détient dans la société Alexa Holding et de la conservation par sa filiale EKZ, pour sa quote-part des droits et obligations demeurés au sein de la société Alexa Holding, à consentir au profit de Sonae une garantie :

- usuelle de sa sous filiale EKZ quant à la cessibilité des titres vendus, le respect de l'obligation d'informer Sonae de tout litige pouvant affecter ces titres ;
- pour les litiges liés à la construction du centre commercial, représentant un montant maximal de 3 millions d'euros ;

- pour les engagements de construction de la tour de bureau pris vis-à-vis de la ville de Berlin, garantie donnée à hauteur de la moitié des sommes que peuvent représenter ces engagements.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

— *3. Avec la société Alta Marigny Carré de Soie*

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 30 juillet 2010 votre société, dans le cadre de la cession à Prédica de la participation détenue par sa filiale, Marigny Expansion, dans le centre « Carré de Soie » à consentir :

- les garanties usuelles d'actifs et de passifs pour une durée ayant pris fin le 1^{er} avril 2012 sauf, d'une part, s'agissant de la propriété des parts cédées, de l'actif immobilier et du bail emphytéotique, garantis sans limitation de durée, et, d'autre part, en matière fiscale avec l'application des prescriptions légales, dans la limite d'un plafond global représentant 17,5 % du prix de cession avec un seuil de déclenchement à 250 000 euros, soit 2,2 millions d'euros pour la société.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

— *4. Avec la société de droit polonais Centrum Wzgorze, filiale indirecte de votre société*

Nature et objet :

Le conseil d'administration a autorisé le 5 mai 2011 votre société, dans le cadre du financement de l'opération « Wzgorze » à Gdynia en Pologne et de la mise en place d'un prêt octroyé par la Bank Pekao, la Bank Zachodni WBK SA et Erste Group Immorent à consentir à hauteur de sa quote-part les garanties usuelles visant :

- les dépassements de coûts dans la limite de 15 millions d'euros ainsi que le coût des travaux de gros œuvre, non encore contractualisés, dans la limite globale de 9 millions d'euros ;
- les engagements de la filiale dédiée, Centrum Wzgorze, au titre du prêt principal (1,4 million d'euros par an pour une durée de 30 mois visant le prêt investissement) et de son refinancement (12 millions d'euros par an pour une durée de 2 ans, sauf prorogation en cas de non-renouvellement du bail de l'hypermarché Real, pour le montant du loyer, soit actuellement 1,7 million d'euro par an).

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2012.

Paris-La Défense et Paris, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation le renouvellement d'autorisations et délégations au Conseil d'administration relatives à l'émission de valeurs mobilières, à l'attribution gratuite d'actions et d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que de l'autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés.

I. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration la compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la création et attribution gratuite d'actions, ou par l'emploi simultané de ces divers procédés.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée ne pourra excéder 75 M€.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre cette augmentation de capital.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

II. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

Nous vous précisons que les différentes délégations et autorisations que vous aviez précédemment conférées au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances sont arrivées ou arrivent à échéance.

Dans ce cadre et afin de permettre à votre société de continuer à être dotée des instruments aptes à faciliter son accès au marché financier, nous vous proposons de renouveler à votre Conseil d'administration, les délégations et autorisations suivantes :

I - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU D'ACTIONS EXISTANTES DE TOUTE SOCIÉTÉ DONT ELLE DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC EN CAS D'ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'administration aura également la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, éventuellement majoré de toute prime de remboursement au-dessus du pair, s'il s'agit de titres de créances.

Le Conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU D'ACTIONS EXISTANTES DE TOUTE SOCIÉTÉ DONT ELLE DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 50% DU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC EN CAS D'ÉMISSION D'ACTIONS NOUVELLES SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DANS LE CADRE D'OFFRES AU PUBLIC

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission, par offre au public d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 37 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, éventuellement majoré de toute prime de remboursement au-dessus du pair, s'il s'agit de titres de créance.

Le Conseil d'administration aura la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le Conseil d'administration pourra également décider, lors de toute offre publique d'échange décidée par la société sur ses propres titres de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

3 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES DE LA SOCIÉTÉ OU À DES TITRES DE CRÉANCES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR OFFRE S'ADRESSANT AUX PERSONNES VISÉES À L'ARTICLE L. 411-2, II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Il est proposé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission étant déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des augmentations de capital.

Les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

4 • AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FIXER LE PRIX DES ÉMISSIONS RÉALISÉES SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION SELON LES MODALITÉS DÉTERMINÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN VERTU DE L'ARTICLE L. 225-136 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration sera autorisé, pour une durée de vingt-six mois et dans la limite de 10% du capital social par an, lors de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à fixer le prix d'émission selon les conditions suivantes : le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

5 • AUTORISATION CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'ÉMISSION INITIALE DANS LE CADRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

6 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR FONCIÈRE EURIS SUR LES TITRES D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ COTÉE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration pourra décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des actions ou des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou des valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€.

La présente délégation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

7 • DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, A L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ ET CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Le Conseil d'administration sera autorisé à émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des titres de capital de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces délégations et autorisations.

Dans le cadre de ces délégations, le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra dépasser 75 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

Ce montant nominal global de 75 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ainsi qu'aux actions à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société,
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Ce plafond ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.

III. AUTORISATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Nous vous précisons que les autorisations de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions que vous aviez conférées au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 arrivent à échéance.

Il paraît souhaitable de les renouveler et de permettre ainsi à votre société de poursuivre sa politique d'association des salariés et des mandataires sociaux au développement du Groupe, étant précisé que les dirigeants de la société Foncière Euris ne peuvent pas être bénéficiaires d'options.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Conseil d'administration à consentir des options de souscription et/ou d'achat au bénéfice des membres du personnel de la société Foncière Euris et de ses filiales ou des sociétés qui la contrôlent ainsi qu'aux mandataires sociaux pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des actions auxquelles les options consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à trois pour cent (3%) du nombre des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Les options devront être levées dans un délai maximum de sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'administration, sans que le prix d'émission ne puisse être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, ni en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces autorisations.

IV. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES

Nous vous rappelons que l'autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, conférée au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011 arrive à échéance.

Le Conseil d'administration sera autorisé, pendant une durée de 26 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, ou la combinaison des deux, et ce pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1% du capital.

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires devra être de deux ans.

La durée minimale de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive devra également être de deux ans.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir notamment pour déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

V. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL ET/OU CÉDER DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la Société émises au profit des salariés du Groupe dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration, ni être inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder des actions de la Société acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourra pas être supérieur à 3% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale extraordinaire.

Il est demandé à l'Assemblée générale de supprimer le droit préférentiel des actionnaires en faveur des salariés du Groupe.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

VI. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de lui réserver un vote favorable.

Le Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale mixte du 16 mai 2013

Seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-troisième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des missions prévues par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou existantes de la société ou à des actions existantes de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (seizième résolution),
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou existantes de la société ou à des actions existantes de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offres au public (dix-septième résolution),
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles ou existantes de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 10 % du capital social par an (dix-huitième résolution),
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société avec suppression du droit préférentiel de souscription (vingt-troisième résolution),
- de l'autoriser, par la dix-neuvième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux dix-septième et dix-huitième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social,
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt et unième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Dans la limite d'un plafond global commun aux résolutions seize à vingt et une et vingt-trois, le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 75 millions d'euros. Dans la limite d'un plafond global commun aux résolutions seize à vingt et une et vingt-trois, le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 300 millions d'euros (vingt-deuxième résolution).

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingtième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, les émissions proposées, la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital et/ou des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Nous vous signalons que le rapport du conseil d'administration ne comporte pas l'indication des modalités de détermination du prix d'émission prévue par les textes réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre des seizième, vingt et unième et vingt-troisième résolutions.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital et/ou les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-septième, dix-huitième et vingt-troisième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 16 mai 2013

Vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel de votre société ainsi qu'aux membres du personnel et aux mandataires sociaux des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 16 mai 2013

Vingt-sixième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2013

Vingt-septième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentation(s) du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée(s) aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du code du travail, d'un nombre maximal d'actions égal à 3% du nombre total des actions de votre société au jour de l'assemblée générale extraordinaire, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentation(s) du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) du capital proposée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de(s) l'augmentation(s) du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

PROJET DE RÉSOLUTIONS

soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 16 mai 2013

–

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de la Société)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 111 889 721,67 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que le montant des dividendes, versés pour l'exercice 2011 et afférents aux actions détenues en propre, s'est élevé à la somme de 52 748,10 €, inscrite au report à nouveau.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2012 et du Rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 1 301 M€.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de la Société)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide de procéder à l'affectation suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice	111 889 721,67 €
Report à nouveau antérieur	(+) 74 726 883,97 €
Bénéfice distribuable	(=) 186 616 605,64 €
Distribution d'un dividende	(-) 21 426 629,10 €
Affectation au report à nouveau	(=) 165 189 976,54 €

L'Assemblée générale prend acte que chaque action percevra ainsi un dividende de 2,15 €, éligible pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France à l'abattement de 40%.

L'Assemblée générale prend acte également que le montant du dividende afférent aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2012 interviendra à compter du 10 juillet 2013.

L'Assemblée générale reconnaît en outre que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Montant *
31 décembre 2009	2,15 €
31 décembre 2010	2,15 €
31 décembre 2011	2,15 €

* Les dividendes versés au titre de 2009, 2010 et 2011 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% au titre de 2009, de 19% au titre de 2010 et de 21% au titre de 2011 pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnées à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION**(Virement du poste « Réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « Autres réserves »)**

L'Assemblée générale décide de virer la somme de 1 482 214,75 €, correspondant au montant net des cessions d'actions Foncière Euris et à l'annulation de 10 720 actions détenues en propre au cours de l'exercice 2011, du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves ».

CINQUIÈME RÉSOLUTION**(Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2012, telles que mentionnées dans ledit rapport.

SIXIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel SAVART vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SEPTIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis BRUNET vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre FÉRAUD vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PEENE vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DIXIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Euris vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

ONZIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un administrateur)**

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de la société Finatis vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

DOUZIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat d'un censeur)**

L'Assemblée générale constatant que le mandat de censeur de Monsieur Bernard FRAIGNEAU vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

TREIZIÈME RÉSOLUTION**(Autorisation d'achat par la société de ses propres actions)**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul du seuil de 2% visé ci-dessous, correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation ;
- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues en propre par la Société à plus de 2% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 199 317 actions, représentant un montant maximum de 19 931 700 €.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 2% du capital social de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris, par transaction sur blocs de titres ou par utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

La Société ne pourra pas utiliser la présente résolution pour poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2013 et au plus tard le 16 novembre 2014.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION**(Pouvoirs pour formalités)**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, statuant conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-130 du Code de commerce,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 75 M€, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence, demander l'admission des actions sur un marché réglementé et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce,

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€ auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis à terme ne pourra excéder 300 M€, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites et/ou offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91, L. 228-92, L. 228-93 et suivants du Code de commerce :

délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve

de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 37 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 37 M€.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 300 M€, ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Toutefois, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile pour tout ou partie d'une émission un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-136,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution au choix de la Société, soit d'actions nouvelles ou d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que :
 - les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellés en euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites,
 - cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
 - cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit,
 - le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10% du capital de la Société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé,
 - le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :

- décider de la ou des émissions,
- en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- déterminer les personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer les frais d'émission sur la prime ;

et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux mentionnés dans les deux derniers paragraphes de la dix-septième résolution.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, dans le cadre de l'article L. 225-136 du Code de commerce, lors d'une émission réalisée en vertu des dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, compte tenu du nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé par rapport à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions et du plafond global prévu à la vingt-deuxième résolution.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, tous pouvoirs à l'effet de décider, dans la limite de 10% du capital de la Société, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs (y compris, pour réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers), pour fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption des seizième à vingt et unième résolutions qui précèdent, décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;

- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser 75 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'Assemblée générale prend acte que le montant nominal global de 75 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société, conformément à la vingt-cinquième résolution ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€.

L'Assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération et de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations. qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et la bonne fin des opérations autorisées par la présente délégation et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

vingt-quatrième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options de souscription consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à trois pour cent (3%) des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées. Pour l'appréciation de la limite de trois pour cent (3%) qui précède, il sera cependant tenu compte des attributions d'options d'achat d'actions effectuées dans le cadre de l'autorisation prévue à la vingt-cinquième résolution.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de désigner les bénéficiaires des options, d'arrêter le nombre d'options consenties et de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le Conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés possédant individuellement une part du capital social supérieure à 10%.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties.

Les actionnaires renoncent expressément, au profit des bénéficiaires des options, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévues par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être souscrites par l'exercice des options.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur général pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et pour constater les augmentations successives du capital social et effectuer les modifications statutaires corrélatives.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur général pour suspendre temporairement l'exercice des options en cas de réalisation d'opérations impliquant le détachement d'un droit de souscription, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prendre toutes décisions nécessaires dans le cadre de la présente autorisation, consentir toutes délégations, constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à l'achat d'actions provenant d'un achat préalable par la Société, au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements visés à l'article L 225-180 du Code de commerce.

Le nombre total des actions auxquelles les options d'achat consenties et non encore levées donneront droit, ne pourra être supérieur à trois pour cent (3%) des actions composant le capital social de la Société au moment où elles sont attribuées. Pour l'appréciation de la limite de trois pour cent (3%) qui précède, il sera cependant tenu compte des options de souscription d'actions émises dans le cadre de la précédente résolution.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à vingt-six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de désigner les bénéficiaires des options, d'arrêter le nombre d'options consenties et de fixer la durée d'exercice des options, laquelle ne pourra pas être supérieure à sept (7) ans à compter du jour où elles sont consenties.

Le Conseil d'administration fixera également les autres conditions d'exercice des options qui pourront notamment prévoir des clauses d'indisponibilité. Elles pourront également comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour leur conservation ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option. Il ne pourra être consenti d'options aux salariés possédant individuellement une part du capital supérieure à 10%.

Le prix d'achat sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie et ne pourra être inférieur ni à la moyenne des cours cotés aux vingt séances précédant le jour où les options sont consenties ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Si pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société réalise l'une des opérations prévue par la loi, il sera procédé dans les conditions réglementaires à un ajustement du nombre et du prix unitaire des actions susceptibles d'être achetées par l'exercice des options.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à l'attribution des options dans les limites ci-dessus fixées, aux dates et dans les délais qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales.

Cette autorisation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes,

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société visés à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ; et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires, cette durée pouvant être réduite ou supprimée si la période d'acquisition est d'une durée au moins égale à quatre ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de décès ;
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la Société a la libre disposition ;
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à vingt-six mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Foncière Euris et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 3% du nombre total des actions représentant le capital de la Société à ce jour, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la dix-septième résolution et du plafond global prévu à la vingt-deuxième résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide également que le Conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abondement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 3% des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Conception et réalisation : **agence aristophane**

Crédit photos : Sonae Sierra, Gecina, Apsys, Mayland, Photothèque Groupe Casino, Zoom 95, Andres Mayr, Fernando Mousalli, Steve Murez, Johan Meallier, Photothèque Groupe GO Sport, D.R.

Imprimé sur Satimat Green, papier en partie recyclé certifié FSC, et sur papier Cocoon offset, papier 100% recyclé certifié FSC.



**FONCIÈRE
EURIS**

RAPPORT ANNUEL
2012

—

